

Rapport annuel 2018 - Fédération des caisses Desjardins du Québec

# Présent



 Desjardins





# Table des matières

Message de la direction .....	1
Mission, vision et valeurs .....	3
Rapport de gestion .....	4
États financiers consolidés.....	104
Gouvernance d'entreprise.....	205
Principales filiales .....	227
Glossaire .....	228

## RAPPORT ANNUEL DU MOUVEMENT

Consultez le rapport annuel du Mouvement Desjardins à l'adresse  
[www.desjardins.com/rapporannuel](http://www.desjardins.com/rapporannuel)

### SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec  
100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada  
Téléphone : 418 835-8444  
Sans frais : 1 866 835-8444  
Télécopieur : 418 833-5873

### Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Ressources humaines et Communications, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise) et la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

# Message de la direction

## Travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et clients, un choix gagnant

Notre engagement à travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et clients représente un changement en profondeur, que nous opérons dans l'ensemble de notre groupe financier coopératif. Nous faisons évoluer nos pratiques d'affaires et de gestion pour qu'ils reçoivent toujours le conseil, le produit ou le service qui est le meilleur pour eux et qui répond à leur besoin. Nous visons chaque fois à ce qu'ils prennent les décisions leur permettant de maximiser leur santé financière.

Cette culture membre et client de plus en plus affirmée se reflète dans l'excellente performance du Mouvement Desjardins et dans celle de la Fédération.

S'ajoute à cela le fait que nous travaillons de plus en plus comme une seule grande équipe à l'échelle canadienne.

Soulignons à cet égard l'intégration réussie des agents de State Farm au sein du Mouvement Desjardins. Grâce aussi à la contribution des personnes en poste dans le réseau des caisses populaires de l'Ontario, dans nos secteurs d'affaires et fonctions de soutien, et chez Patrimoine Aviso, Desjardins s'affirme comme un acteur de premier plan à l'échelle canadienne.

Dans ce contexte, la Fédération a enregistré en 2018 des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 350 M\$, en baisse de 66 M\$ par rapport à 2017. Si l'on exclut les gains réalisés ces deux dernières années, ces excédents ont connu une hausse de 54 M\$, ou de 4,6 %, comparativement à ceux de 2017. Rappelons qu'en 2017, un gain net des frais et après impôts de 249 M\$ a été comptabilisé à la suite de la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. En 2018, c'est un gain de 129 M\$ net d'impôts qui a été réalisé à l'occasion de la création de Patrimoine Aviso.

Les revenus d'exploitation de la dernière année se sont élevés à 14 129 M\$, en hausse de 832 M\$, ou de 6,3 %, par rapport à 2017. La croissance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages combinée à l'effet du traité de réassurance signé lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm explique en grande partie cette augmentation.

Au 31 décembre 2018, l'actif total de la Fédération était de 157,6 G\$, soit une augmentation de 11,8 G\$, ou de 8,1 %, depuis un an. Cette progression s'explique en grande partie par la croissance des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que par la croissance des prêts et acceptations nets.



**Guy Cormier**  
Président et chef de la direction du  
Mouvement Desjardins



**Denis Berthiaume**  
Premier vice-président exécutif et chef de  
l'exploitation du Mouvement Desjardins

## Une performance dont nous faisons bénéficier nos membres, nos clients et leurs communautés

La progression de nos résultats nous permet de continuer à investir dans l'acquisition de talents, la formation de nos employés, l'amélioration de nos services et notre transformation numérique. Le Mouvement Desjardins maintient également une excellente capitalisation. Autant d'initiatives pour continuer à améliorer notre performance au service de nos membres et clients.

Dans toutes les régions, nous accroissons également notre appui aux entrepreneurs et aux projets portés par le milieu. Nous le faisons notamment par l'intermédiaire de nos centres Desjardins entreprises, de Desjardins Capital, de nos programmes Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises et de notre Fonds de 100 M\$.

Nous le faisons aussi par de nouvelles initiatives telles que la mise sur pied du Fonds C, qui octroie une aide financière encourageant la croissance d'entreprises locales ainsi que la création ou la conservation d'emplois de qualité.

## **Nous nous dotons d'une gouvernance démocratique moderne et de proximité**

Dans un monde à la complexité grandissante, où les informations à traiter sont toujours plus nombreuses et diversifiées, le rôle de nos administrateurs est aujourd'hui en évolution. L'introduction de profils collectifs enrichis assortis d'un parcours de formation obligatoire dans l'ensemble de nos conseils d'administration nous assure d'avoir les compétences nécessaires pour bien cerner les enjeux dans toute leur complexité. Elle accroît aussi notre capacité à mettre en œuvre les initiatives les plus pertinentes pour nos membres, nos clients et leurs communautés.

En terminant, nous tenons à remercier toutes les personnes en poste au sein de notre grand Mouvement, que ce soit à titre d'élu ou d'employé. Leur travail de tous les instants, leur complicité dans l'action et leur capacité à se centrer toujours plus sur l'intérêt de nos membres et clients sont la source de nos encourageants succès.

Ensemble, nous allons en 2019 continuer à faire évoluer notre culture axée sur nos membres et clients, affirmer encore plus fièrement notre nature coopérative et exploiter pleinement les forces de notre grand groupe.



**Guy Cormier**  
Président et chef de la direction  
du Mouvement Desjardins



**Denis Berthiaume**  
Premier vice-président exécutif et chef de  
l'exploitation du Mouvement Desjardins

# Une mission, une vision et des valeurs fortes et distinctives

## MISSION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

## VISION

Le Mouvement Desjardins, en s'appuyant sur sa position de premier groupe financier coopératif du Canada, vise à inspirer confiance dans le monde par l'engagement des personnes, sa solidité financière et par sa contribution à une prospérité durable.

## VALEURS

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

# Rapport de gestion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération est présenté à la section « Profil et structure ».

Le rapport de gestion, daté du 27 février 2019, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2018.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

## Table des matières

<b>MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....</b>	5	<b>3.0 REVUE DU BILAN</b>	
<b>MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ....</b>	5	3.1 Gestion du bilan .....	47
<b>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	10	3.2 Gestion du capital .....	49
<b>1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC</b>		3.3 Arrangements hors bilan .....	55
1.1 Profil et structure .....	14	<b>4.0 GESTION DES RISQUES</b>	
1.2 Événements importants de 2018 .....	18	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence	
1.3 Perspectives financières pour 2019 .....	18	sur les résultats futurs .....	56
1.4 Environnement économique et perspectives .....	19	4.2 Gestion des risques .....	60
<b>2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>		4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à	
2.1 Incidence des transactions importantes .....	21	certains risques .....	90
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2018 .....	22	<b>5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité .....	29	5.1 Contrôles et procédures .....	91
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises .....	30	5.2 Information relative aux parties liées .....	92
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et		5.3 Méthodes comptables critiques et estimations .....	92
Assurance de personnes .....	34	5.4 Modifications comptables futures .....	99
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages .....	37	5.5 Statistiques des cinq dernières années .....	100
2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien			
aux entités du Mouvement Desjardins .....	41		
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre			
et tendances trimestrielles .....	42		

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux changements climatiques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.4 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ».

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. La Fédération a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

## Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

### Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	1 350 \$	1 416 \$	1 191 \$
<b>Éléments particuliers, nets d'impôts</b>			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company	-	(249)	-
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	(129)	-	-
<b>Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 221 \$</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>1 191 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés	894 \$	612 \$	461 \$
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	(129)	-	-
<b>Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes</b>	<b>765 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>461 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

### Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	173 \$	446 \$	296 \$
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company <sup>(3)</sup>	-	(241)	-
<b>Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages</b>	<b>173 \$</b>	<b>205 \$</b>	<b>296 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup> L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectorielles.

## Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Le tableau 29 du rapport de gestion de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

## Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018	2017	2016
Primes nettes	4 402 \$	3 896 \$	3 207 \$
Primes exclues du ratio des sinistres <sup>(1)</sup>	-	(61)	(149)
<b>Primes nettes considérées au dénominateur des ratios</b>	<b>4 402 \$</b>	<b>3 835 \$</b>	<b>3 058 \$</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 209 \$	2 555 \$	1 838 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	45	62	39
Autres éléments exclus du ratio des sinistres <sup>(1)</sup>	-	(20)	(36)
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM</b>	<b>3 254 \$</b>	<b>2 597 \$</b>	<b>1 841 \$</b>
<b>Ratio des sinistres</b>	<b>73,9 %</b>	<b>67,7 %</b>	<b>60,2 %</b>
Frais autres que d'intérêts	1 127 \$	1 099 \$	1 132 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais <sup>(2)</sup>	(18)	(114)	(284)
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>1 109 \$</b>	<b>985 \$</b>	<b>848 \$</b>
<b>Ratio des frais</b>	<b>25,2 %</b>	<b>25,7 %</b>	<b>27,7 %</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>99,1 %</b>	<b>93,4 %</b>	<b>87,9 %</b>

<sup>(1)</sup> Proviennent principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

<sup>(2)</sup> Pour 2018 : provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais. Pour 2017 et 2016 : provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rjusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 350 \$	1 416 \$	1 191 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(41)	(43)	(85)
<b>Part revenant au Groupe</b>	<b>1 309 \$</b>	<b>1 373 \$</b>	<b>1 106 \$</b>
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	15 210 \$	14 584 \$	13 033 \$
<b>Rendement des capitaux propres</b>	<b>8,6 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>8,5 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres rjusté<sup>(3)</sup></b>	<b>7,9 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>8,5 %</b>

<sup>(1)</sup>Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup>Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup>Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rjustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

## Revenus

### Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

### Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et est donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
<b>Présentation des revenus dans les états financiers consolidés</b>			
Revenu net d'intérêts	1 501 \$	1 404 \$	1 303 \$
Primes nettes	8 923	8 146	7 263
Autres revenus			
Cotisations	392	377	393
Ententes de services	742	727	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit	699	660	575
Services de courtage et de fonds de placement	905	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	579	514	443
Revenus nets de placement <sup>(3)</sup>	170	1 767	1 108
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	523	s. o.	s. o.
Revenus de change	92	77	70
Autres	296	362	140
<b>Revenu total</b>	<b>14 822 \$</b>	<b>15 064 \$</b>	<b>13 054 \$</b>
<b>Présentation des revenus dans le rapport de gestion</b>			
Revenu net d'intérêts	1 501 \$	1 404 \$	1 303 \$
Primes nettes	8 923	8 146	7 263
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	392	377	393
Ententes de services	742	727	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit	699	660	575
Services de courtage et de fonds de placement	905	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	579	514	443
Revenus de change	92	77	70
Autres	296	362	140
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>14 129</b>	<b>13 297</b>	<b>11 946</b>
Revenus de placement			
Revenus nets de placement <sup>(3)</sup>	170	1 767	1 108
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	523	s. o.	s. o.
<b>Revenus de placement</b>	<b>693</b>	<b>1 767</b>	<b>1 108</b>
<b>Revenu total</b>	<b>14 822 \$</b>	<b>15 064 \$</b>	<b>13 054 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup> Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 24 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés.

### Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit</b>			
Prêts bruts moyens	288 \$	278 \$	248 \$
Acceptations brutes moyennes	60 309	55 101	51 289
<b>Prêts et acceptations bruts moyens</b>	<b>105</b>	<b>69</b>	<b>108</b>
<b>Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit</b>			
	<b>0,48 %</b>	<b>0,50 %</b>	<b>0,48 %</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Contexte réglementaire

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les assurances* (qui deviendra la *Loi sur les assureurs* en juin 2019). L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées à la page 91 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2018 de la Fédération.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certaines autres exigences afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

### Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

#### [Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières](#)

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (*Loi*), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La *Loi* a pour but principal de mettre à jour et de moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la *Loi* incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts*. La *Loi sur les coopératives de services financiers* est modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La *Loi* ajoute également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins. Ce chapitre vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* ainsi révisée prévoit également que l'ensemble des caisses, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

Les modifications à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) prévoient de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, la *Loi* introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs*, qui prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, comme les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la *Loi* rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divisées.

De façon générale, les dispositions de la *Loi* applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subséquemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de faire évoluer ses encadrements en fonction des nouvelles exigences.

#### Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du capital » à la page 50.

#### Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

En juin 2018, des propositions de changements importants à la LRPCFAT et à ses règlements ont été publiées par le ministère des Finances du Canada. Le Mouvement Desjardins participe à des séances de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter de ces modifications ainsi que d'autres changements au régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes (LBA/FAT). Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

#### Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces projets de réforme, dont l'échéancier et l'étendue demeurent actuellement incertains.

## Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication de la version définitive des trois règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity [TLAC]*). La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BIS<sup>1</sup>) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Ces règlements et la ligne directrice TLAC sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Les BIS<sup>1</sup> devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se conformer aux exigences de celle-ci au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. Par ailleurs, les modifications à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) adoptées par le gouvernement du Québec le 13 juin 2018, comme mentionné précédemment, prévoient notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. Le 25 octobre 2018, l'AMF a publié pour consultation ses projets de règlements relativement à la résolution d'un groupe coopératif ainsi qu'un projet de ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes. Le processus de consultation initié par l'AMF a pris fin le 23 novembre 2018. Le Mouvement Desjardins continuera de suivre l'évolution de ce dossier et s'attend à l'adoption et à la mise en place d'un régime semblable au régime de recapitalisation fédéral décrété plus haut le 31 mars 2019.

## Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Elles obligent notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposent la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier est passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliquent à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens se situant sur le territoire de l'Union européenne. Bien que les répercussions de cette réglementation aient été jugées faibles pour le Mouvement Desjardins, l'organisation se doit de suivre ce dossier de près puisque plusieurs de ses compétiteurs y sont assujettis en tout ou en partie. Au Québec, une consultation a eu lieu quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Ainsi, le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

## Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins a publié un rapport au titre du troisième pilier, pour la période se terminant le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de révision de la norme liée au troisième pilier. Au quatrième trimestre de 2018, l'AMF a présenté un projet de mise à jour de sa ligne directrice. Les modifications seraient effectives le 31 mars 2019 et comprendraient des exigences découlant de la seconde phase de la norme liée au troisième pilier, notamment en ce qui a trait au ratio de levier, à la composition des fonds propres et à la capacité totale d'absorption des pertes. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du capital » à la page 50.

## Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire a remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). La filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, respecte les exigences de la nouvelle ligne directrice.

## Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Avant l'arrivée, en juin 2018, d'un nouveau gouvernement majoritaire en Ontario, le ministre des Finances de l'époque avait dévoilé, en décembre 2017, le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable, qui avait pour but de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs et de favoriser de meilleurs soins pour les victimes. Ce plan était fondé sur le rapport, publié en avril 2017, de M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario et il prévoyait la mise en œuvre à court et moyen terme de différentes initiatives par le gouvernement. Malgré l'incertitude autour de l'implantation potentielle des recommandations causée par le changement de gouvernement, le Mouvement Desjardins continue de suivre et de soutenir l'évolution du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

## Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels

En février 2018, l'AMF a publié la révision de la *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels* qui est entrée en vigueur en mars 2018. Les exigences de l'AMF sont semblables à celles du BSIF publiées en octobre 2017 qui visent à encourager les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires et à utiliser un taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique déjà ces dispositions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le 19 décembre 2018, Paiements Canada a rendu public *Le point sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la modernisation de 2018*. Les activités touchent notamment le nouveau système de paiement de grande valeur – Lynx, les paiements en temps réel et les paiements de détail par lots. Ces initiatives viendront s'ajouter à celles déjà instaurées en 2018, avec la mise en place d'un nouveau modèle d'évaluation des risques de crédit pour le système de paiements de détail du Canada et les améliorations apportées aux transferts automatisés de fonds. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

### Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

### Article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service (IRS) vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Cette réglementation applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 prévoit une mise en application progressive d'exigences réglementaires supplémentaires en 2019, 2020 et 2021. À la suite de la publication par l'IRS de la notice 2018-72 en septembre 2018, les mises en application prévues en 2019 ont été allégées. Les exigences réglementaires applicables touchent essentiellement les transactions de prêt et emprunt de titres et les transactions assujetties avec un delta un. Le delta est un ratio qui mesure la sensibilité de la valeur du produit dérivé aux variations de prix du produit sous-jacent auquel il fait référence. Le calcul du delta peut s'appliquer par transaction ou selon des règles de combinaison de transactions. Les règles de combinaison de transactions s'appliquent aussi de manière progressive. Les exigences réglementaires pour les transactions qui n'ont pas un delta un ont été reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, tandis que le statut QSL (Qualified Securities Lender – décrit dans la Notice 2010-46 de l'IRS) est maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

### Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés et Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*, qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. En juin 2018, les ACVM ont publié une deuxième version de ces projets aux fins de commentaires. La consultation a pris fin en septembre 2018. En avril 2018, les ACVM ont publié pour consultation le projet de *Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Cette consultation a également pris fin en septembre 2018. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

### Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets in Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets in Financial Instruments Regulation*. Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire au Canada et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

### Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 5 avril 2018, les ACVM ont publié l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Le rapport résume les constatations de leur projet d'examen de l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique et présente leurs plans de travail futurs. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

Le Mouvement Desjardins présente une divulgation spécifique selon les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures [TCFD]*) à même le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative. Cette divulgation n'est pas intégrée par renvoi au présent rapport de gestion.

# 1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

## 1.1 Profil et structure

### CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 271 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 31 décembre 2018.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

### CE QUI NOUS CARACTÉRISE

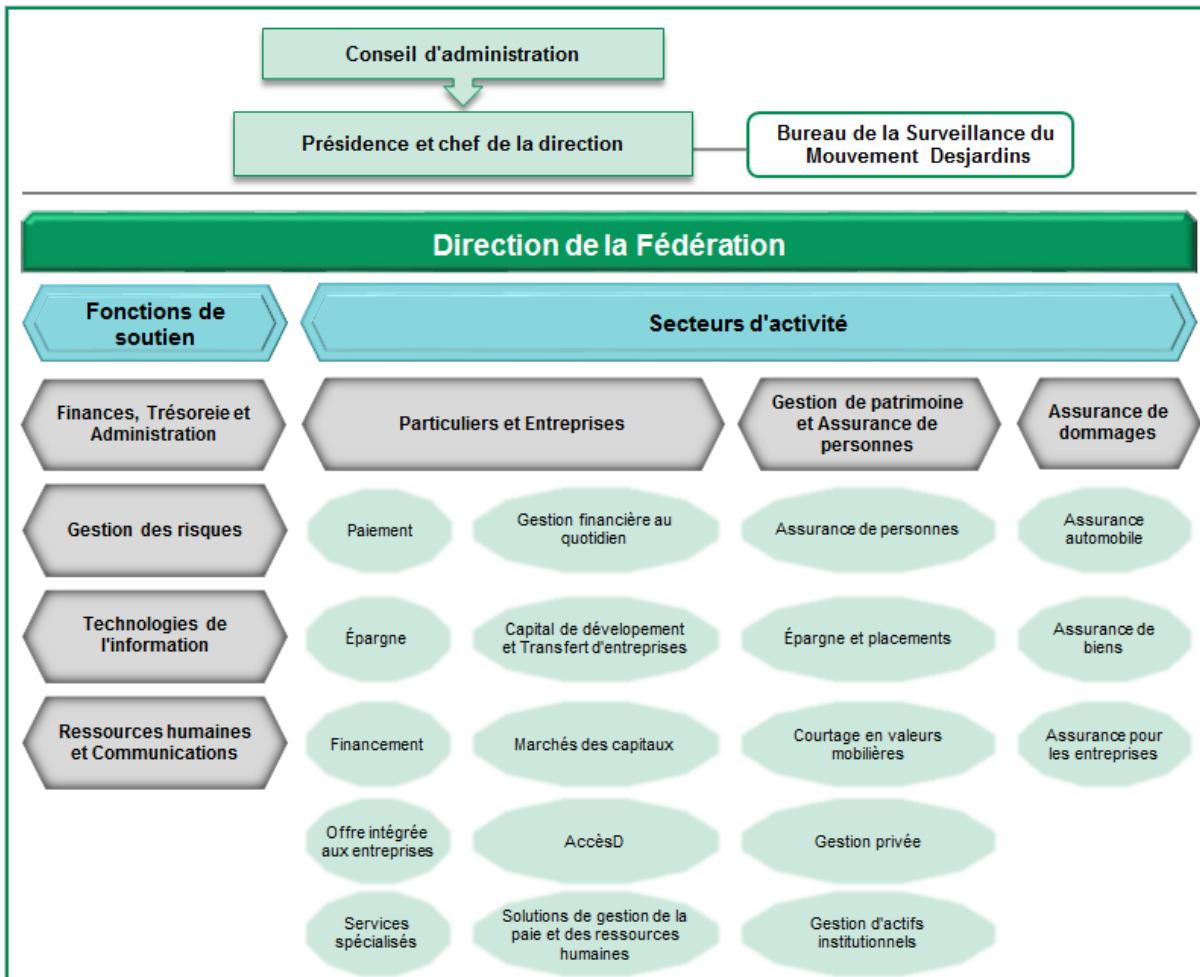
La Fédération se distingue des autres institutions financières canadiennes par la nature coopérative des caisses qui la composent. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et à ses diverses commissions.

## STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération et le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.



## Faits saillants 2018 de la Fédération

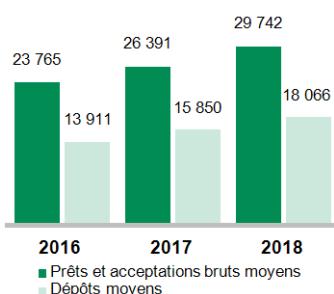
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Croissance d'actif total
1 350 M\$	+ 3,3 G\$	66,4 G\$	15,7 %	+ 11,8 G\$

- Baisse des excédents avant ristournes aux caisses membres de 66 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2017.
- Hausse des excédents rajustés<sup>(1)</sup> avant ristournes aux caisses membres de 54 M\$, ou de 4,6 %, par rapport à 2017.
- Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup> de 14 129 M\$, en hausse de 6,3 %, par rapport à 2017.
- Revenus d'exploitation rajustés<sup>(1)</sup> de 13 997 M\$, en hausse de 7,5 %, par rapport à 2017.
- Croissance en 2018 de l'encours des prêts et acceptations, en hausse de 3,3 G\$ par rapport à 2017.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu le regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC, entraînant ainsi la création de Patrimoine Aviso.

## Faits saillants 2018 des secteurs

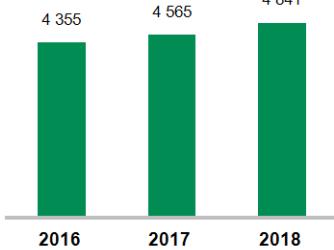
### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

#### Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens<sup>(1)</sup> (en M\$)



- Leader au Québec et 5<sup>e</sup> au Canada en matière d'émission de cartes de crédit et de débit (sur la base des encours 2017), le secteur compte plus de 6,9 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada.
- Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, à Accord D et au financement autos et biens durables de 10,6 % par rapport à 2017.
- Excédents avant ristournes aux caisses membres de 301 M\$, en baisse de 16 M\$ par rapport à 2017, en raison de la diminution des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux ainsi qu'en raison des frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
- Acquisition et mise en place de nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- Croissance de 3,4 G\$ de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2017.

#### Primes souscrites (en M\$)



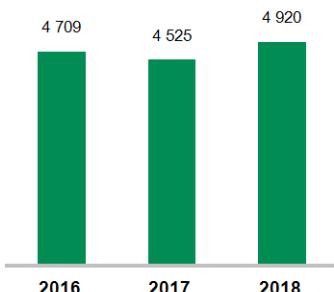
### GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- 5<sup>e</sup> assureur de personnes au Canada et 2<sup>e</sup> au Québec (sur la base des primes souscrites en 2017).
- 2<sup>e</sup> rang au Canada et 1<sup>er</sup> rang au Québec pour les Placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2017).
- Ventes nettes record de 3,5 G\$ pour les Placements garantis liés aux marchés, en croissance de 70,1 % en 2018.
- Gestion privée Desjardins nommée « Meilleure société de gestion privée au Canada » pour une 3<sup>e</sup> année consécutive selon le *Global Banking and Finance Review*, notamment en raison de sa gamme complète de produits et services, sa solidité financière et la qualité de son expérience client.

- Excédents nets de l'exercice de 894 M\$, en hausse de 46,1 % par rapport à 2017.
- Excédents nets rajustés<sup>(1)</sup> de 765 M\$, en hausse de 25,0 % par rapport à 2017, liés à l'expérience technique des produits plus favorable et à l'augmentation des revenus découlant de la hausse des actifs sous gestion.
- 4,3 G\$ de primes brutes d'assurance, en hausse de 2,6 % par rapport à 2017.
- Croissance importante des ventes nettes pour le courtage en ligne de 117,2 % en 2018.

### ASSURANCE DE DOMMAGES

#### Primes brutes souscrites (en M\$)



- 3<sup>e</sup> assureur de dommages au Canada et 2<sup>e</sup> au Québec (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2017).
- Profits de souscription pour une 26<sup>e</sup> année consécutive, et ce, malgré une couverture de dommages matériels en assurance automobile sous pression dans tous les marchés géographiques en 2018.
- Lancement de la fonctionnalité « Radar » dans l'application mobile permettant à un assuré d'être averti en cas de risques météorologiques sérieux pour ses biens.
- Transition à la marque Desjardins pour les activités canadiennes acquises de State Farm et mise en place du nouveau contrat du réseau d'agents exclusifs dans les provinces de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Atlantique.

- Excédents nets de l'exercice de 173 M\$, en baisse de 273 M\$, l'exercice 2017 avait bénéficié d'un gain net des frais sur la vente de filiales.
- Excédents nets rajustés<sup>(1)</sup>, en baisse de 32 M\$, ou de 15,6 %, par rapport à 2017, expliqués par la hausse du ratio de sinistres, principalement en assurance automobile.
- Progression de 506 M\$, ou de 13,0 %, par rapport à 2017, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 4,4 G\$.
- Amélioration du ratio des frais<sup>(1)</sup>, qui a été de 25,2 % en 2018, comparativement à 25,7 % en 2017.

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

**Tableau 1 – Résultats financiers et indicateurs**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Revenu net d'intérêts	1 501 \$	1 404 \$	1 303 \$
Primes nettes	8 923	8 146	7 263
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	3 705	3 747	3 380
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>14 129</b>	13 297	11 946
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	693	1 767	1 108
<b>Revenu total</b>	<b>14 822</b>	15 064	13 054
Dotation à la provision pour pertes de crédit	288	278	248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 584	6 795	5 446
Frais autres que d'intérêts	6 392	6 239	6 022
Impôts sur les excédents	208	336	147
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 350 \$</b>	1 416 \$	1 191 \$
<b>Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres<sup>(2)</sup></b>	<b>1 221 \$</b>	1 167 \$	1 191 \$
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	301 \$	317 \$	349 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	894	612	461
Assurance de dommages	173	446	296
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(18)	41	85
	<b>1 350 \$</b>	1 416 \$	1 191 \$
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(2)</sup>	8,6 %	9,4 %	8,5 %
Rendement des capitaux propres rajusté <sup>(2)</sup>	7,9	7,8	8,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	0,48	0,50	0,48

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

**Tableau 2 – Bilan et indicateurs**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
<b>Bilan</b>			
Actif	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$
Prêts et acceptations nets	61 997	58 715	52 441
Dépôts	58 057	52 149	46 902
Capitaux propres	14 553	16 019	14 680
<b>Indicateurs</b>			
Biens sous administration	382 469 \$	419 981 \$	428 106 \$
Biens sous gestion <sup>(2)</sup>	66 359	66 653	59 490
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	15,7 %	17,5 %	15,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	15,7	17,5	15,9
Ratio du total des fonds propres	15,7	17,5	15,9
Ratio de levier	7,4	7,9	7,4
Prêts dépréciés <sup>(3)</sup> bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(4)</sup>	0,56	0,14	0,18

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

<sup>(3)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(4)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

## 1.2 Événements importants de 2018

### Création de Patrimoine Aviso

Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. Un gain de 129 M\$ net d'impôts, lié à cette transaction, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC étaient présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Des informations financières supplémentaires sont présentées à la section 2.1 « Incidence des transactions importantes ».

### Banque Zag

Le 5 novembre 2018, la Banque Zag a annoncé qu'elle mettait progressivement fin à ses activités, qui devraient se terminer définitivement au cours de 2019. Cette décision est liée à la volonté du Mouvement Desjardins, à la suite d'une récente revue des activités en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest, de se concentrer notamment sur la croissance de ses activités en assurance de dommages, en gestion de patrimoine et dans les services de paiement. Dans ce contexte, une banque directe ou en ligne ne s'inscrivait plus dans la stratégie à long terme du Mouvement, l'actionnaire de la Banque Zag. L'incidence financière résultant de cette décision a été principalement constatée au troisième et quatrième trimestre de 2018.

## 1.3 Perspectives financières pour 2019

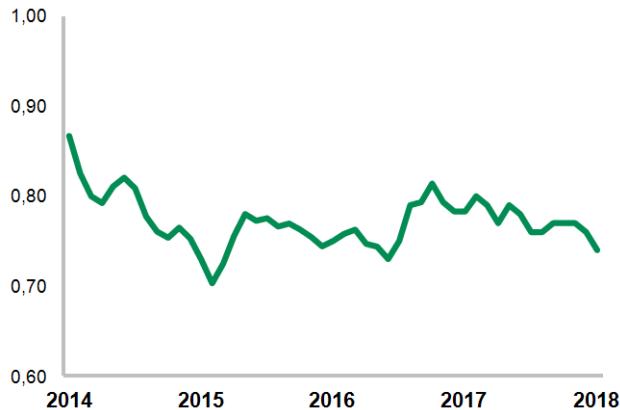
La Fédération élabora les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique du Mouvement.

### PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

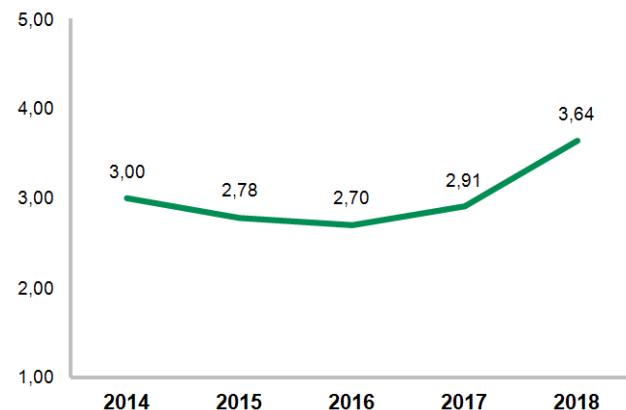
Le Mouvement Desjardins devrait poursuivre son année 2019 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité en progression dans un contexte économique en croissance au cours de la prochaine année. La pression concurrentielle forte dans le secteur bancaire amènera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts, toutefois, notons un effet favorable sur celui-ci en raison de la remontée des taux d'intérêt amorcée au milieu de l'année 2017. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité et d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

## 1.4 Environnement économique et perspectives

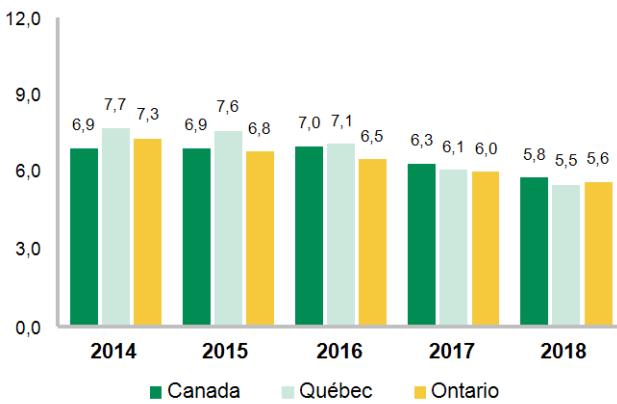
**Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (moyenne mensuelle)**  
(en \$ CA / \$ US)



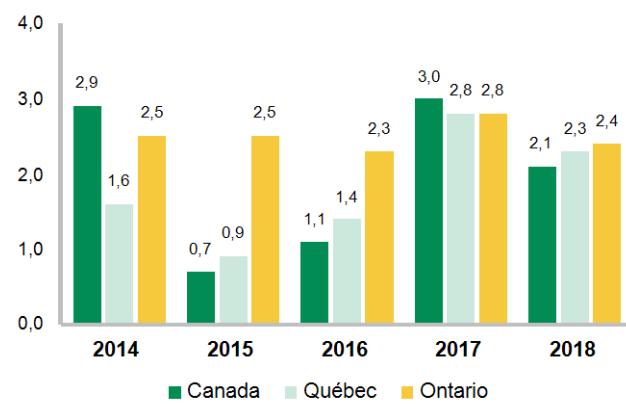
**Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)**  
(en %)



**Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)**  
(en %)



**Croissance annuelle du PIB**  
(en %)



### Économie mondiale

Après une nette accélération en 2017, l'économie internationale est demeurée vive en 2018. La hausse annuelle du PIB réel devrait s'élèver à 3,7 %. Cette bonne croissance cache cependant un ralentissement du commerce mondial, qui est lui-même une conséquence de l'escalade protectionniste entamée par les États-Unis. De plus, plusieurs grandes économies ont ralenti au cours de l'année. C'est notamment la situation de la zone euro, où la plupart des indices de confiance se sont détériorés. Le PIB réel eurolandais a affiché une croissance annuelle de 1,8 %, un essoufflement par rapport aux 2,5 % de 2017. La problématique budgétaire et politique italienne, les tensions sociales en France et les problèmes du secteur manufacturier allemand ont été des sources d'inquiétude en Europe. Au Royaume-Uni, la tendance demeure faible, notamment à cause de l'incertitude liée au Brexit. Du côté de la Chine, on observe un modeste ralentissement de la croissance : elle a atteint 6,6 %, comparativement à 6,8 % en 2017. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont affecté la conjoncture en Chine, mais aussi dans plusieurs autres pays émergents.

L'environnement économique favorable et la remontée de l'inflation ont incité plusieurs banques centrales à poursuivre la normalisation de leur politique monétaire en 2018. En Europe, la Banque centrale européenne a mis fin à ses achats d'actifs financiers en décembre 2018, alors que la Banque d'Angleterre a augmenté ses taux directeurs de 0,25 %. En Amérique du Nord, le rythme d'augmentation des taux directeurs s'est même accéléré alors que la Réserve fédérale américaine (FED) a procédé à quatre hausses de 0,25 %, comparativement à trois hausses de taux au Canada. Le resserrement des politiques monétaires et les discours optimistes des banques centrales, particulièrement en Amérique du Nord, ont entraîné une hausse des taux obligataires au commencement de 2018. Cette remontée des taux d'intérêt, les tensions commerciales et des craintes concernant la santé de l'économie mondiale ont contribué à ramener beaucoup de volatilité sur les marchés boursiers. Même l'indice S&P 500, favorisé par la réforme fiscale et la poussée des bénéfices des entreprises, a subi deux corrections importantes et a terminé 2018 en recul par rapport à la fin de 2017. L'année 2018 a été encore plus difficile pour la plupart des autres places boursières. Les tensions commerciales, les incertitudes politiques et la force du dollar américain ont désavantage les bourses européennes et émergentes alors que le recul de la bourse de Toronto a été amplifié par la baisse des prix des matières premières. Ces facteurs ont aussi entraîné un recul du dollar canadien et ont fait fortement redescendre les taux obligataires à la fin de 2018.

L'économie mondiale devrait poursuivre son cycle haussier en 2019, mais on sent qu'elle ne devrait plus s'accélérer. Les tensions commerciales et les inquiétudes entourant les pays émergents suggèrent un certain plafonnement. Du côté des pays industrialisés, la demande provenant des États-Unis devrait en partie compenser la croissance plus faible en zone euro. La question du divorce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni n'est pas encore réglée et l'incertitude à ce sujet risque de se manifester dans l'économie. La volatilité sur les marchés financiers, les inquiétudes concernant l'Europe et la Chine et le retour de leur politique monétaire près d'une orientation neutre devraient convaincre la FED et la Banque du Canada de ralentir le rythme des hausses des taux directeurs. L'augmentation des taux obligataires serait aussi limitée. Le retour d'un sentiment plus positif sur les marchés financiers pourrait ramener quelques pressions baissières sur le dollar américain. La volatilité risque de demeurer élevée sur les places boursières, mais la croissance solide de l'activité économique et le niveau élevé des bénéfices permettent d'espérer un rendement supérieur à la moyenne historique en 2019 pour les indices nord-américains. Le contexte économique devrait aussi être assez favorable pour les matières premières et, par conséquent, pour le dollar et les actifs financiers canadiens.

## **États-Unis**

Après une croissance un peu plus lente en début d'année 2018, l'économie américaine s'est fortement accélérée au printemps et a connu d'autres bonnes progressions du PIB réel en deuxième moitié de 2018. On remarque surtout la très bonne performance du marché du travail alors que le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis la fin des années 1960. Les salaires ont aussi affiché un début de tendance haussière. Cette conjoncture a été appuyée par les baisses d'impôt décrétées par l'administration Trump et le Congrès à la toute fin de 2017. La confiance est d'ailleurs demeurée forte toute l'année malgré la plus grande volatilité des marchés financiers, l'escalade protectionniste, la hausse des taux d'intérêt et la tenue des élections de mi-mandat. Le PIB réel a enregistré une hausse de 2,9 % sur l'ensemble de 2018 après un gain de 2,2 % en 2017.

Aux États-Unis, les politiques budgétaires mises en place en 2018 devraient encore favoriser la conjoncture. Toutefois, les risques d'impasses politiques issues du résultat de l'élection de mi-mandat pourraient changer la donne comme on l'a vu avec la paralysie partielle (*shutdown*) du gouvernement fédéral déclenché à la fin de décembre. Le marché du travail devrait néanmoins continuer de s'améliorer, ce qui amènerait un peu plus de pression sur les salaires et les prix. Le PIB réel devrait atteindre 2,6 % en 2019. Les mesures protectionnistes de l'administration Trump et les représailles des autres pays constituent cependant des risques importants.

## **Canada**

Après avoir bénéficié d'une croissance exceptionnelle de 3,0 % en 2017, le PIB réel canadien a connu une progression plus soutenable en 2018, soit aux alentours de 2,1 %. Le ralentissement provient surtout de la demande intérieure. Les dépenses des ménages ont été moins vigoureuses avec une hausse plus lente des dépenses de consommation et un recul des investissements résidentiels. Cela s'explique en grande partie par les effets de la remontée graduelle des taux d'intérêt au pays et par les nombreuses mesures restrictives sur le crédit hypothécaire et le marché de l'habitation. Des difficultés additionnelles se sont ajoutées en fin d'année alors que le secteur de l'énergie a été lourdement affecté par la baisse des prix du pétrole, aggravée au pays par les contraintes de transport des produits pétroliers. L'année 2018 a aussi été marquée par une entente concernant le remplacement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Cela a contribué à réduire les incertitudes, ouvrant ainsi la voie à une certaine accélération des investissements non résidentiels des entreprises au sein des secteurs non énergétiques.

Pour 2019, les perspectives de croissance de l'économie canadienne demeurent près du potentiel. Les difficultés du secteur de l'énergie devraient se poursuivre au début de l'année alors que le gouvernement albertain a imposé une réduction significative de la production de pétrole dans la province. Les effets de la remontée graduelle des taux d'intérêt continueront également à se faire sentir sur les dépenses de consommation et le marché de l'habitation. Cela dit, plusieurs facteurs favorables resteront en place, ce qui permettra notamment à la demande intérieure de conserver un rythme de croissance satisfaisant. Le marché du travail est vigoureux, avec un taux de chômage près d'un creux historique. De plus, la demande reste assez bonne pour les propriétés neuves et existantes alors que la croissance de la population est relativement rapide, en particulier au sein des 25 à 34 ans. Enfin, si l'ACEUM est ratifié comme prévu, les entreprises des secteurs non énergétiques devraient continuer à investir dans un contexte où la pleine utilisation des capacités de production amène certaines difficultés à répondre à une hausse de la demande. Pour le secteur extérieur, la tendance haussière de la demande étrangère devrait se poursuivre en 2019, mais à un rythme moins élevé. Cela favorisera néanmoins une progression des exportations. Les risques demeurent toutefois élevés en raison des conflits commerciaux présentement en cours dans le monde. Au bout du compte, le PIB réel pourrait croître de 1,8 % en 2019.

## **Québec**

Au Québec, la croissance économique a été soutenue en 2018. La hausse du PIB réel a avoisiné 2,3 %, soit un rythme un peu plus faible que celui de 2,8 % en 2017. Les ménages sont demeurés actifs et ont propulsé le marché immobilier résidentiel. Les dépenses de consommation ont maintenu un bon rythme et le niveau de confiance des ménages est demeuré élevé. Les ventes de propriétés existantes ont franchi un sommet et la variation des prix s'est accélérée autour de 5,2 % en 2018. La totalité des régions de la province a participé à ce mouvement haussier. Le marché immobilier du Grand Montréal a atteint le seuil de surchauffe à l'automne 2018 puisque le nombre d'acheteurs était trop important par rapport à l'offre de propriétés à vendre. Le taux de chômage provincial a été de 5,5 % en moyenne l'an dernier, ce qui a accentué les difficultés d'embauche de nombreuses entreprises. La pression à la hausse sur les salaires s'est intensifiée et la rémunération horaire des employés a progressé d'environ 4 % l'an dernier. Les investissements des entreprises et les exportations se sont légèrement raffermis l'an dernier en dépit de la période d'incertitude associée à la renégociation de l'ALENA, qui a perduré jusqu'à l'automne.

Au Québec, un certain ralentissement de l'économie est attendu en 2019. La remontée des taux d'intérêt amorcée au milieu de l'année 2017 devrait modérer les dépenses de consommation, notamment les achats de biens coûteux qui requièrent du financement. Le marché immobilier résidentiel sera aussi affecté par la hausse du coût d'emprunt. Les ventes de propriétés et les mises en chantier devraient flétrir un peu en 2019, comparativement à l'activité exceptionnelle de 2018. La progression des prix des résidences sera moins rapide en raison de cette accalmie et devrait s'approcher de 2,5 % l'an prochain. L'ACEUM a réduit l'incertitude pour les entreprises et sera positif pour les investissements et les exportations. Reste à voir si les tarifs de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium, qui ne font pas partie du nouvel accord, seront maintenus. Le PIB réel du Québec devrait afficher une hausse d'environ 2 % en 2019, soit un rythme légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs de la Fédération est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

# 2.0 Revue des résultats financiers

Dans les graphiques de cette section, les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retracées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables des états financiers consolidés. »

## 2.1 Incidence des transactions importantes

### CRÉATION DE PATRIMOINE AVISO EN 2018

Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 4 M\$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

**Tableau 3 – Incidence de la création de Patrimoine Aviso**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	49 \$	125 \$	108 \$
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>49</b>	<b>125</b>	<b>108</b>
Pertes de placement <sup>(1)</sup>	-	(6)	(7)
<b>Revenu total</b>	<b>49</b>	<b>119</b>	<b>101</b>
Frais autres que d'intérêts	49	114	99
Impôts sur les excédents	-	1	1
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>- \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>1 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

### VENTE DE FILIALES EN 2017

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical, conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces trois filiales inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Assurance de dommages.

**Tableau 4 – Incidence de la vente de filiales**

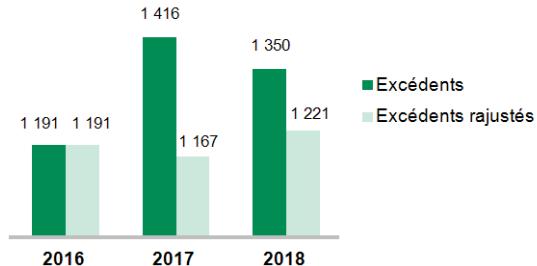
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Revenu net d'intérêts	- \$	3 \$	5 \$
Primes nettes	-	65	213
Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>	-	97	197
<b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>165</b>	<b>415</b>
Revenus de placement <sup>(1)</sup>	-	9	6
<b>Revenu total</b>	<b>-</b>	<b>174</b>	<b>421</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	22	77
Frais autres que d'intérêts	-	124	295
Impôts sur les excédents	-	9	16
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>- \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>33 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

## 2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2018

**Excédents avant ristournes aux caisses membres**  
(en M\$)



**Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux caisses membres en 2018**  
(en %)



**Tableau 5 – Résultats financiers et indicateurs**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Revenu net d'intérêts	1 501 \$	1 404 \$	1 303 \$
Primes nettes	8 923	8 146	7 263
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	3 705	3 747	3 380
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>14 129</b>	<b>13 297</b>	<b>11 946</b>
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	693	1 767	1 108
<b>Revenu total</b>	<b>14 822</b>	<b>15 064</b>	<b>13 054</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	288	278	248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 584	6 795	5 446
Frais autres que d'intérêts	6 392	6 239	6 022
Impôts sur les excédents	208	336	147
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 350 \$</b>	<b>1 416 \$</b>	<b>1 191 \$</b>
<b>Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres<sup>(2)</sup></b>	<b>1 221 \$</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>1 191 \$</b>
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	301 \$	317 \$	349 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	894	612	461
Assurance de dommages	173	446	296
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(18)	41	85
	<b>1 350 \$</b>	<b>1 416 \$</b>	<b>1 191 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(2)</sup>	<b>8,6 %</b>	9,4 %	8,5 %
Rendement des capitaux propres rajusté <sup>(2)</sup>	<b>7,9</b>	7,8	8,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	<b>0,48</b>	0,50	0,48

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

## EXCÉDENTS DE 2018

Pour l'exercice 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 350 M\$, en baisse de 66 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à ceux de l'exercice 2017. Les excédents rajustés des éléments particuliers, soit du gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 ainsi que du gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, sont quant à eux en hausse de 54 M\$, ou de 4,6 %, et s'élevaient à 1 221 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'expérience technique plus favorable pour l'assurance de personnes, la hausse des revenus liés à la croissance des activités de paiement et des actifs sous gestion atténuée par la sinistralité plus importante en assurance de dommages. Mentionnons également la diminution des provisions relatives au portefeuille de placement ainsi que l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires, qui ont eu un effet favorable sur les frais autres que d'intérêts.

### Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 301 M\$**, en baisse de 16 M\$, ou de 5,0 %, par rapport à celui réalisé en 2017.
  - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
  - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panafricains.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.

Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

  - ♦ Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
  - ♦ Croissance des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.
- Contribution du secteur de 22,3 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 894 M\$**, en hausse de 282 M\$, ou de 46,1 %, et excédents nets rajustés des éléments particuliers en hausse de 153 M\$, ou de 25,0 %, par rapport à 2017.
  - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
  - Expérience technique plus favorable.
  - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
  - En contrepartie, ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
  - Contribution du secteur de 66,2 % aux excédents.
- Assurance de dommages : **apport de 173 M\$**, en baisse de 273 M\$, et excédents nets rajustés des éléments particuliers en baisse de 32 M\$, ou de 15,6 %, par rapport à 2017.
  - Sinistralité plus importante comparativement à l'exercice précédent.
  - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
  - En contrepartie, hausse des revenus de placement.
  - Contribution du secteur de 12,8 % aux excédents.
- Rendement des capitaux propres de 8,6 %, par rapport à 9,4 % pour l'exercice 2017.
- Rendement des capitaux propres rajusté de 7,9 %, comparativement à 7,8 % pour l'exercice 2017.

## REVENUS D'EXPLOITATION

**Tableau 6 – Revenus d'exploitation**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Revenu net d'intérêts	1 501 \$	1 404 \$	1 303 \$
Primes nettes	8 923	8 146	7 263
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup> (voir le tableau 7)	3 705	3 747	3 380
<b>Total des revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>14 129 \$</b>	<b>13 297 \$</b>	<b>11 946 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 14 129 M\$, en hausse de 832 M\$, ou de 6,3 %, par rapport à l'exercice 2017. En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 et le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, les revenus d'exploitation auraient été de 13 997 M\$, en hausse de 978 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à la même période en 2017.

## Revenu net d'intérêts

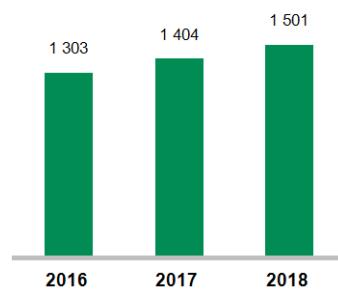
Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées.

Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

- Revenu net d'intérêts de 1 501 M\$,** en hausse de 97 M\$, ou de 6,9 %.

- Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,3 G\$, ou de 5,6 %, depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.

**Revenu net d'intérêts**  
(en M\$)



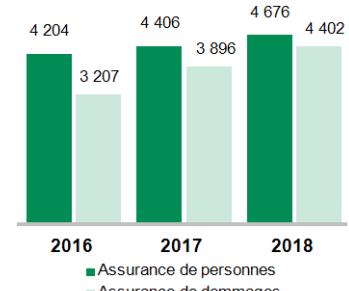
## Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 777 M\$, ou de 9,5 %, pour s'établir à 8 923 M\$ au 31 décembre 2018.

### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 676 M\$,** en hausse de 270 M\$, ou de 6,1 %, étant donné la croissance des affaires.
  - Augmentation des primes de 270 M\$, dont 165 M\$ provenant des rentes, 69 M\$ de l'assurance collective et 36 M\$ de l'assurance individuelle.

**Primes nettes<sup>(1)</sup>**  
(en M\$)



### Secteur Assurance de dommages

- Primes nettes de 4 402 M\$,** en hausse de 506 M\$, ou de 13,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Hausse de 367 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
  - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises, découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
  - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

## Autres revenus d'exploitation

**Tableau 7 – Autres revenus d'exploitation**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Cotisations	392 \$	377 \$	393 \$
Ententes de services	742	727	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit	699	660	575
Services de courtage et de fonds de placement	905	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	579	514	443
Revenus de change	92	77	70
Autres	296	362	140
<b>Total des autres revenus d'exploitation<sup>(3)</sup></b>	<b>3 705 \$</b>	<b>3 747 \$</b>	<b>3 380 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 705 M\$, en baisse de 42 M\$, ou de 1,1 %, par rapport à ceux de l'exercice 2017.

En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 et le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, les autres revenus d'exploitation auraient été de 3 573 M\$, en hausse de 104 M\$, ou de 3,0 %, par rapport à 2017.

- Revenus de cotisations et d'ententes de services de 1 134 M\$, en hausse de 30 M\$, ou de 2,7 %.
  - Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients ainsi que la croissance du volume de transactions sur AccèsD.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 699 M\$, en hausse de 39 M\$, ou de 5,9 %.
  - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panafricains.
- Services de courtage et de fonds de placement de 905 M\$, en baisse de 125 M\$, ou de 12,1 %.
  - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
  - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
- Honoraires de gestion et de services de garde, en hausse de 65 M\$, ou de 12,6 %.
  - Progression des honoraires liée aux actifs sous gestion.
- Autres revenus d'exploitation de 296 M\$, en baisse de 66 M\$, ou de 18,2 %.
  - Gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017.
  - Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
    - Gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018.
    - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

## REVENUS DE PLACEMENT

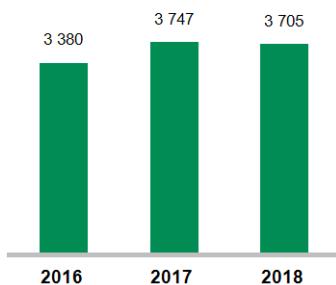
Les revenus de placement ont totalisé 693 M\$, en baisse de 1 074 M\$, par rapport à l'exercice 2017.

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Variation majoritairement attribuable à la diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées aux fluctuations des taux d'intérêt.
    - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
  - Baisse des revenus générés par les activités de négociation.
  - Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.
- Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Revenus de dividendes plus élevés que ceux en 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
  - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
  - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée en 2017.
  - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.

## REVENU TOTAL

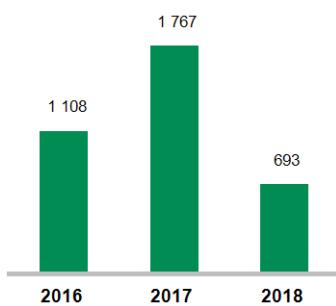
Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 14 822 M\$, en baisse de 242 M\$, ou de 1,6 %, par rapport à 2017.

**Autres revenus d'exploitation<sup>(1)</sup>**  
(en M\$)



<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

**Revenus de placement<sup>(1)</sup>**  
(en M\$)



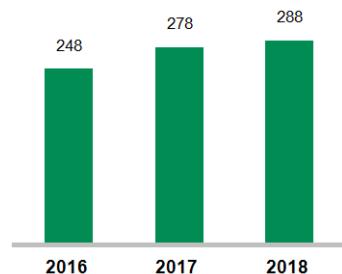
<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 288 M\$, en hausse de 10 M\$, ou de 3,6 %. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotés des emprunteurs. Malgré cette hausse, la Fédération a continué en 2018 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,48 % en 2018, comparativement à 0,50 % pour l'exercice 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, comparativement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

**Dotation à la provision pour pertes de crédit**  
(en M\$)



## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 584 M\$, en baisse de 211 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice 2017.

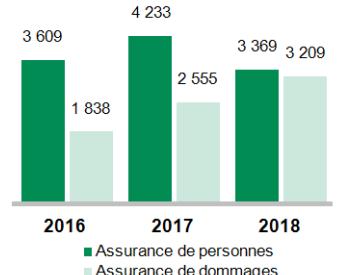
### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 3 369 M\$,** en baisse de 864 M\$, ou de 20,4 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Diminution de 873 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements apparues.
  - L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.

### Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 3 209 M\$,** en hausse de 654 M\$, ou de 25,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
  - Haute attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
  - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante que celle constatée à l'exercice précédent en assurance automobile.
  - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 73,9 % pour l'exercice 2018, alors qu'il était de 67,7 % en 2017.
    - Haute du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'en 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (15,0) %, essentiellement en assurance automobile.
    - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 80,7 %, comparativement à 80,1 %.
    - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 3,1 %, comparativement à 2,6 %.

**Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance<sup>(1)</sup>**  
(en M\$)



<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

**Tableau 8 – Frais autres que d'intérêts**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Rémunération et autres versements	563 \$	536 \$	492 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	1 862	1 842	1 927
Avantages sociaux	377	413	402
	2 239	2 255	2 329
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	496	514	437
Ententes de services et impartition	341	322	306
Communications	219	244	265
Autres	2 534	2 368	2 193
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>6 392 \$</b>	<b>6 239 \$</b>	<b>6 022 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 392 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 153 M\$, ou de 2,5 %, par rapport à 2017. Cette hausse a été atténuée par les éléments suivants :

- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires.

Outre ces éléments favorables, les frais autres que d'intérêts ont augmenté en raison des éléments suivants :

- Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.

**Rémunération et autres versements de 563 M\$**, en hausse de 27 M\$, ou de 5,0 %.

- Progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

**Salaires et avantages sociaux de 2 239 M\$**, en baisse de 16 M\$, ou de 0,7 %, par rapport à 2017, en raison principalement des éléments suivants :

- Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
- Baisse des salaires attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.
- En contrepartie, hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
- Représente 35,0 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage inférieur à celui de 36,1 % enregistré en 2017.
- Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base de 20,2 % en 2018, en baisse par rapport à celui de 22,4 % enregistré en 2017 en raison principalement de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés.

**Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 496 M\$**, en baisse de 18 M\$, ou de 3,5 %, par rapport à 2017 en raison principalement de la diminution des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Ententes de services et impartition de 341 M\$**, en hausse de 19 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à 2017.

- Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.

**Frais de communications de 219 M\$**, en baisse de 25 M\$, ou de 10,2 %, par rapport à 2017.

- Baisse provenant de la mise en place d'initiatives de productivité.

**Autres frais de 2 534 M\$**, en hausse de 166 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à 2017.

- Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Engagements pris en lien avec le Fonds de 100 M\$.
- Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.
- Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- Radiation de certains actifs technologiques en 2018.
- Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.

Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi qu'à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

## IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif et elle est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

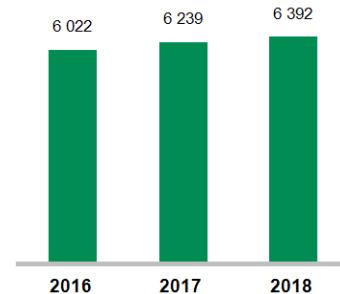
**Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 208 M\$**, en baisse de 128 M\$ par rapport à l'exercice 2017.

- Taux d'imposition effectif de 13,4 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 19,2 % pour l'exercice 2017.
- À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 14,4 %, comparativement à 20,8 % pour l'exercice 2017. Cette diminution du taux est principalement expliquée par le recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et les parts de capital F.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

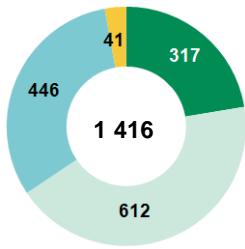
Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2018, les entités de la Fédération ont versé 1 141 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 049 M\$ en 2017.

### Frais autres que d'intérêts (en M\$)

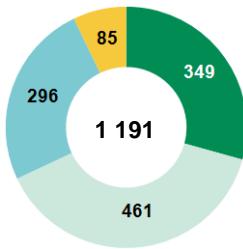


## COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2017 ET 2016

**Excédents avant ristournes aux caisses membres 2017**  
(en M\$)



**Excédents avant ristournes aux caisses membres 2016**  
(en M\$)



- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- Assurance de dommages
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Au terme de l'exercice 2017, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 416 M\$, comparativement à 1 191 M\$ pour l'exercice 2016. Les excédents rajustés des éléments particuliers s'étaient élevés à 1 167 M\$, en baisse de 24 M\$, ou de 2,0 %. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 9,4 %, par rapport à 8,5 % en 2016, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 7,8 % en 2017, comparativement à 8,5 % en 2016.

### Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises** : excédents avant ristournes aux caisses membres de 317 M\$ en 2017, soit une diminution de 32 M\$ par rapport à 2016.
  - Hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances en 2017 à la suite d'un recouvrement de la provision collective en 2016.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : excédents nets de 612 M\$ en 2017, soit une augmentation de 151 M\$ par rapport à 2016, en raison essentiellement des éléments suivants :
  - Bonne performance des placements en 2017.
  - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires en 2017.
  - Haute des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
  - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.
- **Assurance de dommages** : excédents nets de 446 M\$ en 2017, y compris un gain sur la vente de filiales, soit une hausse de 150 M\$ par rapport à 2016.
  - Excédents nets rajustés des éléments particuliers de 205 M\$, en baisse de 91 M\$ par rapport à 2016.
  - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.

### Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation de 13 297 M\$ en 2017**, soit une augmentation de 1 351 M\$ par rapport à 2016.
  - Revenu net d'intérêts de 1 404 M\$ en 2017, soit une hausse de 101 M\$ par rapport à 2016, principalement attribuable à la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
  - Augmentation des primes nettes de 883 M\$ en 2017, en raison principalement des éléments suivants :
    - ♦ Haute des primes nettes attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
    - ♦ Croissance des affaires liées aux activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et du secteur Assurance de dommages.
    - ♦ En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - Autres revenus d'exploitation de 3 747 M\$, soit une augmentation de 367 M\$ en 2017, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - ♦ Gain avant impôts de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
    - ♦ Progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
    - ♦ Croissance des volumes d'affaires provenant des activités de paiement et de financement.
- Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
  - ♦ Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
  - ♦ Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

- **Revenus de placement de 1 767 M\$ en 2017**, soit une augmentation de 659 M\$ par rapport à 2016.
  - Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat en hausse de 586 M\$.
    - Housse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - Housse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
    - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
    - Housse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés en 2017, y compris ceux associés aux activités de couverture de la Fédération.
    - En contrepartie, baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), dont la quasi-totalité a fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017.
  - Revenus nets sur les titres disponibles à la vente en hausse de 70 M\$, en raison principalement des gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.
  - Revenus nets sur les autres placements de 204 M\$, stable comparativement à 2016.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 278 M\$ en 2017**, soit une augmentation de 30 M\$ par rapport à 2016.
  - En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille avait toutefois atténué cette hausse.
  - Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,50 % au 31 décembre 2017, ce qui est comparable à l'exercice 2016.
  - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,14 %, en baisse par rapport à celui de 0,18 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique avait contribué à la baisse du volume de prêts dépréciés bruts.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 6 795 M\$**, soit une augmentation de 1 349 M\$ en 2017.
  - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 624 M\$ en 2017.
    - Augmentation de 425 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements apparisés.
    - Les provisions techniques incluaient également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
    - Housse des prestations liée à la croissance des activités.
  - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 717 M\$ en 2017.
    - Housse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
    - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
      - Housse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
      - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016, soit 80,1 %, comparativement à 75,8 %, principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
    - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenues en Alberta.
- **Frais autres que d'intérêts** ayant augmenté de 217 M\$ en 2017, ce qui s'expliquait principalement par les éléments suivants :
  - L'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS.
  - Progression des affaires, notamment des activités de paiement, de financement et des actifs sous gestion.

Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

  - Baisse des frais résultant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - La gestion efficace des dépenses à la suite de la mise en place d'initiatives de productivité avait permis de limiter la hausse des frais autres que d'intérêts dans un contexte de croissance des activités.

## 2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

## 2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

### PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

### ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
  - Regroupe les services de transactions de comptes courants et d'épargne à terme ainsi que plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
  - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
  - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
  - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
  - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
  - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
  - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Marchés des capitaux :**
  - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
  - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement :**
  - Réalisé au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
  - Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts;
  - Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.
- **Services spécialisés :**
  - Comptiennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires, de services intégrés destinés à la clientèle aisée ainsi que les solutions de gestion de la paie et des ressources humaines.

## RÉALISATIONS DE 2018

- **Flash Interac** : Déploiement de la technologie sans contact sur les cartes de débit Desjardins.
- **Nouveaux guichets automatiques** : Début du déploiement des nouveaux guichets tactiles permettant le dépôt sans enveloppe. Plus de 400 guichets ont été déployés jusqu'à présent et le déploiement se poursuivra tout au long de 2019.
- **Paiement** : Acquisition et mise en place de nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- **Alerte insuffisance de fonds** : Introduction d'une nouvelle alerte qui avise le membre des caisses lorsqu'il n'a pas les fonds nécessaires dans son compte pour couvrir un paiement préautorisé. Plus d'un million de membres des caisses se sont inscrits pour recevoir cette alerte depuis son lancement en février 2018.
- Ouverture de cinq centres **Service Signature** en 2018, pour un total de 16 à ce jour dans différentes régions du Québec.
- **Lancement du « FondsC »** auprès de l'ensemble des centres Desjardins Entreprises, une initiative visant à soutenir les PME avec une aide financière jusqu'à concurrence de 10 000 \$ et à encourager nos entreprises partenaires à initier de nouveaux projets de croissance partout sur le territoire.
- Gestion Desjardins Capital inc. et Exportation et Développement Canada (EDC) s'associent au Groupe Siparex et à Bpifrance pour initier le **Fonds Transatlantique**, doté d'une enveloppe de 120 M\$, destiné à financer le développement des entreprises sur les continents européen et nord-américain et à les appuyer dans leur croissance.
- Le Mouvement Desjardins grimpe cette année au **2<sup>e</sup> rang des marques les plus influentes au Québec** dans la quatrième édition du classement établi par l'Étude Ipsos-Info Presse.
- **Institution financière la plus cool** : Le Mouvement Desjardins est l'institution financière la plus cool selon les milléniaux québécois. C'est ce que révèle l'étude Jeunesse 2018 réalisée par la firme Léger.
- Le Mouvement Desjardins se démarque lors du Gala PMI Elixir : Cet événement récompense le meilleur de la gestion de projet, toutes industries confondues. Les projets *Agrément de Bâle Risque de crédit Entreprises et Soutien des approches agiles par le rehaussement de la maturité de la gestion de portefeuille* ont tous les deux récolté les **honneurs dans la catégorie Palmarès**.
- Gala de la communauté de startups – le Mouvement Desjardins gagnant : Ce gala annuel reconnaît tous ceux et celles qui contribuent au développement de l'écosystème montréalais de startups. Le Mouvement Desjardins, à travers Desjardins Lab, s'est vu décerner le **prix « Champion corporatif de l'année »**.
- Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit sa transformation numérique avec notamment :
  - **Nouvelle application mobile AccèsD** : Évolution significative de l'application mobile Desjardins vers une plateforme moderne et intuitive.
  - **Signature électronique** : Déploiement de la signature électronique à grande échelle dans le réseau des caisses avec l'ajout de produits de financement à la consommation, d'épargne, d'assurance-prêts et d'ouverture de comptes entreprises.
  - **Renouvellement hypothécaire en ligne** : Introduction du renouvellement 100 % en ligne pour certains types d'hypothèques. Introduite de façon progressive avec quelques caisses, la solution va s'élargir, en 2019, à l'ensemble des caisses, y compris celles de l'Ontario, pour tous leurs membres éligibles et pour certains types d'hypothèques.
  - Ouverture de comptes entreprises en ligne et adhésion aux services d'**AccèsD Affaires** grandement simplifiées permettant de réduire considérablement les délais de ces processus clés au bénéfice des membres des caisses.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

En 2018, l'industrie financière canadienne comptait 86 institutions bancaires canadiennes et étrangères et on y dénombrait également 523 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu plus de 51,8 % font partie du Mouvement Desjardins.

Au 31 décembre 2018, l'encours de l'épargne personnelle (au bilan et hors bilan) dans l'industrie canadienne des services bancaires était estimé à 4 209 G\$, en hausse de 0,5 % annuellement, comparativement à une croissance de 7,9 % enregistrée à la fin de 2017. Ce ralentissement important est attribuable au recul de l'activité boursière (chute de 11,6 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto en 2018) qui a affecté la valeur des produits d'épargne hors bilan (comme les fonds de placement et les actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières) et a diminué l'engouement des particuliers pour ce type de placements plus risqués. Quant à l'encours du crédit aux particuliers, il était estimé à 2 165 G\$ à la même date, soit une progression annuelle de 3,4 %, par rapport à une majoration de 5,3 % observée à la fin de l'année précédente. Dans le cas du financement aux entreprises, son encours était estimé, quant à lui, à 879 G\$, soit une cadence annuelle de 9,1 %, en regard d'une augmentation de 10,5 % enregistrée un an plus tôt.

Au Québec, l'encours de l'épargne personnelle (au bilan et hors bilan) était estimé à 789 G\$ au 31 décembre 2018, soit une croissance annuelle nulle, en regard d'une progression de 8,2 % enregistrée un an auparavant, cette décélération s'expliquant par les mêmes facteurs qu'au niveau canadien. Dans le cas du financement aux particuliers, son encours était estimé à 387 G\$ à la même date, soit une augmentation annuelle de 3,9 %, comparativement à une croissance de 5,0 % observée à la fin de 2017. L'encours du crédit aux entreprises, pour sa part, était estimé à 171 G\$ au 31 décembre 2018, une progression annuelle de 8,8 %, par rapport à une majoration de 4,5 % enregistrée l'année précédente.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. L'exploitation des forces du grand groupe coopératif au service des membres et clients ainsi que la satisfaction de ceux-ci seront encore au cœur des priorités du Mouvement Desjardins dans la prochaine année. Pour ce faire, le Mouvement compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible. De plus, le secteur, ayant à cœur la santé financière de ses membres, entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de proximité et de confiance avec ses membres, clients et partenaires, ainsi que sur une croissance pérenne. La mise en œuvre s'appuie sur l'ancre et l'engagement de longue date du Mouvement Desjardins dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable afin de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec, tout en améliorant sa productivité par la maximisation des synergies avec les autres entités du Mouvement.

Une autre priorité du secteur est de poursuivre la transformation numérique en lien avec les événements de vie prioritaires pour les membres des caisses et clients. Concrètement, le secteur poursuivra ses initiatives afin de renforcer sa présence relationnelle sur tous les canaux, accroître l'intérêt des membres et clients pour des conseils proactifs et à valeur ajoutée. Également, le secteur souhaite augmenter l'autonomie des membres des caisses et clients pour les interactions régulières et poursuivre la simplification des produits, services et processus de bout en bout.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

**Tableau 9 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Revenu net d'intérêts	1 144 \$	1 089 \$	1 031 \$
Autres revenus d'exploitation <sup>(3)</sup>	1 638	1 557	1 420
<b>Revenus d'exploitation<sup>(3)</sup></b>	<b>2 782</b>	<b>2 646</b>	<b>2 451</b>
Revenus de placement <sup>(3)</sup>	46	39	33
<b>Revenu total</b>	<b>2 828</b>	<b>2 685</b>	<b>2 484</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	288	274	248
Frais autres que d'intérêts	2 137	1 972	1 808
Impôts sur les excédents	102	122	79
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>301</b>	<b>317</b>	<b>349</b>
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	-	18
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>301 \$</b>	<b>317 \$</b>	<b>331 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	301 \$	317 \$	325 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	6
<b>Indicateurs</b>			
Prêts et acceptations bruts moyens <sup>(3)</sup>	29 742 \$	26 391 \$	23 765 \$
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	18 066	15 850	13 911
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	0,97 %	1,04 %	1,04 %
Prêts dépréciés <sup>(4)</sup> bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(3)</sup>	1,08	0,28	0,38

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

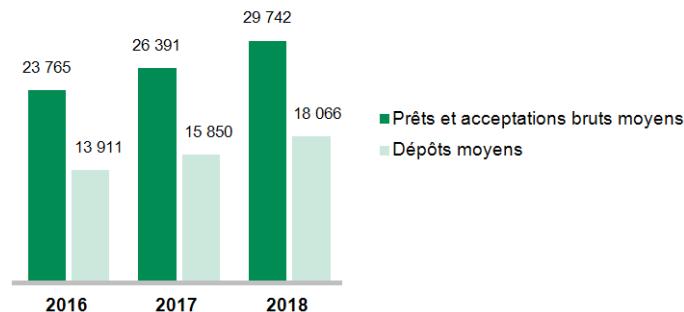
<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(4)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

**Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens**

(en M\$)

**COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 301 M\$,** en baisse de 16 M\$, ou de 5,0 %. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
  - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
  - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
  - Croissance des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.
- **Revenus d'exploitation de 2 782 M\$,** en hausse de 136 M\$, ou de 5,1 %.
  - Hausse du revenu net d'intérêts de 55 M\$ en raison de la progression de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,4 G\$, ou de 12,7 %, depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
  - Autres revenus d'exploitation de 1 638 M\$, en hausse de 81 M\$, ou de 5,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
    - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.
    - ♦ Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients ainsi que la croissance du volume de transactions sur AccèsD.
    - ♦ En contrepartie, baisse des revenus de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
- **Revenus de placement de 46 M\$,** en hausse de 7 M\$, ou de 17,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
  - En contrepartie, diminution des revenus de négociation liés au marché des capitaux.
- **Revenu total de 2 828 M\$,** en hausse de 143 M\$, ou de 5,3 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 288 M\$,** en hausse de 14 M\$, ou de 5,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Croissance des encours.
  - Révision des scénarios économiques et mise à jour des paramètres.
  - Migration des cotations des emprunteurs.
  - L'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 137 M\$,** en hausse de 165 M\$, ou de 8,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Hausse des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
  - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients ainsi que celles liées aux services AccèsD.

## 2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

### PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attitrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Ce secteur comprend les activités de Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018, ainsi que les activités de la participation dans Patrimoine Aviso à compter de cette même date tel que mentionné à la section « Incidence des transactions importantes ».

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

### ACTIVITÉS

- **Assurance de personnes :**
  - Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et aux groupes par l'entremise de régimes collectifs.
  - Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.
- **Épargne et placements :**
  - Incluent différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises qui comprennent aussi des régimes d'épargne-retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
  - Cette vaste gamme de solutions de placement, qui incluent notamment des placements garantis liés aux marchés (PGLM), des fonds négociés en bourse (FNB), des fonds de placement garantis et des fonds communs de placement comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Courtage en valeurs mobilières :**
  - Comprend la distribution de tous les types de placement, y compris les titres liés aux marchés boursiers.
  - Deux modes de distribution distincts sont offerts : les services personnalisés d'un conseiller en placement (courtage de plein exercice) ou le courtage en ligne pour les investisseurs avertis qui souhaitent transiger de façon autonome.
- **Gestion privée :**
  - Se définissent par une offre intégrée et évolutive destinée à la clientèle fortunée.
  - L'accompagnement personnalisé par les gestionnaires privés inclut plusieurs volets : la planification financière, l'optimisation fiscale et philanthropique, la gestion de portefeuilles, etc.
- **Gestion d'actifs institutionnels :**
  - Des solutions d'investissement proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.

## RÉALISATIONS DE 2018

### Assurance de personnes

- **Refonte du portefeuille de produits d'assurance** pour simplifier et moderniser notre offre et offrir de nouvelles solutions d'analyse de besoins.
- **Révision complète de la protection d'assurance** contre les maladies graves et inclusion de tous les types de cancers.
- Lancement d'un **projet pilote de télémédecine** auprès de 5 000 participants de l'un de nos groupes d'assurance collective.
- **Nouvelle offre aux régimes d'assurance collective**, dont la possibilité d'ajouter le cannabis thérapeutique.
- Déploiement de l'**Espace Santé financière et mieux-être** sur le site desjardinsassurancevie.com et d'une nouvelle plateforme santé et mieux-être.

### Gestion de patrimoine

- **Résultats enviables des Fonds Desjardins** en matière d'actif total selon *Strategic Insight* : 1<sup>er</sup> rang au Québec et 11<sup>e</sup> au Canada.
- **Trois nouveaux fonds SociéTerre** et une nouvelle gamme de huit **Fonds négociés en bourse en investissement responsable** (FNB IR) permettant de doubler notre offre en produits d'investissement responsable. Ces FNB IR sont une première au Canada.
- **Trois prix pour les Placements garantis liés aux marchés** (PGLM) décernés par les *Americas Structured Products & Derivatives Awards*. Primé pour une septième année consécutive, le Mouvement Desjardins est devenu l'institution financière la plus récompensée au Canada pour ce type de placements.
- En épargne-retraite collective, poursuite du déploiement des services en mieux-être financier, dont le **lancement d'une section Mieux-être financier**, qui aide le participant à avoir confiance dans son avenir financier. Le site Web sécurisé obtient une interface adaptative pour les appareils mobiles; sa navigation est simplifiée et son contenu, contextualisé.
- En courtage en ligne, **lancement de l'ouverture de compte en ligne et de la signature électronique** et conversion du site en version adaptative (responsive design).
- En valeurs mobilières et gestion privée, **simplification et amélioration des relevés de compte et numérisation des feuillets fiscaux**.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière.

### • Marché canadien :

- Gestion de patrimoine : 4 468 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2017 détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placements. Une croissance annuelle composée de 8,4 % et de 8,2 % au cours des cinq dernières années.
- Assurance de personnes : Un revenu de primes de 110 G\$ en assurance vie et santé et en rentes selon les données de 2017. Une croissance à un rythme de 4,5 % depuis cinq ans. Quelque 22 millions de Canadiens souscrivent une assurance vie individuelle ou collective pour un montant total d'assurance en vigueur de 4,7 billions de dollars.

### • Concurrence au Canada :

- Gestion de patrimoine : Une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
- Assurance de personnes : Plus de 150 assureurs, dont 38 assureurs vie étrangers, mènent des activités au Canada selon les données de 2017. 77,9 % du marché est détenu par cinq assureurs d'où un degré élevé de consolidation de cette industrie. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada avec 4,6 G\$ de primes souscrites en 2017.

### • Évolution et les attentes des membres et clients :

- Un contexte de besoins élevés et complexes fait en sorte que le rôle du conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Des offres numériques avec des interfaces virtuelles et mobiles sont de plus en plus présentes pour répondre au désir d'autonomie de certains clients.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes travaille dans l'intérêt de ses membres et clients.

Le virage vers une culture centrée sur le membre et le client est une priorité pour ce secteur qui vise à l'accélérer. Pour y arriver, ce secteur entend optimiser ses gammes de produits, automatiser davantage ses processus et accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives pour accroître le mieux-être et la santé financière des membres et clients, ses actions en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé et de la sécurité financière. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, ce qui favorisera le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, notamment du côté des groupes et entreprises, et à élargir l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins et les réseaux externes.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

**Tableau 10 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Revenu net d'intérêts	4 \$	1 \$	- \$
Primes nettes	4 676	4 406	4 204
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	1 716	1 514	1 386
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>6 396</b>	<b>5 921</b>	<b>5 590</b>
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	387	1 406	795
<b>Revenu total</b>	<b>6 783</b>	<b>7 327</b>	<b>6 385</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(1)	4	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 369	4 233	3 609
Frais autres que d'intérêts	2 296	2 329	2 208
Impôts sur les excédents	225	149	107
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>894 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>461 \$</b>
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	(129)	-	-
<b>Excédents nets rajustés de l'exercice<sup>(2)</sup></b>	<b>765 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>461 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	894 \$	610 \$	440 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	2	21
<b>Indicateurs</b>			
Ventes nettes d'épargne	7 908 \$	8 577 \$	8 465 \$
Ventes d'assurance	342	523	471
Primes d'assurance collective	3 301	3 232	3 072
Primes d'assurance individuelle	872	836	796
Primes de rentes	503	338	336
<b>Encaissements liés aux fonds distincts</b>	<b>2 026</b>	<b>1 840</b>	<b>2 811</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

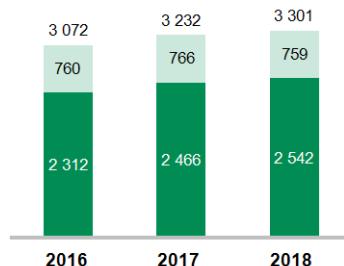
<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

**Tableau 11 – Frais attribuables aux titulaires de police**

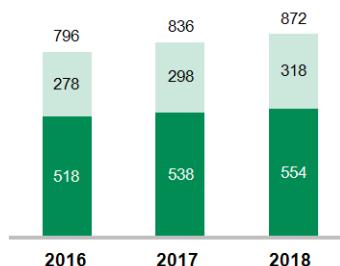
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Prestations d'assurance et de rentes	3 126 \$	3 037 \$	2 904 \$
Variation des provisions techniques	111	984	559
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	132	212	146
<b>Total</b>	<b>3 369 \$</b>	<b>4 233 \$</b>	<b>3 609 \$</b>

**Primes d'assurance collective par réseaux de distribution (en M\$)**



**Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution (en M\$)**



■ Distribuées via le Mouvement des caisses Desjardins  
■ Distribuées via les autres réseaux

## COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 894 M\$, en hausse de 282 M\$, ou de 46,1 % et excédents nets rajustés de 765 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 25,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :**
  - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
  - Expérience technique plus favorable.
  - Haute des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
  - En contrepartie, ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
- **Revenus d'exploitation de 6 396 M\$, en hausse de 475 M\$, ou de 8,0 %, en raison essentiellement des éléments suivants :**
  - Augmentation des primes de 270 M\$, dont 165 M\$ provenant des rentes, 69 M\$ de l'assurance collective et 36 M\$ de l'assurance individuelle.
  - Autres revenus d'exploitation de 1 716 M\$, en hausse de 202 M\$, ou de 13,3 %.
    - ♦ Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.
    - ♦ Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
  - En contrepartie, baisse des revenus à la suite de la transaction mentionnée ci-dessus.
- **Revenus de placement de 387 M\$, en diminution de 1 019 M\$, ou de 72,5 %.**
  - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
    - ♦ Variation majoritairement attribuable à la diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées aux fluctuations des taux d'intérêt.
    - ♦ Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
  - En contrepartie, gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs.
- **Revenu total de 6 783 M\$, en baisse de 544 M\$, ou de 7,4 %.**
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 3 369 M\$, en baisse de 864 M\$, ou de 20,4 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :**
  - Diminution de 873 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
  - L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 296 M\$, en baisse de 33 M\$, ou de 1,4 %, en raison principalement des éléments suivants :**
  - La transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.
  - En contrepartie, augmentation des charges liées aux actifs sous gestion.

### 2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

#### PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Depuis la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017, il comprend désormais uniquement les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins a amorcé le 1<sup>er</sup> mai 2018, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Cette transition s'échelonnera jusqu'au 31 décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

## ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
  - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
  - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
  - Propose aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
  - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
  - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

## RÉALISATIONS DE 2018

- Poursuite de la simplification, de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
  - **Amélioration de l'expérience membre et client** notamment en simplifiant la souscription en habitation dans toutes les régions et lignes d'affaires et en simplifiant la réclamation automobile.
  - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
    - ♦ Le déploiement de l'achat en ligne d'assurance automobile au Québec.
    - ♦ Le lancement de l'achat en ligne pour l'assurance locataire et copropriétaire partout au Canada.
    - ♦ L'enrichissement de son **offre mobile** sous plusieurs aspects :
      - Les clients peuvent maintenant prendre eux-mêmes les photos des dommages à leur véhicule et les envoyer à un carrossier ou un estimateur pour l'estimation et ainsi gagner du temps en évitant un déplacement.
      - Continuer à miser sur la prévention, avec en plus des programmes Ajusto (programme télématic offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) et Alerta (prévention des dommages liés à l'eau en assurance habitation au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau), le nouveau programme Radar, une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques majeurs permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient.
      - Les fonctionnalités de l'offre mobile du secteur, soit les programmes Alerta et Ajusto en assurance habitation et automobile respectivement, sont progressivement intégrées dans l'application de **bancassurance Services Mobiles Desjardins** pour les membres au Québec.
- **Intégration des activités canadiennes de State Farm** : L'intégration progresse selon le plan et a été quasiment achevée en 2018 avec quelques travaux à finaliser pour 2019. De plus, le réseau d'agents exclusifs State Farm exerce progressivement ses activités sous la marque Desjardins Assurances depuis mai 2018, une transition graduelle qui s'échelonnera jusqu'à la fin 2019.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec la nouvelle solution de tarification automobile pour l'Ontario, l'Atlantique et l'Ouest (OAO) et avec la finalisation de l'implantation du volet de l'offre commerciale pour le Québec.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,3 % au cours des cinq dernières années. En 2017, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 49,8 G\$, une hausse de 4,1 % depuis 2016, le taux de croissance le plus élevé depuis 2011. À l'échelle canadienne, l'assurance des particuliers représente 63,2 % du marché et l'assurance des entreprises représente 36,8 %. Au 31 décembre 2017, le secteur Assurance de dommages occupait le troisième rang en assurance de dommages au Canada et le deuxième rang sur le marché des particuliers.

L'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada est confronté à des défis de rentabilité, résultat d'une forte augmentation des réclamations. Cette augmentation reflète notamment le coût des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules et l'augmentation des distractions au volant. Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et a mis en œuvre un plan d'action pour optimiser sa rentabilité dans ce contexte difficile d'un monde en changement. De plus, cette année, l'industrie de l'assurance a été particulièrement marquée par des événements de vents violents et de tornades. Selon le Bureau d'assurance du Canada, les vents violents du 4 mai 2018 dans le sud de l'Ontario et dans certaines régions du Québec ont causé des dommages matériels de 410 M\$, dont 380 M\$ pour la province de l'Ontario. Pour Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), plus de 13 000 réclamations liées à cet événement ont été reçues, représentant un coût net de la réassurance d'environ 54 M\$, dont 48 M\$ essentiellement pour la province de l'Ontario. De plus, plus de 2 000 réclamations liées à des tornades et des vents forts ayant frappé la région d'Ottawa-Gatineau le 21 septembre 2018 ont été reçues. Ces dernières ont représenté un coût net de la réassurance pour DGAG de 38 M\$.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. Le marché canadien continuera d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Ces assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie du partage. Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances.

## STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens.

Ainsi, en 2019, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client en adaptant ses pratiques d'affaires dans l'intérêt des membres et clients, en optimisant la performance de sa chaîne de valeur et en modernisant les systèmes métiers. Par ailleurs, afin d'affirmer la distinction coopérative du Mouvement, le secteur entend moderniser le modèle d'assurance pour augmenter les interactions à valeur ajoutée en capitalisant sur l'analytique et la transformation numérique. Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie en accélérant le virage vers les Services Mobiles Desjardins et en allant chercher le plein potentiel de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Le secteur concentrera donc ses efforts sur les quatre priorités suivantes en 2019 :

- Améliorer l'expérience membres et clients.
- Améliorer la rentabilité du produit automobile.
- Accélérer la transformation numérique pour l'ensemble des produits et services.
- Acquérir, évaluer, développer et mobiliser les talents.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

**Tableau 12 – Assurance de dommages – résultats sectoriels**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

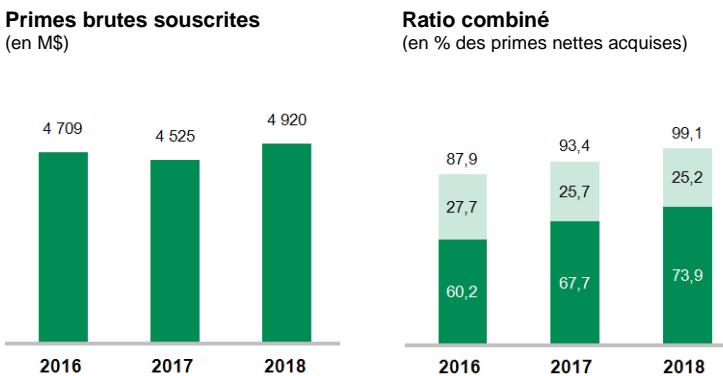
(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Revenu net d'intérêts	- \$	1 \$	1 \$
Primes nettes	4 402	3 896	3 207
Autres revenus (pertes) d'exploitation <sup>(2)</sup>	(188)	78	(55)
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>4 214</b>	<b>3 975</b>	<b>3 153</b>
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	336	214	206
<b>Revenu total</b>	<b>4 550</b>	<b>4 189</b>	<b>3 359</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 209	2 555	1 838
Frais autres que d'intérêts	1 127	1 099	1 132
Impôts sur les excédents	41	89	93
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>173 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>296 \$</b>
<b>Élément particulier, net d'impôts</b>			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company <sup>(3)</sup>	-	(241)	-
<b>Excédents nets rjustés de l'exercice<sup>(2)</sup></b>	<b>173 \$</b>	<b>205 \$</b>	<b>296 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	132 \$	405 \$	245 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	41	51
<b>Indicateurs</b>			
Primes brutes souscrites <sup>(4)</sup>	4 920 \$	4 525 \$	4 709 \$
Ratio des sinistres <sup>(2)</sup>	73,9 %	67,7 %	60,2 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours <sup>(2)</sup>	80,7	80,1	75,8
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs <sup>(2)</sup>	3,1	2,6	4,6
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>(2)</sup>	(9,9)	(15,0)	(20,2)
Ratio des frais <sup>(2)</sup>	25,2	25,7	27,7
Ratio combiné <sup>(2)</sup>	99,1	93,4	87,9

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(3)</sup> L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rjustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.

<sup>(4)</sup> Pour 2017 et 2016, incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.



## COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 173 M\$,** en baisse de 273 M\$ et excédents nets rajustés en baisse de 32 M\$, ou de 15,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Sinistralité plus importante comparativement à l'exercice précédent.
  - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
  - En contrepartie, hausse des revenus de placement.
- **Revenus d'exploitation de 4 214 M\$,** en hausse de 239 M\$, ou de 6,0 %.
- **Primes nettes de 4 402 M\$,** en hausse de 506 M\$, ou de 13,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Hausse de 367 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
  - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises, découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
  - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **Pertes de 188 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** alors qu'un revenu était constaté à l'exercice précédent, pour un écart de 266 M\$, en raison principalement des éléments suivants :
  - Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017 constaté à l'exercice comparatif.
  - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
  - En contrepartie, augmentation moins importante qu'au cours de l'exercice précédent de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement de 336 M\$,** en hausse de 122 M\$, ou de 57,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Revenus de dividendes plus élevés que ceux constatés en 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
  - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées inférieure à celle de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée en 2017.
- **Revenu total de 4 550 M\$,** en hausse de 361 M\$, ou de 8,6 %.
- **Charges de sinistres de 3 209 M\$,** en hausse de 654 M\$, ou de 25,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
  - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
  - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
  - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante que celle constatée à l'exercice précédent en assurance automobile.
  - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 73,9 % pour l'exercice 2018, alors qu'il était de 67,7 % en 2017.
    - Hausse du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'en 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (15,0) %, essentiellement en assurance automobile.
    - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 80,7 %, comparativement à 80,1 %.
    - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 3,1 %, comparativement à 2,6 %.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 127 M\$,** en hausse de 28 M\$, ou de 2,5 %. Cette augmentation est principalement causée par les éléments suivants :
  - Hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci et de la croissance des affaires.
  - En contrepartie, baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## 2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

**Tableau 13 – Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016
Activités de trésorerie	52 \$	113 \$	110 \$
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	(33)	89	27
Autres <sup>(2)</sup>	(37)	(161)	(52)
<b>Excédents (déficit) nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>(18)</b>	<b>41</b>	<b>85</b>
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	51	44	-
<b>Excédents (déficit) nets de l'exercice</b>	<b>(69)\$</b>	<b>(3)\$</b>	<b>85 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	(69)\$	(3)\$	78 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	7

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Incluent les activités des fonctions de soutien les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

### COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – APPOINT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net avant ristournes aux caisses membres de 18 M\$**, comparativement à des excédents nets avant ristournes aux caisses membres de 41 M\$ en 2017.
  - **Activités de trésorerie de 52 M\$**, comparativement à une contribution aux excédents de 113 M\$ en 2017, s'explique principalement par la baisse des revenus générés par les activités de négociation en raison de la grande volatilité des marchés en 2018.
  - **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 33 M\$**, comparativement à des excédents de 89 M\$ en 2017.
    - Fluctuation moins favorable de la juste valeur des swaps en 2018, étant donné la hausse des taux d'intérêt qui a été moins importante comparativement à 2017.
  - **Autres activités en déficit de 37 M\$**, comparativement à un déficit de 161 M\$ en 2017.
    - Autres activités marquées, en 2018 et en 2017, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liés principalement à la transformation numérique. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du Fonds de 100 M\$ et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins. Par ailleurs, certains actifs technologiques ont été radiés.
- Les éléments suivants ont atténué le déficit :
- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
  - Recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et les parts de capital F.

## 2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

**Tableau 14 – Résultats des huit derniers trimestres**

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2018				2017			
	T4 <sup>(1)</sup>	T3 <sup>(1)(2)</sup>	T2 <sup>(1)(2)</sup>	T1 <sup>(1)(2)</sup>	T4 <sup>(2)</sup>	T3 <sup>(2)</sup>	T2 <sup>(2)</sup>	T1 <sup>(2)</sup>
Revenu net d'intérêts	<b>398 \$</b>	382 \$	353 \$	368 \$	357 \$	364 \$	344 \$	339 \$
Primes nettes	<b>2 246</b>	2 288	2 225	2 164	2 034	2 007	2 099	2 006
Autres revenus d'exploitation <sup>(3)</sup>								
Cotisations	<b>97</b>	97	99	99	94	93	91	99
Ententes de services	<b>193</b>	179	186	184	179	187	194	167
Commissions sur prêts et cartes de crédit	<b>177</b>	172	164	186	182	154	153	171
Services de courtage et de fonds de placement	<b>211</b>	216	223	255	245	227	293	265
Honoraires de gestion et de services de garde	<b>138</b>	154	144	143	147	123	125	119
Revenus de change	<b>29</b>	15	21	27	22	16	21	18
Autres	<b>11</b>	52	163	70	(78)	330	47	63
<b>Revenus d'exploitation<sup>(3)</sup></b>	<b>3 500</b>	3 555	3 578	3 496	3 182	3 501	3 367	3 247
Revenus (pertes) de placement <sup>(3)</sup>								
Revenus (pertes) nets de placement	<b>(42)</b>	(213)	299	126	924	(316)	734	425
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	<b>258</b>	76	20	169	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	<b>216</b>	(137)	319	295	924	(316)	734	425
<b>Revenu total</b>	<b>3 716</b>	3 418	3 897	3 791	4 106	3 185	4 101	3 672
Dotation à la provision pour pertes de crédit	<b>63</b>	73	63	89	74	72	59	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	<b>1 821</b>	1 380	1 727	1 656	2 120	1 000	1 922	1 753
Frais autres que d'intérêts	<b>1 598</b>	1 598	1 568	1 628	1 651	1 433	1 605	1 550
Impôts sur les excédents	<b>6</b>	68	75	59	80	89	100	67
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>228</b>	299	464	359	181	591	415	229
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	<b>51</b>	-	-	-	44	-	-	-
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>177 \$</b>	299 \$	464 \$	359 \$	137 \$	591 \$	415 \$	229 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	<b>169 \$</b>	286 \$	453 \$	350 \$	128 \$	576 \$	401 \$	224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	<b>8</b>	13	11	9	9	15	14	5
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité</b>								
Particuliers et Entreprises	<b>52 \$</b>	72 \$	71 \$	106 \$	62 \$	86 \$	85 \$	84 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	<b>183</b>	174	331	206	159	121	189	143
Assurance de dommages	<b>25</b>	70	52	26	48	318	98	(18)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	<b>(32)</b>	(17)	10	21	(88)	66	43	20
	<b>228 \$</b>	299 \$	464 \$	359 \$	181 \$	591 \$	415 \$	229 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>157 560 \$</b>	160 245 \$	155 685 \$	151 298 \$	145 740 \$	148 020 \$	144 206 \$	142 927 \$
<b>Indicateurs</b>								
Rendement des capitaux propres <sup>(3)</sup>	<b>5,8 %</b>	7,1 %	11,8 %	9,4 %	4,5 %	15,3 %	11,2 %	6,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	<b>15,7</b>	17,0	17,0	16,6	17,5	17,7	15,8	15,2
Ratio du total des fonds propres	<b>15,7</b>	17,0	17,0	16,6	17,5	17,6	15,8	15,2

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour les trimestres de 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

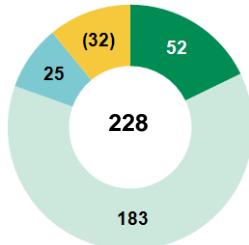
<sup>(2)</sup> Les données des périodes précédentes ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>(3)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

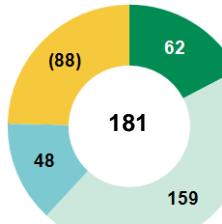
## RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 228 M\$, en hausse de 47 M\$ par rapport à la même période en 2017.

**Excédents avant ristournes aux caisses membres 2018<sup>(1)</sup>**  
(en M\$)



**Excédents avant ristournes aux caisses membres 2017**  
(en M\$)



- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- Assurance de dommages
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

### Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 52 M\$**, en diminution de 10 M\$ par rapport à la même période en 2017.
  - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
  - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
  - En contrepartie, croissance des volumes d'affaires provenant des activités de paiement et de financement.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 183 M\$**, en hausse de 24 M\$ par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Expérience technique plus favorable.
  - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
  - Ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
  - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Assurance de dommages : **apport de 25 M\$**, en baisse de 23 M\$ par rapport à la même période en 2017. Cette diminution provient essentiellement des éléments suivants :
  - Sinistralité plus importante comparativement à la période précédente.
 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
  - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Hausse des revenus de placement.
- **Rendement des capitaux propres de 5,8 %**, par rapport à 4,5 % au quatrième trimestre de 2017.
- **Revenus d'exploitation de 3 500 M\$**, en hausse de 318 M\$, ou de 10,0 %.
- **Revenu net d'intérêts de 398 M\$**, en hausse de 41 M\$, ou de 11,5 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,3 G\$, ou de 5,6 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements.
- **Primes nettes de 2 246 M\$**, en hausse de 212 M\$, ou de 10,4 %.
  - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : primes nettes d'assurance et de rentes de 1 134 M\$, en hausse de 46 M\$, ou de 4,2 %, par rapport à la même période en 2017.
    - ♦ Hausse des primes de rentes de 34 M\$.
    - ♦ Hausse des primes d'assurance individuelle de 7 M\$.
    - ♦ Hausse des primes d'assurance collective de 5 M\$.
  - **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 150 M\$, en hausse de 167 M\$, ou de 17,0 %, par rapport à la même période en 2017.
    - ♦ Hausse de 109 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
    - ♦ Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Autres revenus d'exploitation de 856 M\$**, en hausse de 65 M\$, ou de 8,2 %.
  - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
  - En contrepartie, diminution des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

- **Revenus de placement de 216 M\$, en baisse de 708 M\$.**

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
  - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
  - ♦ Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Diminution de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.
- Baisse des revenus générés par les activités de négociation.
- En contrepartie, variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle du quatrième trimestre de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée au trimestre comparatif.

- **Revenu total de 3 716 M\$, en baisse de 390 M\$, ou de 9,5 %.**

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 63 M\$, en baisse de 11 M\$, ou de 14,9 %.**

- Expliquée principalement par la mise à jour des paramètres.
- L'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile.
- La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, comparativement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 821 M\$, en baisse de 299 M\$, ou de 14,1 %.**

- **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charges de 962 M\$, en baisse de 551 M\$, ou de 36,4 %, par rapport à la même période en 2017. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - ♦ Diminution de 551 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
  - ♦ L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.
- **Secteur Assurance de dommages :** charges de sinistres de 857 M\$, en hausse de 258 M\$, ou de 43,1 %, par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
  - ♦ Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
  - ♦ Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - ♦ Ratio des sinistres de 70,8 % pour le quatrième trimestre de 2018, alors qu'il était de 59,9 % pour la période correspondante en 2017.
    - Hausse du ratio attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'au quatrième trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (10,1) %, comparativement à (22,2) %.
    - En contrepartie, incidence des catastrophes et événements majeurs moins importante qu'au trimestre comparatif de 2017, soit 0,1 %, comparativement à 1,9 %.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 598 M\$, en baisse de 53 M\$, ou de 3,2 %, par rapport à 2017.**

- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
  - Gain découlant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés.
  - Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
  - Radiation de certains actifs technologiques.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
  - Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
  - Rémunération et autres versements de 140 M\$, en hausse de 7 M\$, ou de 5,3 %, par rapport à 2017.
    - ♦ Progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 2,1 % en 2018, par rapport à un rythme de 3,0 % enregistré en 2017, et de 2,3 % par rapport à 2,8 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont profité d'un PIB en croissance soutenue. L'évolution de la sinistralité et des hypothèses actuarielles peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2017 et en 2018. Par contre, à partir du troisième trimestre de 2017, il y a eu cinq augmentations des taux directeurs canadiens à la suite d'un resserrement monétaire.

### Excédents consolidés

- Tendance des excédents avant ristournes aux caisses membres principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité d'un trimestre à l'autre.
- Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2018.
- Résultats du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain de 129 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.
- Bonne performance des placements dans le secteur Gestion de patrimoine et assurance de personnes ayant contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.
- Quatrième trimestre de 2017 marqué par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
- Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 249 M\$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse pour les trimestres de 2018 et de 2017, à l'exception des quatrièmes trimestres.**
  - Croissance des activités ayant permis à la Fédération de faire progresser les revenus d'exploitation, notamment les revenus de primes.
  - Augmentation des primes nettes qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.
  - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens au cours de 2018 et des actifs sous gestion.
  - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au quatrième trimestre de 2018 et au quatrième trimestre de 2017 ayant affecté à la baisse les revenus d'exploitation.
  - Revenus d'exploitation du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018, tandis que les revenus de services de courtage et de fonds de placement ont été à la baisse à la suite de cette transaction, soit au cours des trois derniers trimestres de 2018.
  - Revenus d'exploitation du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – en légère hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 par rapport à ceux de 2017, à l'exception du quatrième trimestre de 2018.**
  - Expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotés des emprunteurs.
  - La mise à jour des paramètres a entraîné une baisse de la dotation à la provision pour pertes de crédit au quatrième trimestre de 2018.
  - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2018 par rapport aux trimestres de 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
  - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
  - Tous les trimestres de 2018 marqués par une hausse des sinistres qui provient de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes en 2018 et incidence particulièrement importante au troisième trimestre de 2017.
  - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages plus élevés en 2018.
  - Les deuxième et troisième trimestres de 2018 ont été marqués par trois catastrophes au total tandis que le deuxième trimestre de 2017 a été marqué par une catastrophe.
  - L'exercice 2018 a été marqué par quatre événements majeurs comparativement à neuf au cours de l'exercice 2017.
  - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.

**Frais autres que d'intérêts – relativement stable lorsque l'on compare les trimestres de 2018 à ceux de 2017.**

- L'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm sur les charges couvertes par celui-ci ainsi que la progression des affaires, notamment des activités de paiement, de financement et des actifs sous gestion, ont entraîné des hausses des frais autres que d'intérêts.
- Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens pour les trimestres de 2018.
- Transaction impliquant Qtrade Canada Inc. complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018, diminuant les frais autres que d'intérêts des trois derniers trimestres de 2018.
- Vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017, réduisant les frais autres que d'intérêts à partir du troisième trimestre de 2017.
- Rémunération et autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 par rapport à ceux de 2017, en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

**Excédents sectoriels**

- Excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises – tendance à la baisse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 à ceux de 2017.**
  - Diminution des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux en 2018.
  - Revenu net d'intérêts en progression, en raison de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
  - Haute des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens ayant affecté les trimestres de 2018.
  - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag aux troisième et quatrième trimestres de 2018.
  - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. au premier trimestre de 2018.
- Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
  - Expérience technique plus favorable pour presque toutes les lignes d'affaires, ayant affecté positivement les excédents nets des trois derniers trimestres de 2018 ainsi que les deux premiers trimestres de 2017.
  - Résultats du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain de 129 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1<sup>er</sup> avril 2018.
  - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2018.
  - Excédents plus élevés du quatrième trimestre de 2017 majoritairement attribuables aux ajustements favorables des hypothèses actuarielles et compensés en partie par une détérioration de l'expérience technique.
  - Bonne performance des placements, ayant aussi contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.
- Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
  - Augmentation de la charge de sinistres plus importante pour les trimestres de 2018 en lien avec la croissance des affaires et de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ayant marqué chacun des trimestres.
  - Résultats du deuxième et du troisième trimestre de 2018 marqués par trois catastrophes, soit des dommages causés par de l'eau et du vent en avril, du vent en mai et des dommages causés par des tornades et des vents forts, principalement dans les régions d'Ottawa et de Gatineau en septembre.
  - Augmentation moins importante pour le premier et le quatrième trimestre de 2018, comparativement aux trimestres de 2017, de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
  - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
  - Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 241 M\$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
  - Premier trimestre de 2017 marqué par une sinistralité de l'année en cours plus importante en raison de conditions climatiques hivernales défavorables, avec des dommages causés par l'eau et les précipitations importantes de neige au Québec ainsi que la tempête de vent en Ontario.

# 3.0 Revue du bilan

## 3.1 Gestion du bilan

**Tableau 15 – Bilan consolidé**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>		2017		2016	
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 738 \$	1,7 %	1 731 \$	1,2 %	1 212 \$	0,9 %
Valeurs mobilières	49 666	31,5	46 904	32,2	44 937	33,4
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 086	8,9	9 377	6,4	7 713	5,7
Prêts et acceptations nets	61 997	39,3	58 715	40,3	52 441	38,9
Actif net des fonds distincts	13 234	8,4	13 379	9,2	11 965	8,9
Instruments financiers dérivés	4 376	2,8	3 772	2,6	3 706	2,8
Autres actifs	11 463	7,4	11 862	8,1	12 684	9,4
<b>Total de l'actif</b>	<b>157 560 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145 740 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>134 658 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts	58 057 \$	36,8 %	52 149 \$	35,8 %	46 902 \$	34,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	6,9	9 112	6,3	8 196	6,1
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 233	10,3	10 062	6,9	9 870	7,3
Instruments financiers dérivés	3 332	2,1	3 677	2,5	2 540	1,9
Passifs des contrats d'assurance	28 764	18,3	28 300	19,4	27 493	20,4
Passif net des fonds distincts	13 212	8,4	13 354	9,2	11 957	8,9
Autres passifs	11 202	7,1	11 679	7,9	11 642	8,7
Obligations subordonnées	1 378	0,9	1 388	1,0	1 378	1,0
Capitaux propres	14 553	9,2	16 019	11,0	14 680	10,9
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>157 560 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145 740 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>134 658 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

### ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2018, l'actif total de la Fédération s'élevait à 157,6 G\$, en hausse de 11,8 G\$, ou de 8,1 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une croissance de 11,1 G\$, ou de 8,2 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ainsi que des prêts et acceptations nets.

### TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2018, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 2,7 G\$, en hausse de 1,0 G\$, ou de 58,2 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une hausse de 519 M\$, ou de 42,8 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'établissaient à 63,8 G\$, comparativement à un volume de 56,3 G\$ enregistré à la fin de 2017, soit une progression de 7,5 G\$, ou de 13,3 %, pendant la même période, en regard d'une majoration de 3,6 G\$, ou de 6,9 %, enregistrée au cours de 2017. Les activités de marché et de dépôts de la Fédération expliquent cette augmentation.

### PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2018, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, totalisait 62,0 G\$, en hausse de 3,3 G\$, ou de 5,6 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à un accroissement de 6,3 G\$, ou de 12,0 %, enregistré un an plus tôt. Parmi les différentes catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 16, les prêts consentis aux entreprises et aux gouvernements composaient 61,1 % du portefeuille total de la Fédération au 31 décembre 2018. Leur encours atteignait un volume de 38,2 G\$, en hausse de 1,1 G\$, ou de 3,0 %, depuis le 31 décembre 2017, en regard d'une hausse de 3,6 G\$, ou de 10,8 %, obtenue un an auparavant.

**Tableau 16 – Prêts et acceptations**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>		2017		2016	
Hypothécaires résidentiels	4 626 \$	7,4 %	4 323 \$	7,3 %	3 486 \$	6,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 710	31,5	17 547	29,8	15 720	29,9
Aux entreprises et aux gouvernements	38 152	61,1	37 043	62,9	33 427	63,5
	<b>62 488</b>	<b>100,0 %</b>	<b>58 913</b>	<b>100,0 %</b>	<b>52 633</b>	<b>100,0 %</b>
Provision pour pertes de crédit	(491)		(198)		(192)	
<b>Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs</b>	<b>61 997 \$</b>		<b>58 715 \$</b>		<b>52 441 \$</b>	
Prêts garantis ou assurés <sup>(2)</sup>	5 343 \$		5 609 \$		5 196 \$	
Prêts garantis ou assurés <sup>(2)</sup> en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	8,6 %		9,5 %		9,9 %	

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers constituaient 31,5 % du portefeuille total des prêts de la Fédération au 31 décembre 2018. Leur encours a progressé de 2,2 G\$, ou de 12,3 %, depuis le 31 décembre 2017, pour se chiffrer à 19,7 G\$ au terme de l'exercice, comparativement à une hausse de 1,8 G\$, ou de 11,6 %, enregistrée au 31 décembre 2017. Les prêts provenant des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sont principalement responsables de cette croissance, grâce, notamment, à l'augmentation des prêts liés au financement automobile et aux biens durables.

Les prêts hypothécaires résidentiels de la Fédération comptaient 7,4 % de son portefeuille total au 31 décembre 2018. Leur encours s'élevait à 4,6 G\$, en hausse de 303 M\$, ou de 7,0 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à un accroissement de 837 M\$, ou de 24,0 %, enregistré un an auparavant.

**Qualité du crédit**

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 71 à 73 de ce rapport de gestion.

**DÉPÔTS****Tableau 17 – Dépôts**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018					2017		2016	
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total		Total		Total	
Particuliers	2 961 \$	41 \$	1 103 \$	4 105 \$	7,1 %	4 353 \$	8,3 %	3 817 \$	8,1 %
Entreprises et gouvernements	3 274	-	42 724	45 998	79,2	40 963	78,6	36 780	78,5
Institutions de dépôts	4 448	-	3 506	7 954	13,7	6 833	13,1	6 305	13,4
<b>Total des dépôts</b>	<b>10 683 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>47 333 \$</b>	<b>58 057 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>52 149 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>46 902 \$</b>	<b>100,0 %</b>

Au 31 décembre 2018, l'encours des dépôts de la Fédération se chiffrait à 58,1 G\$, en hausse de 5,9 G\$, ou de 11,3 %, depuis la fin de 2017, comparativement à une hausse de 5,2 G\$, ou de 11,2 %, observée un an plus tôt. Cette progression tire son origine en grande partie des dépôts des entreprises et des gouvernements de la Fédération, qui constituaient 79,2 % de l'encours total de son portefeuille de dépôts au terme de cet exercice. Leur encours s'élevait à 46,0 G\$ au 31 décembre 2018, une augmentation de 5,0 G\$, ou de 12,3 %, depuis le 31 décembre 2017, en regard d'une hausse de 4,2 G\$, ou de 11,4 %, enregistrée l'année précédente. Les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins, sont en bonne partie à l'origine de cette augmentation.

Les dépôts des institutions de dépôts totalisaient 8,0 G\$ au 31 décembre 2018, une majoration de 1,1 G\$, ou de 16,4 %, comparativement à une augmentation de 528 M\$, ou de 8,4 %, enregistrée l'année précédente. Enfin, les dépôts en provenance des particuliers s'établissaient à 4,1 G\$ au 31 décembre 2018, en baisse de 248 M\$, ou de 5,7 %, depuis la fin de 2017, comparativement à une progression de 536 M\$, ou de 14,0 %, observée durant l'année précédente.

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Au 31 décembre 2018, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération s'élevaient à 28,8 G\$, en hausse de 464 M\$, ou de 1,6 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une augmentation de 807 M\$, ou de 2,9 %, observée un an auparavant. Cette progression s'explique en partie par la hausse des primes non acquises de 273 M\$ ainsi que des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes, qui ont augmenté de 125 M\$.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs de la Fédération.

## CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres se chiffraient à 14,6 G\$, en baisse de 1,5 G\$, ou de 9,2 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une augmentation de 1,3 G\$, ou de 9,1 %, observée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux caisses membres, totalisant 1 299 M\$, ont été une source de croissance. De plus, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$ ainsi qu'à l'émission de parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Les versements aux caisses membres de 1 854 M\$, la rémunération de 508 M\$ sur les parts de capital ainsi que l'incidence des changements de méthodes comptables de 214 M\$ ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

## 3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAPP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAPP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

### Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* (TCM) émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

## Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 25 octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice *Identification and management of step-in risk*, qui vise à mesurer le risque lié au soutien qu'une institution financière pourrait donner à une entité non consolidée si jamais cette dernière se trouvait en détresse financière, et ce même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. L'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet pouvaient être acheminés au CBCB jusqu'au 9 mars 2018. Le CBCB n'a pas obtenu de consensus en vue d'apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre 2017 les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondé sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document aborde certains problèmes soulevés à la suite de la publication le 14 janvier 2016 de la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. Le document consultatif inclut des propositions de changements visant, entre autres, à accroître la sensibilité au risque de l'approche standard et à recalibrer la pondération du risque de taux, du risque sur actions et du risque de change. Le document consultatif propose également des modifications au document *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements* publié le 29 juin 2017. Le 7 décembre 2017, le CBCB avait annoncé que les institutions financières devraient présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le 16 juillet 2018, le BSIF a publié un document de travail sur le calendrier proposé de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le document fait également mention du point de vue du BSIF concernant certains changements proposés. L'AMF ne s'est pas encore prononcée sur l'échéancier d'adoption des nouvelles réformes.

Enfin, la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF a fait l'objet d'une révision en novembre dernier et son entrée en vigueur est prévue pour le 31 mars 2019. Les principaux changements couvrent les éléments suivants :

- Introduction des dispositions relatives au TLAC;
- Refonte de l'encadrement relatif à la titrisation;
- Mise en œuvre de l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et révision des exigences en matière de fonds propres pour l'exposition des banques à des contreparties centrales;
- Augmentation de l'exigence minimale du ratio de levier pour les institutions désignées IFIS-I à 3,5%;
- Introduction des dispositions relatives au coussin contracyclique;
- Révision de la norme liée au troisième pilier;
- Introduction d'un nouveau plancher d'actifs pondérés par le risque : Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, l'AMF impose une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche des notations internes avancée visant le risque de crédit ou le risque opérationnel. Ce plancher de fonds propres était déterminé selon les exigences de Bâle I plutôt que selon l'approche standard de Bâle II. Pour le premier trimestre de 2019, l'AMF propose un nouveau plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée de Bâle III.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires sur la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

### Respect des exigences

Au 31 décembre 2018, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres, étaient tous de 15,7 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,4 %.

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2018.

### Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

**Tableau 18 – Principales composantes des fonds propres**

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A <sup>(1)</sup>	Catégorie 1B <sup>(1)</sup>	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves et excédents non répartis</li> <li>• Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>• Parts de capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provisions générales</li> <li>• Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif</li> <li>• Parts de qualification admissibles</li> </ul>
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Goodwill</li> <li>• Logiciels</li> <li>• Autres actifs incorporels</li> <li>• Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes</li> <li>• Déficit de provisions</li> <li>• Participations croisées<sup>(3)</sup></li> </ul>		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(4)</sup></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> <li>• Instrument financier subordonné</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

<sup>(2)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(3)</sup> Participations croisées dans les fonds propres de la catégorie 1A du réseau des caisses Desjardins du Québec.

<sup>(4)</sup> Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

**Tableau 19 – Fonds propres réglementaires**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Parts de capital de la Fédération	4 767 \$	4 501 \$
Autres parts de capital	4 012	4 036
Réserve	271	540
Excédents non répartis	4 754	5 655
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(1)	456
Déductions <sup>(2)(3)</sup>	(3 906)	(6 026)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1A</b>	<b>9 897</b>	<b>9 162</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	13
Déductions <sup>(2)</sup>	-	(13)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1B</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>9 897</b>	<b>9 162</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	844	1 032
Provisions générales	271	126
Déductions <sup>(2)</sup>	(1 115)	(1 158)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>9 897 \$</b>	<b>9 162 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A <sup>(4)</sup>	15,7 %	17,5 %
Fonds propres de la catégorie 1 <sup>(4)</sup>	15,7	17,5
Total des fonds propres <sup>(4)</sup>	15,7	17,5
Levier <sup>(5)</sup>	7,4	7,9
Exposition du ratio de levier	134 198 \$	115 915 \$

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

<sup>(3)</sup> Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (499 M\$ en 2018 et 2 152 M\$ en 2017), dont les participations croisées (14 M\$ en 2018 et 1 634 M\$ en 2017), des participations significatives (2 858 M\$ en 2018 et 3 137 M\$ en 2017) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (549 M\$ en 2018 et 737 M\$ en 2017).

<sup>(4)</sup> Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

<sup>(5)</sup> Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation.

Le 24 mars 2018, l'Assemblée générale annuelle Desjardins a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets de 60 M\$ à l'égard des parts de capital G.

Le 13 novembre 2018, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie FIN-5A pour un montant de 1 847 M\$. De plus, le 6 décembre 2018, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie G et INV pour des montants respectifs de 60 M\$ et de 26 M\$.

Le 21 décembre 2018, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 15 janvier 2019. Au cours de l'exercice 2018, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

Au 31 décembre 2018, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en baisse de 182 points de base par rapport au 31 décembre 2017. L'incidence favorable de la croissance des excédents et de l'émission de parts de capital F a été compensée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques, le passage à l'IFRS 9 ainsi que la diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

#### Tableau 20 – Évolution des fonds propres réglementaires

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>9 162 \$</b>	7 317 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(2)</sup>	(1 170)	906
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(457)	70
Parts de capital de la Fédération	266	374
Autres parts de capital	(24)	97
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(32)
Déductions	2 120	430
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>9 897</b>	9 162
<b>Fonds propres de la catégorie 1B</b>		
Solde au début de l'exercice	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	(6)
Déductions	13	6
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>9 897</b>	9 162
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Solde au début de l'exercice	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(6)
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(188)	(168)
Provisions générales	145	(6)
Déductions	43	180
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>9 897 \$</b>	9 162 \$

<sup>(1)</sup>Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup>Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

#### Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, la Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce, à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, la Fédération a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce à compter du 30 septembre 2018.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 63,1 G\$ au 31 décembre 2018. De ce montant, 49,1 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 5,4 G\$ au risque de marché et 8,6 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2017, les actifs pondérés étaient de 52,4 G\$.

Tableau 21 – Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes								Total au 31 décembre 2018		Total au 31 décembre 2017
	Approche standard										
	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital <sup>(2)</sup>	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques		
<b>Risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>											
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	5 777 \$	- \$	5 777 \$	- \$	- \$	- %	21 \$		
Institutions financières	-	-	41 033	8 210	41 033	8 210	657	20,0	7 601		
Entreprises	-	-	16 207	15 846	16 207	15 846	1 268	97,8	12 989		
Titrisation	-	-	5	63	5	63	5	1 250,0	75		
Actions	-	-	250	334	250	334	26	133,6	241		
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	2 195	1 686	2 195	1 686	135	76,8	1 288		
Prêts hypothécaires	2 191	281	435	152	2 626	433	35	16,5	329		
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	6 994	3 802	1 056	793	8 050	4 595	368	57,1	3 207		
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	31 499	9 156	-	-	31 499	9 156	732	29,1	8 110		
<b>Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>	<b>40 684</b>	<b>13 239</b>	<b>66 958</b>	<b>27 084</b>	<b>107 642</b>	<b>40 323</b>	<b>3 226</b>	<b>37,5</b>	<b>33 861</b>		
<b>Risque de contrepartie</b>											
Emprunteurs souverains	-	-	8	-	8	-	-	-	-		
Institutions financières	-	-	2 770	554	2 770	554	45	20,0	343		
Entreprises	-	-	13	12	13	12	1	92,3	4		
Portefeuille de négociation	-	-	1 284	543	1 284	543	43	42,3	374		
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-	1 459	117	-	910		
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	264	14	1	-	1		
<b>Sous-total du risque de contrepartie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 075</b>	<b>1 109</b>	<b>4 339</b>	<b>2 582</b>	<b>207</b>	<b>59,5</b>	<b>1 632</b>		
Autres actifs <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	14 366	5 722	458	39,8	6 340		
Facteur scalaire <sup>(4)</sup>	-	794	-	-	-	794	64	-	677		
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>40 684</b>	<b>14 033</b>	<b>71 033</b>	<b>28 193</b>	<b>126 347</b>	<b>49 421</b>	<b>3 955</b>	<b>39,1</b>	<b>42 510</b>		
<b>Risque de marché</b>											
Valeur à risque (VaR)	-	575	-	-	-	575	46	-	-		
VaR en situation de crise	-	2 335	-	-	-	2 335	187	-	-		
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) <sup>(5)</sup>	-	1 732	-	-	-	1 732	139	-	-		
Autres <sup>(6)</sup>	-	-	-	754	-	754	60	-	1 965		
<b>Total du risque de marché<sup>(7)</sup></b>	<b>-</b>	<b>4 642</b>	<b>-</b>	<b>754</b>	<b>-</b>	<b>5 396</b>	<b>432</b>	<b>-</b>	<b>1 965</b>		
<b>Risque opérationnel<sup>(8)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 581</b>	<b>-</b>	<b>8 581</b>	<b>686</b>	<b>-</b>	<b>8 143</b>		
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil</b>	<b>40 684</b>	<b>18 675</b>	<b>71 033</b>	<b>37 528</b>	<b>126 347</b>	<b>63 398</b>	<b>5 073</b>	<b>-</b>	<b>52 618</b>		
<b>Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit<sup>(9)</sup></b>											
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	63 106	5 048	-	52 364		
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	63 150	5 052	-	52 409		
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	63 193	5 055	-	52 445		
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>40 684 \$</b>	<b>18 675 \$</b>	<b>71 033 \$</b>	<b>37 528 \$</b>	<b>126 347 \$</b>	<b>63 106 \$</b>	<b>5 048 \$</b>	<b>- %</b>	<b>52 364 \$</b>		

<sup>(1)</sup> Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(2)</sup> L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(3)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

<sup>(4)</sup> Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(5)</sup> Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

<sup>(6)</sup> Représente les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires. Il est à noter que depuis le troisième trimestre de 2018, c'est l'approche des modèles internes qui est appliquée pour l'ensemble des portefeuilles de négociation à la suite de l'obtention de l'agrément de l'AMF. Avant cette période, c'est l'approche standard qui était utilisée pour l'ensemble des exigences en risque de marché.

<sup>(7)</sup> Depuis le troisième trimestre de 2018, des modèles internes sont utilisés pour calculer le risque de marché sur les portefeuilles de négociation en remplacement de l'approche standard utilisée auparavant. L'approche standard a été utilisée pour les périodes précédentes. Les données de la période antérieure n'ont pas été retraitées.

<sup>(8)</sup> Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

<sup>(9)</sup> Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge d'AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, de 83 % et de 86 % en 2018 (72 %, 77 % et 81 % en 2017). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

## 3.3 Arrangements hors bilan

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

### BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2018, la Fédération administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 382,5 G\$, soit une baisse annuelle de 37,5 G\$, ou de 8,9 %, comparativement à une baisse de 8,1 G\$, ou de 1,9 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Cette diminution fait suite à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. telle que décrite à la section 1.2 « Événements importants de 2018 ». Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 66,4 G\$ à l'issue de l'exercice 2018, ce qui représente une diminution de 0,3 G\$, ou de 0,4 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 7,2 G\$, ou de 12,0 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

**Tableau 22 – Biens sous gestion et sous administration**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
<b>Biens sous gestion</b>			
Institutions et particuliers	13 902 \$	15 263 \$	12 205 \$
Fonds de placement <sup>(1)</sup>	52 457	51 390	47 285
<b>Total des biens sous gestion</b>			
	66 359 \$	66 653 \$	59 490 \$
<b>Biens sous administration</b>			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	280 378 \$	313 517 \$	326 798 \$
Fonds de placement <sup>(1)</sup>	102 091	106 464	101 308
<b>Total des biens sous administration</b>			
	382 469 \$	419 981 \$	428 106 \$

<sup>(1)</sup>Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018.

### INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

### GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

### ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

### ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

## Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Découpage d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

# 4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

Dans les graphiques de cette section, les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables des états financiers consolidés.»

## 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après et en conséquence, la description de ceux-ci est celle du Mouvement.

## Principaux risques émergents

Les principaux risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques émergents	Description
Cybermenaces	<p>L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la cybersécurité, dans les processus en optimisant ceux-ci pour répondre efficacement à un incident et dans les employés en les attirant et en les formant afin de continuer à développer nos méthodes de défense.</p> <p>Le Mouvement a également optimisé ses stratégies de transfert du cyberrisque en raffinant ses propres polices d'assurance au cours de l'année 2018. Rien n'indique que le Mouvement serait moins à risques que les autres institutions financières du Canada. En cas de cyberattaque réussie, le Mouvement s'exposerait à des pertes financières, à des dommages réputationnels, à des risques de non atteinte de ses objectifs d'affaires et à des perturbations importantes de ses activités. L'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques en poursuivant ses investissements en matière de cyberdéfense pour protéger ses données, ses systèmes et ses membres et clients.</p>

Principaux risques émergents	Description
<b>Endettement des ménages et évolution du marché immobilier</b>	<p>Un ralentissement de l'économie, plus accru en période d'incertitude géopolitique, pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui a connu dans la dernière année une belle croissance, malgré la hausse des taux et le resserrement des règles d'octroi hypothécaire imposées au début de l'année. Néanmoins, le Mouvement Desjardins demeure proactif dans l'accompagnement des membres et des clients qui pourraient être affectés si une telle situation survenait. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permettent de prévenir ce risque.</p>
<b>Évolutions technologiques</b>	<p>Les technologies innovatrices sont de plus en plus prise en considération et adoptées par les institutions financières dans le cadre de leur transformation numérique représentant un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. En plus des risques liés aux cybermenaces, l'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à d'autres risques relatifs à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, et à l'interdépendance des systèmes. Les attentes des régulateurs ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcées et les exigences vis-à-vis le secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.</p>
<b>Évolutions réglementaires</b>	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques, notamment la conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, les fraudes financières, la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la lutte à l'évasion fiscale, le respect de sanctions économiques, la protection des renseignements personnels, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
<b>Évolution des taux d'intérêt</b>	<p>Les turbulences observées sur les marchés financiers en fin d'année 2018 ont ramené vers le bas les taux d'intérêt obligataires. Par ailleurs, moins de hausses de taux d'intérêt sont maintenant attendues pour l'année 2019 alors que l'économie mondiale montre des signes de faiblesses.</p> <p>Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition, notamment pour les dépôts, s'accentue, alors que plusieurs épargnants délaissent les fonds de placement au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement à capital garanti. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins, alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins demeure actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques.</p> <p>L'environnement d'aversion pour le risque et de haute volatilité observée au cours des deux derniers mois de l'année a causé un élargissement important des écarts de crédit, ainsi qu'une forte diminution du niveau général des taux d'intérêt. Ces éléments ont eu des répercussions fortement négatives sur les portefeuilles destinés à des stratégies long terme visant la stabilité de ces paramètres de marchés.</p>
<b>Incertitudes géopolitiques</b>	<p>L'adoption de mesures protectionnistes par l'administration américaine a accentué l'incertitude à l'échelle mondiale en 2018. De nouvelles mesures protectionnistes pourraient être décrétées en 2019, notamment si les négociations actuelles entre la Chine et les États-Unis s'avèrent non-concluantes. En ce qui concerne le Canada en particulier, de nouveaux rebondissements pourraient survenir avec l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Cet accord n'a pas encore été accepté par les parlements respectifs des législations concernées. Certains articles de l'accord pourraient être contestés, ce qui relancerait le processus de négociation.</p> <p>La situation en Europe est marquée par une augmentation de l'incertitude politique. En plus du dossier du Brexit qui piétine, il faut ajouter la crise des gilets jaunes en France et la montée du populisme. L'économie européenne risque encore de ralentir en 2019. La probabilité d'une récession a aussi augmenté.</p> <p>Conscient de la forte intégration économique mondiale, le Mouvement Desjardins demeure vigilant et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les risques.</p>

## Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

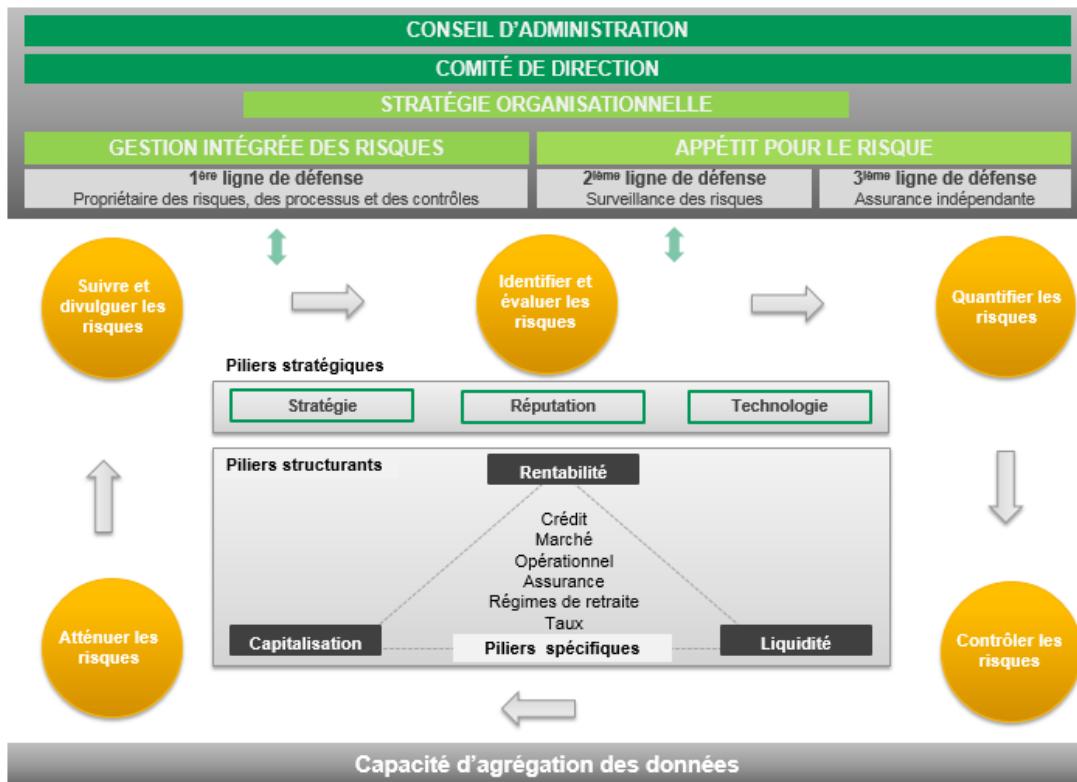
Facteurs de risque	Description
<b>Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités</b>	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
<b>Politiques monétaires</b>	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
<b>Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties</b>	Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.
<b>Estimations comptables critiques et normes comptables</b>	Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par la Fédération établissent la façon dont elle présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Fédération. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.
<b>Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché</b>	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
<b>Concentration géographique</b>	Les activités de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2018, les prêts qu'elle avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 69,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les prêts en souffrance;</li> <li>• les actifs problématiques et les biens saisis;</li> <li>• les réclamations et les poursuites;</li> <li>• le niveau de la demande des produits et services;</li> <li>• la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.</li> </ul>

Facteurs de risque	Description
<b>Acquisitions et partenariats</b>	<p>Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.</p>
<b>Cotes de crédit</b>	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>
<b>Changements climatiques</b>	<p>Les changements climatiques sont un facteur de risque externe du risque environnemental. Il se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques physiques, soit les risques résultant des dommages causés par des événements climatiques extrêmes;</li> <li>• les risques de transition, soit les risques liés à la mise en œuvre de mesures visant à assurer la transition écologique.</li> </ul> <p>Les catastrophes résultant de ces événements climatiques extrêmes sont imprévisibles et leur fréquence semble s'accroître. La forte gravité des conséquences fait en sorte qu'elles pourraient avoir une incidence importante sur les résultats du Mouvement. Étant donné la nature de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement sont particulièrement affectées par les changements climatiques, notamment par le risque de catastrophe faisant partie intégrante du risque d'assurance.</p>
<b>Autres facteurs</b>	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

## 4.2 Gestion des risques

### Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec la stratégie organisationnelle et l'appétit pour le risque qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



#### IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité de la Fédération sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

## MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

### Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2018, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une longue récession aux États-Unis jumelée à une correction immobilière importante au Canada, et une guerre commerciale mondiale. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeuraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière intégrée, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

### Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

## COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des risques émergents sur les résultats réels du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés, contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés, pour simplifier leur expérience;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements envers les détenteurs de titres de créances ou de capitalisation;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'appllicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le cadre du Mouvement Desjardins.

## APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR, encouragent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

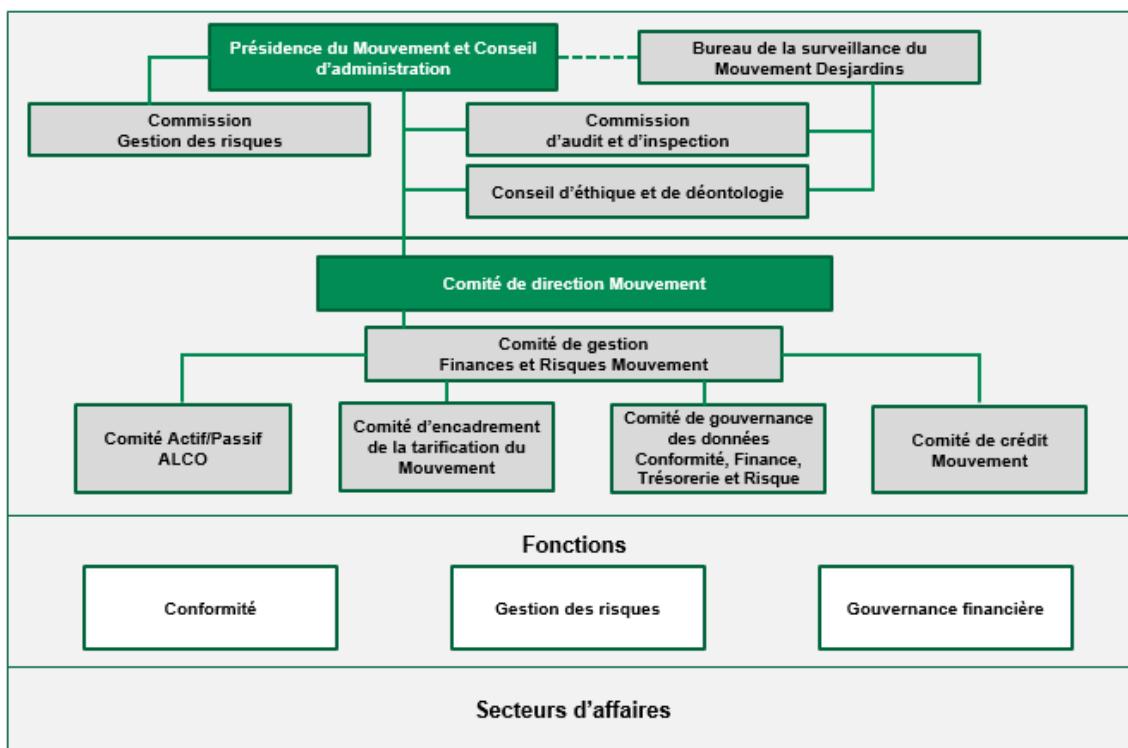
### La rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et clients de l'organisation.

## GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction du Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2018 de la Fédération.

**Le comité de direction du Mouvement Desjardins** formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.

**Le comité de gestion Finances et Risques** Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données Conformité, Finance, Trésorerie et Risque :

- **Le comité de crédit Mouvement** approuve les engagements de crédit importants et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- **Le comité de gouvernance des données Conformité, Finance, Trésorerie et Risque** oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et la surveillance de la gouvernance des données selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif/Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification Mouvement**.

#### Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

Modèle des trois lignes de défense	
<b>Première ligne</b>	
Propriétaire des risques, des processus et des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie et gère les risques liés à ses processus</li> <li>• Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation</li> <li>• Est responsable de la performance de ses activités</li> <li>• Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces</li> <li>• Identifie les situations de conflits d'intérêts potentiels et y remédie par une séparation de tâches adéquate.</li> <li>• Produit son profil de risque et en rend compte</li> </ul>
<b>Deuxième ligne</b>	
Surveillance des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établit les encadrements de gestion des risques et s'assure de leur application</li> <li>• Effectue la surveillance et la revue critique de la gestion des risques effectuée par la première ligne et de l'efficacité des contrôles qu'elle met en place</li> <li>• Conseille et outille la première ligne afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités</li> <li>• Surveille le respect de l'appétit pour le risque et en rend compte</li> </ul>
<b>Troisième ligne</b>	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne une opinion indépendante sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein de l'organisation</li> </ul>

#### 1<sup>re</sup> ligne de défense

La 1<sup>re</sup> ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découlent.

Ainsi, les secteurs d'affaires assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

#### 2<sup>e</sup> ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVPGR peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par les fonctions de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

### 3<sup>e</sup> ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

## Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, le Mouvement a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, le Mouvement a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce à compter du 30 septembre 2018. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAfp est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres de la Fédération par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

## Risque de crédit

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.*

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 39,2 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2018, comparativement à 40,3 % à la fin de 2017. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

## GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

## Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

## Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des APR sert à mesurer le risque de crédit de la Fédération en plus du risque de marché et du risque opérationnel. La Fédération a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Afin d'appliquer cette méthode, la Fédération a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sur les produits de prêts. Les autres expositions aux risques de crédit sont évaluées selon l'approche standard.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour la clientèle de détail – Particuliers. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

## Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet.</li> <li>• Projetée sur les 12 mois à venir.</li> <li>• La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie.</li> <li>• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>• Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>
PCD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique.</li> <li>• Soumise à certains plafond réglementaires.</li> <li>• Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects.</li> <li>• Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>• La prudence excessive et les plafonds sont exclus.</li> <li>• Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement.</li> <li>• Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>
ECD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.</li> </ul>
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2018, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 138,5 G\$ et de 111,7 G\$ après ARC.

#### **Octroi du crédit**

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

#### Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 23 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

**Tableau 23 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque\***

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

### Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approuvations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

**Tableau 24 – Exposition au risque de crédit des portefeuilles de prêts aux particuliers<sup>(1)\*</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018			2017	
	ECD			Total	Total
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail		
Excellent	568 \$	10 054 \$	17 \$	10 639 \$	9 636 \$
Très faible	604	12 232	311	13 147	12 689
Faible	915	6 817	2 681	10 413	9 345
Moyen	85	1 126	3 639	4 850	4 257
Élevé	13	1 163	281	1 457	1 337
Défaut	6	107	65	178	152
<b>Total</b>	<b>2 191 \$</b>	<b>31 499 \$</b>	<b>6 994 \$</b>	<b>40 684 \$</b>	<b>37 416 \$</b>

<sup>(1)</sup>Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

**Tableau 25 – Expositions aux particuliers par tranches de risque<sup>(1)\*</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018							2017	
	Tranches de risque							Total	Total
0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres			
Prêts hypothécaires	- \$	- \$	435 \$	- \$	- \$	- \$	435 \$	411 \$	
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	-	-	-	-	1 946	1	-	1 947	1 505
<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>435 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 946 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 382 \$</b>	<b>1 916 \$</b>

<sup>(1)</sup>Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

## Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

**Tableau 26 – Expositions aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque<sup>(1)\*</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018							2017
	Tranches de risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	
Emprunteurs souverains	5 815 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 815 \$
Institutions financières	-	47 475	-	21	-	4	-	47 500
Entreprises	-	222	-	653	-	15 303	298	16 476
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	2 067	113	15	2 195
<b>Total</b>	<b>5 815 \$</b>	<b>47 697 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>674 \$</b>	<b>2 067 \$</b>	<b>15 420 \$</b>	<b>313 \$</b>	<b>71 986 \$</b>
								49 808 \$

<sup>(1)</sup> Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

## Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

## Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

## **Atténuation du risque de crédit**

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2018, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 8,6 % du total des prêts bruts, comparativement à 9,5 % à la fin de 2017. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

### Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

### Situations de défaut

#### Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : La Fédération estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

#### Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, la Fédération ne répercute nullement le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

#### Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois si certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit sont respectées.

### Suivi du portefeuille et reddition de comptes

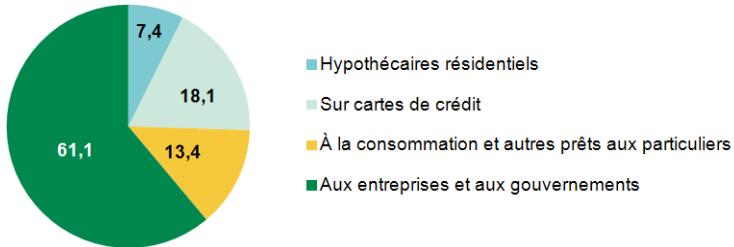
La PVPGP supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

## DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs.

### Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2018  
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2018, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont la finance et assurance, la fabrication et l'immobilier, ce qui représente un ratio de 81,6 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 36,5 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2017.

**Tableau 27 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>		2017		2016	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés <sup>(2)</sup> bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés <sup>(2)</sup> bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés <sup>(2)</sup> bruts
Hypothécaires résidentiels	4 626 \$	10 \$	4 323 \$	8 \$	3 486 \$	2 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 710	200	17 547	72	15 720	82
Aux organismes publics <sup>(3)</sup>	1 446	-	1 910	-	1 037	-
Aux entreprises						
Agriculture	189	15	125	-	196	1
Mines, pétrole et gaz	275	-	258	-	201	-
Services publics	660	-	379	1	321	-
Construction	1 114	118	730	-	644	1
Fabrication	1 922	2	1 193	2	902	5
Commerce de gros	501	-	384	-	258	-
Commerce de détail	322	-	478	-	480	1
Transport	563	-	468	-	436	-
Industrie de l'information	359	-	218	-	196	-
Finance et assurances	26 243	-	26 804	-	24 254	-
Immobilier	1 662	-	1 810	-	3 510	1
Services professionnels	234	-	166	-	169	-
Gestion de sociétés	237	-	168	-	87	-
Services administratifs	30	-	13	-	39	-
Enseignement	42	-	-	-	6	-
Soins de santé	207	-	126	1	42	-
Arts et spectacles	134	-	79	-	91	-
Hébergement	50	-	36	-	89	1
Autres services	305	-	147	-	206	-
Autres entreprises	1 497	3	1 520	-	252	1
<b>Total des prêts aux entreprises</b>	<b>36 546 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>35 102 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>32 379 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>62 328 \$</b>	<b>348 \$</b>	<b>58 882 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>52 622 \$</b>	<b>95 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(3)</sup> Y compris les prêts aux gouvernements.

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

**Tableau 28 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre 2018 <sup>(2)</sup>	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	3 \$	- \$	11 \$	57 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	679	126	57	-	862
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	<b>724 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>921 \$</b>
Au 31 décembre 2017	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	4 \$	- \$	8 \$	55 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	559	104	48	-	711
Aux entreprises et aux gouvernements	21	1	-	-	22
	<b>623 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>788 \$</b>

<sup>(1)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

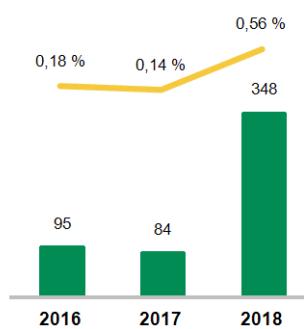
<sup>(2)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Fédération a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Contrairement à l'approche de l'IAS 39, qui était fondée sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit subies, l'IFRS 9 repose plutôt sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2018, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 491 M\$, en hausse de 293 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotes des emprunteurs.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond dorénavant aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,56 % au 31 décembre 2018, contrairement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 121 M\$ au 31 décembre 2018, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 34,7 %.

**Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts<sup>(1)</sup>**  
(en M\$ et en pourcentage)



<sup>(1)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Les tableaux 29 et 30 présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

**Tableau 29 – Prêts dépréciés<sup>(1)</sup> bruts par catégories d'emprunteurs**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(2)</sup>				2017		2016	
	Valeur comptable brute				Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets				
Hypothécaires résidentiels	4 626 \$	10 \$	0,22 %	5 \$	5 \$	8 \$	3 \$	2 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 710	200	1,01	110	90	72	49	82
Aux entreprises et aux gouvernements	38 152	138	0,36	6	132	4	-	11
<b>Total</b>	<b>62 488 \$</b>	<b>348 \$</b>	<b>0,56 %</b>	<b>121 \$</b>	<b>227 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>95 \$</b>
								<b>68 \$</b>

<sup>(1)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

**Tableau 30 – Variation du solde des prêts dépréciés<sup>(1)</sup> bruts**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice selon l'IAS 39	2018 <sup>(2)</sup>		2017	2016
		Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Prêts dépréciés bruts au début du dernier exercice selon l'IFRS 9		
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice selon l'IAS 39		84 \$	125	95 \$	85 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		S. o.	209	S. o.	S. o.
Prêts dépréciés bruts au début du dernier exercice selon l'IFRS 9		777	777	441	466
Prêts dépréciés bruts survenus depuis le dernier exercice		(306)	(306)	(225)	(205)
Retours à un état non déprécié		(286)	(286)	(278)	(281)
Radiations et recouvrements		(46)	(46)	51	30
Autres variations					
<b>Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice</b>		<b>348 \$</b>		<b>84 \$</b>	<b>95 \$</b>

<sup>(1)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

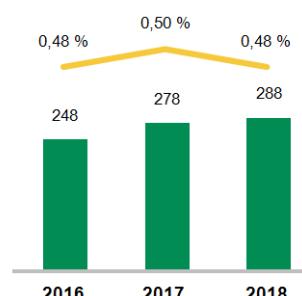
<sup>(2)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

#### Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit de la Fédération s'est élevée à 288 M\$ pour 2018, en hausse de 10 M\$ par rapport à 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotés des emprunteurs. Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,48 % au terme de l'exercice 2018, en légère baisse par rapport au ratio de 0,50 % enregistré au 31 décembre 2017.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

**Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit**  
(en M\$ et en pourcentage)



## Risque de contrepartie et d'émetteur

*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La PVPGP détermine une cote de risque à chaque contrepartie et émetteur avant d'autoriser une limite d'exposition. La cote provient des modèles internes ou s'appuie sur les agences de notation reconnues (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch) par l'AMF et le BSIF. Les cotes de risque sont également utilisées comme paramètres dans le calcul des exigences de fonds propres pour le risque de contrepartie et d'émetteur. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portent sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation de la Fédération est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente pour la Fédération les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit de la Fédération sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

## Risque de marché

*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

## GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités déléguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGP a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

## GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau 31 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

**Tableau 31 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation\***

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	1,0 \$	0,4 \$	1,0 \$	0,2 \$			0,5 \$	0,3 \$	1,6 \$	0,1 \$
Change	0,5	0,5	1,2	0,1			0,4	0,3	1,8	-
Taux d'intérêt	2,4	4,1	6,0	2,0			2,1	3,0	5,1	1,8
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	5,9	7,1	9,7	3,6			4,3	5,2	8,2	2,5
Effet de diversification <sup>(2)</sup>	(6,9)	(7,8)	s. o. <sup>(3)</sup>	s. o. <sup>(3)</sup>			(5,1)	(5,7)	s. o. <sup>(3)</sup>	s. o. <sup>(3)</sup>
VaR globale	2,9 \$	4,3 \$	6,1 \$	2,1 \$			2,2 \$	3,1 \$	5,1 \$	2,0 \$
VaR globale en période de tension	16,0 \$	16,0 \$	26,1 \$	8,8 \$			11,1 \$	11,9 \$	19,7 \$	8,2 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	75,2 \$	76,9 \$	98,7 \$	43,0 \$			54,1 \$	104,8 \$	211,3 \$	54,1 \$

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(3)</sup> Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,3 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 1,2 M\$ par rapport à celle de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 16,0 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à celle de 2017. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 76,9 M\$, en baisse de 27,9 M\$ par rapport à celle de 2017.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- Ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- Ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

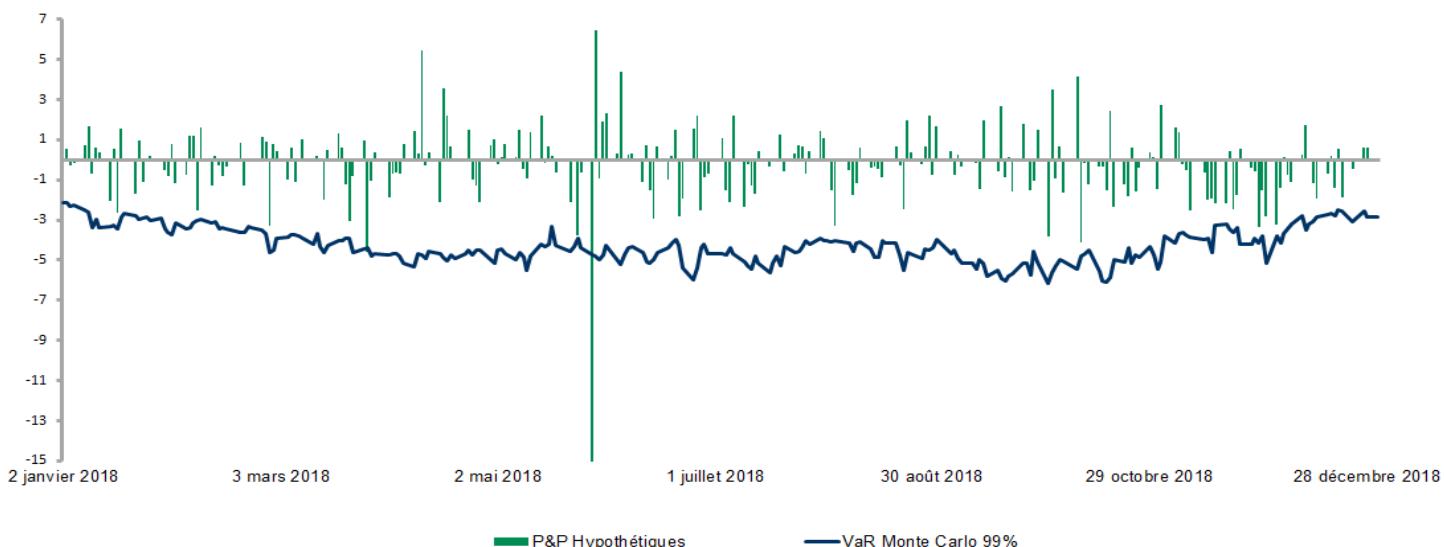
### Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2018, il y a eu deux dépassements de P&P hypothétique observés respectivement le 27 mars et le 28 mai. Au niveau des P&P réels comparés à la VaR, aucun dépassement n'a été observé pour le Mouvement lorsque les revenus de commissions et de souscriptions sont inclus au P&P réels. Par contre, deux dépassements auraient été observés si on exclut des P&P réels ces revenus de commissions et de souscriptions. Malgré ces dépassements, le modèle de la VaR demeure adéquat.

**VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation**  
(en millions de dollars)



### Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

## GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts imprédictifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 32 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

**Tableau 32 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)<sup>(1)\*</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(21) \$	51 \$	(8)\$	- \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base <sup>(4)</sup>	19	(54)	9	-

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 215 M\$ avant impôts au 31 décembre 2018 et de 226 M\$ au 31 décembre 2017. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 222 M\$ avant impôts au 31 décembre 2018 et de 205 M\$ au 31 décembre 2017. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

<sup>(4)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

## GESTION DU RISQUE DE CHANGE

*Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.*

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

## GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

### Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

### Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

## Risque de liquidité

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en oeuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 122,1 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018 comparativement à un ratio de 120,0 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

## Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

### Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

## SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 4,5 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2018, comparativement à 3,9 % à la fin de 2017. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 58,1 G\$ au 31 décembre 2018, en hausse de 5,9 G\$ depuis le 31 décembre 2017. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

### Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2018, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

**Tableau 33 – Principaux programmes de financement**

Au 31 décembre 2018

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

**Tableau 34 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018							2017
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Billets à escompte au porteur	2 508 \$	284 \$	3 \$	3 \$	2 798 \$	- \$	- \$	2 798 \$
Papier commercial	5 019	3 262	1 589	3 304	13 174	-	-	13 174
Billets à moyen terme	-	-	-	1 728	1 728	4 724	4 205	10 657
Titrisation de créances hypothécaires	65	318	511	803	1 697	1 104	7 019	9 820
Obligations sécurisées	-	1 564	-	1 563	3 127	1 562	1 170	5 859
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	879	499	1 378
<b>Total</b>	<b>7 592 \$</b>	<b>5 428 \$</b>	<b>2 103 \$</b>	<b>7 401 \$</b>	<b>22 524 \$</b>	<b>8 269 \$</b>	<b>12 893 \$</b>	<b>43 686 \$</b>
dont :								
Garantis	65 \$	1 882 \$	511 \$	2 366 \$	4 824 \$	3 545 \$	8 688 \$	17 057 \$
Non garantis	7 527	3 546	1 592	5 035	17 700	4 724	4 205	26 629

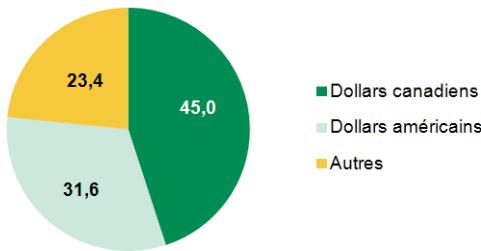
L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 5,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial et des obligations sécurisées.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

#### Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2018

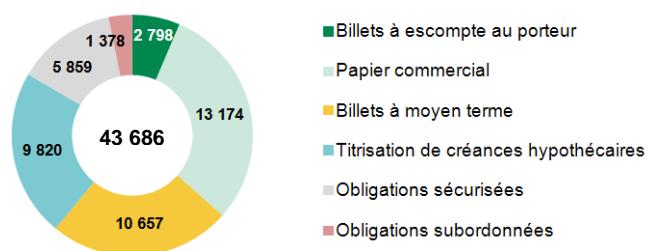
(en %)



#### Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2018

(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,4 G\$ pour l'exercice. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant de 750 M d'euros et à une émission d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Par ailleurs, la Fédération a procédé à trois émissions d'un montant total de 1,8 G\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens. Soulignons par ailleurs que le 30 janvier 2019, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 750 M d'euros par l'entremise de son programme d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 26,3 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 24,7 G\$ au 31 décembre 2017. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 décembre 2018, soit le même montant qu'au 31 décembre 2017. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, en 2018, des parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$ ainsi que des parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

## COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours de 2018, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch.

À la suite de la publication, le 18 avril 2018, par le ministère des Finances du Canada, de la version définitive des règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et, par le BSIF, de la version finale de sa ligne directrice TLAC, DBRS, Moody's et S&P ont publié des communiqués mentionnant plusieurs décisions concernant les cotes de crédit des banques d'importance systémique intérieure (BIS) canadiennes. Étant donné que ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, DBRS, Moody's et S&P n'ont pas mentionné le Mouvement dans leurs communiqués.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's sont négatives. L'attribution d'une perspective négative aux cotes du Mouvement par DBRS et Moody's s'explique par l'incertitude entourant la mise en place d'un régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's est toutefois stable.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

**Tableau 35 – Cotes de crédit des titres émis**

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élévé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 36 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

**Tableau 36 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan\***Au 31 décembre 2018<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 435 \$	308 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(5)\$	2 738 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(2)</sup>	167	718	1 409	977	1 470	2 947	8 471	16 332	4 423	36 914
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	1 594	767	755	255	293	1 261	3 607	2 556	43	11 131
Titres au coût amorti	1 124	172	196	89	2	1	5	32	-	1 621
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 728	311	47	-	-	-	-	-	-	14 086
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(3)</sup>	46	19	102	110	274	547	2 210	1 306	12	4 626
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>	52	65	165	189	279	1 061	5 229	5 298	7 372	19 710
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(3)</sup>	7 148	1 962	1 704	1 243	1 406	5 626	10 527	1 798	6 578	37 992
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(491)	(491)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 234	13 234
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Primes à recevoir	178	64	13	3	-	-	-	-	2 120	2 378
Instruments financiers dérivés	235	391	191	359	215	919	1 843	213	10	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 455	1	-	-	-	-	-	-	31	1 487
Actifs de réassurance	38	76	77	70	68	198	390	1 041	-	1 958
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	943	943
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	811	811
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	389	389
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	896	896
Autres actifs	297	95	75	3	12	9	26	5	1 958	2 480
<b>Total de l'actif</b>	<b>28 621 \$</b>	<b>4 985 \$</b>	<b>4 734 \$</b>	<b>3 298 \$</b>	<b>4 019 \$</b>	<b>12 569 \$</b>	<b>32 308 \$</b>	<b>28 581 \$</b>	<b>38 445 \$</b>	<b>157 560 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 85.

**Tableau 36 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)\***Au 31 décembre 2018<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(4)</sup>	659 \$	101 \$	33 \$	28 \$	42 \$	90 \$	142 \$	3 \$	3 007 \$	4 105 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(4)</sup>	7 926	5 480	2 142	3 575	3 872	7 396	10 200	2 129	3 278	45 998
Institutions de dépôts <sup>(4)</sup>	149	151	377	105	169	691	1 852	13	4 447	7 954
Acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(5)</sup>	19	490	136	38	1	780	4 316	5 049	-	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 233	-	-	-	-	-	-	-	-	16 233
Instruments financiers dérivés	128	148	163	119	156	656	1 704	248	10	3 332
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 078	4	-	-	-	-	-	-	2 023	4 105
Passifs des contrats d'assurance	430	783	929	847	800	1 853	4 286	16 289	2 547	28 764
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 212	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 578	1 578
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	254	254
Autres passifs	2 298	407	288	30	15	95	102	42	1 828	5 105
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	879	-	499	-	1 378
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 553</b>	<b>14 553</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>30 044 \$</b>	<b>7 600 \$</b>	<b>4 068 \$</b>	<b>4 742 \$</b>	<b>5 055 \$</b>	<b>12 440 \$</b>	<b>22 602 \$</b>	<b>24 272 \$</b>	<b>46 737 \$</b>	<b>157 560 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(6)</sup>	3 792 \$	138 \$	687 \$	571 \$	1 052 \$	2 469 \$	7 778 \$	496 \$	90 432 \$	107 415 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 474	2 474
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	10	38	94	167	-	342
Lettres de crédit documentaire	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	18	79	78	191	374	12	16	75	4	847
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	537	-	-	537

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 85.

**Tableau 36 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)\***

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 343 \$	378 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 \$	1 731 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat <sup>(2)</sup>	45	541	1 152	835	2 112	2 195	7 181	15 881	1 712	31 654
Titres disponibles à la vente <sup>(2)</sup>	2 361	515	815	299	265	1 098	3 957	2 663	3 277	15 250
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 982	257	123	15	-	-	-	-	-	9 377
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(3)</sup>	39	49	227	93	120	505	1 934	1 350	6	4 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>	41	84	196	209	273	1 128	4 473	4 472	6 671	17 547
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(3)</sup>	6 579	2 364	1 270	1 378	1 465	5 432	8 753	3 318	6 453	37 012
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(198)	(198)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 379	13 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Primes à recevoir	173	62	13	3	-	-	-	-	1 847	2 098
Instruments financiers dérivés	99	115	174	159	162	699	2 228	136	-	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 519	3	-	-	-	-	-	-	41	1 563
Actifs de réassurance	35	71	72	63	60	213	423	1 038	227	2 202
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	817	817
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	780	780
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	466	466
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	746	746
Autres actifs	443	68	109	2	5	8	21	-	1 532	2 188
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	881	881
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 690 \$</b>	<b>4 507 \$</b>	<b>4 151 \$</b>	<b>3 056 \$</b>	<b>4 462 \$</b>	<b>11 278 \$</b>	<b>28 970 \$</b>	<b>28 858 \$</b>	<b>38 768 \$</b>	<b>145 740 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 85.

**Tableau 36 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)\***

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(4)</sup>	42 \$	75 \$	122 \$	72 \$	76 \$	238 \$	497 \$	3 \$	3 228 \$	4 353 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(4)</sup>	9 246	3 768	1 703	1 653	2 134	5 383	12 019	1 602	3 455	40 963
Institutions de dépôts <sup>(4)</sup>	685	192	279	186	200	687	1 840	6	2 758	6 833
Acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(5)</sup>	155	595	114	108	21	1 366	2 225	4 526	2	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 062	-	-	-	-	-	-	-	-	10 062
Instruments financiers dérivés	156	126	191	172	166	558	2 166	142	-	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 628	1	-	-	-	-	-	-	1 618	4 247
Passifs des contrats d'assurance	412	732	897	834	766	1 885	4 121	16 379	2 274	28 300
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 354	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 741	1 741
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	204	204
Autres passifs	1 923	427	347	8	9	60	81	741	1 198	4 794
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	662	662
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	898	490	-	1 388
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 019</b>	<b>16 019</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>25 340 \$</b>	<b>5 916 \$</b>	<b>3 653 \$</b>	<b>3 033 \$</b>	<b>3 372 \$</b>	<b>10 177 \$</b>	<b>23 847 \$</b>	<b>23 889 \$</b>	<b>46 513 \$</b>	<b>145 740 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(6)</sup>	3 569 \$	110 \$	149 \$	225 \$	397 \$	2 957 \$	7 031 \$	243 \$	80 604 \$	95 285 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	2 024
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	11	41	102	212	-	399
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	38	70	37	201	226	-	13	78	4	667
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	540	-	-	540

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

(2) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(4) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(5) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(6) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

## Risque opérationnel

*Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.*

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

### CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

### GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

### Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

		Description
<b>Identification et mesure des risques</b>		Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération des événements internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
<b>Collecte de données sur les pertes opérationnelles</b>		La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes. Au cours de l'exercice 2018, les pertes opérationnelles étaient cohérentes avec les balises d'appétit pour le risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.
<b>Indicateurs de risques clés</b>		Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

<b>Description</b>	
<b>Programmes spécialisés d'évaluation des risques</b>	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des risques liés à l'information financière;</li> <li>- Gestion des risques technologiques;</li> <li>- Gestion des risques liés à la continuité des affaires;</li> <li>- Gestion des risques des tiers;</li> <li>- Gestion des risques de fraude;</li> <li>- Gestion des risques réglementaires;</li> <li>- Gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.</li> </ul>
<b>Programmes de partage des risques programmes d'assurance</b>	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
<b>Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel</b>	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

## Risque d'assurance

*Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.*

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : Perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : Perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toute option prévue aux contrats;
- Risque de dépenses : Perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

## Risque stratégique

*Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.*

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

## Risque de réputation

*Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.*

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

## Risque lié aux régimes de retraite

*Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.*

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

## Risque environnemental ou social

*Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.*

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent découler d'une augmentation des coûts ou de la dépréciation d'un actif relatif à un risque interne, soit un risque généré par une entité et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques sont identifiés comme un facteur de risque externe et sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent engendrer un risque de réputation.

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré, pour l'ensemble de ses décisions d'affaires, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires. Un comité d'orientation ESG, sous-comité du comité de direction Mouvement, a été créé afin de recommander des orientations et favoriser la cohésion dans l'organisation.

Le développement durable faisant partie intégrante des priorités stratégiques pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles liées à la réduction de son empreinte carbone et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. Toutes ces initiatives peuvent être consultées dans son rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative, élaboré sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans ce rapport de gestion.

De plus, conscient des répercussions majeures que représentent les changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement une analyse des risques liés aux changements climatiques afin de faire une reddition de comptes à la haute direction de l'importance de chaque risque identifié et des actions à mettre en œuvre pour les atténuer. La stratégie et la gestion de ces risques sont également divulguées au CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project) ainsi que dans un rapport spécifique sur la lutte aux changements climatiques élaboré selon les recommandations du GIFCC et faisant partie intégrante du rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative.

## Risque juridique et réglementaire

*Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.*

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Le projet de loi n° 141, qui vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières a été adopté le 13 juin 2018. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subséquemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Pour plus de renseignements, se référer aux pages 10 et 11 sous la rubrique « Évolution du contexte réglementaire ». Cette section présente l'évolution de la réglementation applicable au Mouvement Desjardins.

## 4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

**Tableau 37 – Titres adossés**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
<b>Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires<sup>(1)</sup></b>	<b>138 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>148 \$</b>

<sup>(1)</sup>Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé. Au 31 décembre 2017, ils étaient présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

**Tableau 38 – Structures de financement à levier et prêts à risque**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>	Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>	Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>
Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	<b>81 \$</b>			<b>149 \$</b>
Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>		<b>18</b>		<b>19</b>
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>			<b>2</b>	<b>1</b>

<sup>(1)</sup>Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

<sup>(2)</sup>Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

<sup>(3)</sup>Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

# 5.0 Renseignements complémentaires

## 5.1 Contrôles et procédures

La Fédération se conforme à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et portant sur les obligations d'information continue, la surveillance des auditeurs indépendants, l'attestation de l'information financière et les comités d'audit.

Ainsi, la Fédération a réalisé, au cours de l'exercice 2018, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2018, la conception et l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission d'audit et d'inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2018, la direction de la Fédération a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2018, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que l'information financière de la Fédération est fiable et que ses états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

### MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, n'a pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2018 de la Fédération.

## 5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

## 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

### ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

## **Prêts**

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

## **Dépôts**

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

## **Obligations subordonnées**

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

## **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

## **Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable**

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés.

## **DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

## DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### **Méthodes comptables applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Selon l'IFRS 9, lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

### **Détermination des augmentations importantes du risque de crédit**

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient selon les types de clientèle et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

### **Définition de défaut et d'actif financier déprécié**

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

### **Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues**

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

## **Données et hypothèses clés**

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement important doit donc être exercé pour établir la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- Les changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

### [Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs](#)

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

### [Intégration des informations prospectives](#)

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

### [Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables](#)

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, et prend en considération :

- la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai de survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

## Méthodes comptables applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Selon l'IAS 39, à la date de clôture, la Fédération déterminait s'il existait des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

### Provision pour pertes de crédit sur les prêts

Selon l'IAS 39, les indications objectives de dépréciation résultaient d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts était déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable faisait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilisait la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne pouvaient être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif était déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie pouvait varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes de crédit sur les prêts représentait la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction devait exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt était considéré comme déprécié et du montant qui aurait pu être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait eu une incidence sur la provision pour pertes de crédit ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes de crédit de l'exercice.

La provision pour pertes de crédit relative aux prêts dépréciés était évaluée soit individuellement soit collectivement, pour les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes de crédit était évaluée collectivement pour les prêts non dépréciés.

### Provisions individuelles

La Fédération passait premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existait des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'avaient pas d'indications objectives de dépréciation étaient inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et faisaient l'objet d'une provision collective.

### Provision collective sur prêts dépréciés

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui n'étaient pas individuellement significatifs. Une provision collective était établie à leur égard en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

### Provision collective

La méthode utilisée par la Fédération pour évaluer la provision collective prenait en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prenaient en compte un certain nombre de facteurs, dont les PD, les PCD et les ECD. Ces paramètres étaient établis en fonction des pertes historiques et déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective faisait largement appel au jugement de la direction et dépendait de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

### **Titres disponibles à la vente**

Selon l'IAS 39, les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » faisaient l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tenait compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pouvaient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprenaient, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. La direction utilisait aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évaluait individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », y compris les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective incluait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente selon l'IAS 39 ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers » et 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

## PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

## PASSIFS ÉVENTUELS

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différée sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

## RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de leur versement. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont attribuées au secteur Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge. Toutefois, au cours du quatrième trimestre de 2018, le Mouvement Desjardins a informé ses employés de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de modifications au régime d'avantages complémentaires de retraite. À compter de cette date, le Mouvement Desjardins cessera de financer le régime d'avantages complémentaires de retraite des employés qui prennent leur retraite, sauf pour les employés répondant, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à certains critères leur permettant de conserver leurs droits en vertu du régime actuel. Ces critères sont fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés actifs de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins. La façon de déterminer la quote-part a été revue en cours d'année et est maintenant en fonction des assurés admissibles.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

## 5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2018, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et ces amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### **IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION**

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le preneur doit comptabiliser au bilan consolidé une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements, s'il y a lieu. Une charge d'intérêts et d'amortissement afférente respectivement à l'obligation locative et à l'actif au titre du droit d'utilisation doit être comptabilisée et présentée séparément à l'état consolidé du résultat. Les contrats de douze mois et moins et de faible valeur continueront d'être comptabilisés à titre de charge locative en fonction des modalités du contrat. De plus, la Fédération utilisera la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif à l'exception d'une divulgation d'informations accrues.

La Fédération devra adopter l'IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 16 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 16. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 16 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme. De plus, la Fédération a choisi d'appliquer les mesures de transition suivantes proposées dans la norme à la date de transition :

- L'actif au titre du droit d'utilisation correspondra au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance;
- Les contrats en vigueur à la date de transition ne feront pas l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation d'approximativement 330 M\$ et la comptabilisation au passif d'une obligation locative d'un montant équivalent. Ces changements résulteront en une diminution d'environ 8 points de base des ratios de fonds propres réglementaires.

### **IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE**

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17.

### **CADRE CONCEPTUEL DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 5.5 Statistiques des cinq dernières années

**Tableau 39 – Bilan consolidé**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016	2015	2014
<b>ACTIF</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>2 738 \$</b>	1 731 \$	1 212 \$	1 006 \$	1 232 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	<b>36 914</b>	31 654	31 005	28 715	24 846
Titres disponibles à la vente	<b>s. o.</b>	15 250	13 932	14 400	11 616
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	<b>11 131</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Titres au coût amorti	<b>1 621</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	<b>49 666</b>	46 904	44 937	43 115	36 462
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>14 086</b>	9 377	7 713	8 046	10 143
<b>Prêts</b>					
Hypothécaires résidentiels	<b>4 626</b>	4 323	3 486	2 861	2 367
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	<b>19 710</b>	17 547	15 720	14 697	13 827
Aux entreprises et aux gouvernements	<b>37 992</b>	37 012	33 416	33 330	29 891
	<b>62 328</b>	58 882	52 622	50 888	46 085
Provision pour pertes de crédit	<b>(491)</b>	(198)	(192)	(180)	(163)
	<b>61 837</b>	58 684	52 430	50 708	45 922
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>13 234</b>	13 379	11 965	9 781	8 695
<b>Autres actifs</b>					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>160</b>	31	11	376	858
Primes à recevoir	<b>2 378</b>	2 098	1 961	1 665	1 130
Instruments financiers dérivés	<b>4 376</b>	3 772	3 706	4 879	3 153
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	<b>1 487</b>	1 563	2 541	2 041	1 751
Actifs de réassurance	<b>1 958</b>	2 202	2 582	1 964	785
Immeubles de placement	<b>943</b>	817	806	669	551
Immobilisations corporelles	<b>811</b>	780	769	745	655
Goodwill	<b>121</b>	121	471	472	472
Immobilisations incorporelles	<b>389</b>	466	690	660	569
Actifs d'impôt différé	<b>896</b>	746	724	678	599
Autres	<b>2 480</b>	2 188	2 140	1 852	1 689
Actifs du groupe destiné à être cédé	<b>-</b>	881	-	-	-
	<b>15 999</b>	15 665	16 401	16 001	12 212
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>157 560 \$</b>	145 740 \$	134 658 \$	128 657 \$	114 666 \$

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau 39 – Bilan consolidé (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016	2015	2014
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>PASSIF</b>					
<b>Dépôts</b>					
Particuliers	4 105 \$	4 353 \$	3 817 \$	2 518 \$	2 055 \$
Entreprises et gouvernements	45 998	40 963	36 780	38 925	33 535
Institutions de dépôts	7 954	6 833	6 305	6 479	5 532
	<b>58 057</b>	52 149	46 902	47 922	41 122
<b>Autres passifs</b>					
Acceptations	160	31	11	376	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	9 112	8 196	5 464	6 304
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 233	10 062	9 870	9 283	13 021
Instruments financiers dérivés	3 332	3 677	2 540	2 478	2 194
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 105	4 247	4 659	4 713	3 713
Passifs des contrats d'assurance	28 764	28 300	27 493	26 734	19 435
Passif net des fonds distincts	13 212	13 354	11 957	9 776	8 706
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 578	1 741	1 478	1 548	1 576
Passifs d'impôt différé	254	204	247	218	201
Autres	5 105	4 794	5 247	4 674	3 245
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	662	-	-	-
	<b>83 572</b>	76 184	71 698	65 264	59 253
<b>Obligations subordonnées</b>					
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>143 007</b>	129 721	119 978	115 070	102 939
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	8 779	8 537	8 066	7 505	7 050
Excédents non répartis	4 764	5 674	4 781	3 977	3 290
Cumul des autres éléments du résultat global	(9)	458	393	265	386
Réserves	271	540	524	507	440
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>	<b>13 805</b>	15 209	13 764	12 254	11 166
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>748</b>	810	916	1 333	561
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14 553</b>	16 019	14 680	13 587	11 727
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>157 560 \$</b>	145 740 \$	134 658 \$	128 657 \$	114 666 \$

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

**Tableau 40 – État consolidé du résultat**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>	2015	2014
<b>Revenus d'intérêts</b>					
Prêts	2 597 \$	2 070 \$	1 866 \$	1 762 \$	1 595 \$
Valeurs mobilières	230	195	182	167	188
	<b>2 827</b>	2 265	2 048	1 929	1 783
<b>Frais d'intérêts</b>					
Dépôts	1 159	783	660	598	593
Obligations subordonnées et autres	167	78	85	128	135
	<b>1 326</b>	861	745	726	728
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 501</b>	1 404	1 303	1 203	1 055
<b>Primes nettes</b>	<b>8 923</b>	8 146	7 263	7 006	6 018
<b>Autres revenus</b>					
Cotisations	392	377	393	339	304
Ententes de services	742	727	699	760	684
Commissions sur prêts et cartes de crédit	699	660	575	547	533
Services de courtage et de fonds de placement	905	1 030	1 060	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	579	514	443	385	374
Revenus nets de placement	170	1 767	1 108	1 210	2 457
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	523	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Revenus de change	92	77	70	74	70
Autres	296	362	140	250	323
	<b>4 398</b>	5 514	4 488	4 602	5 715
<b>Revenu total</b>	<b>14 822</b>	15 064	13 054	12 811	12 788
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>288</b>	278	248	302	265
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance</b>	<b>6 584</b>	6 795	5 446	5 431	6 303
<b>Frais autres que d'intérêts</b>					
Rémunération et autres versements	563	536	492	471	428
Salaires et avantages sociaux	2 239	2 255	2 329	2 221	1 907
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	496	514	437	397	351
Ententes de services et impartition	341	322	306	327	251
Communications	219	244	265	254	233
Autres	2 534	2 368	2 193	2 063	1 957
	<b>6 392</b>	6 239	6 022	5 733	5 127
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 558</b>	1 752	1 338	1 345	1 093
Impôts sur les excédents	208	336	147	208	198
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 350</b>	1 416	1 191	1 137	895
Ristournes aux caisses membres	70	60	25	-	9
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(19)	(16)	(7)	-	(2)
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 299 \$</b>	1 372 \$	1 173 \$	1 137 \$	888 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 258 \$	1 329 \$	1 088 \$	957 \$	825 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	43	85	180	63

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les données de 2017 et de 2016 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Tableau 41 – Principales mesures financières**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018 <sup>(1)</sup>	2017	2016	2015	2014
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	<b>15,7 %</b>	17,5 %	15,9 %	s. o. <sup>(2)</sup>	s. o. <sup>(2)</sup>
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	<b>15,7</b>	17,5	15,9	s. o. <sup>(2)</sup>	s. o. <sup>(2)</sup>
Ratio du total des fonds propres	<b>15,7</b>	17,5	15,9	s. o. <sup>(2)</sup>	s. o. <sup>(2)</sup>
Ratio de levier	<b>7,4</b>	7,9	7,4	s. o. <sup>(2)</sup>	s. o. <sup>(2)</sup>
Rendement des capitaux propres <sup>(3)</sup>	<b>8,6</b>	9,4	8,5	8,2 %	8,6 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	<b>0,48</b>	0,50	0,48	0,62	0,62
Prêts dépréciés <sup>(4)</sup> bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(3)</sup>	<b>0,56</b>	0,14	0,18	0,17	0,16
Biens sous administration	<b>382 469 \$</b>	419 981 \$	428 106 \$	410 858 \$	377 836 \$
Biens sous gestion <sup>(5)</sup>	<b>66 359</b>	66 653	59 490	53 561	47 563
Actif moyen <sup>(3)</sup>	<b>154 106</b>	143 110	134 333	130 051	108 698
Prêts et acceptations nets moyens <sup>(3)</sup>	<b>59 973</b>	54 977	51 213	48 831	42 618
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	<b>55 758</b>	52 256	48 376	44 985	37 953

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> La Fédération publie ses ratios de fonds propres calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les ratios du 31 décembre 2016 sont en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>(3)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(4)</sup> À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

<sup>(5)</sup> Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

# États financiers consolidés de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

## Table des matières

### Rapports

Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection .....	105
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	106
Rapport de l'auditeur indépendant .....	107

### États financiers consolidés

Bilan consolidé .....	109
État consolidé du résultat .....	110
État consolidé du résultat global .....	111
État consolidé des variations des capitaux propres.....	112
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	113

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Note 1 – Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.....	114
Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables....	114
Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers .....	145
Note 4 – Juste valeur des instruments financiers .....	146
Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers .....	153
Note 6 – Valeurs mobilières.....	155
Note 7 – Prêts et provision pour pertes de crédit .....	157
Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers .....	164
Note 9 – Fonds distincts .....	165
Note 10 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement .....	167
Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles .....	168
Note 12 – Autres actifs – Autres .....	169
 Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités .....	169
Note 14 – Dépôts .....	172
Note 15 – Passifs des contrats d'assurance .....	173
Note 16 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies.....	179
Note 17 – Autres passifs – Autres .....	180

 Note 18 – Obligations subordonnées.....	181
Note 19 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture.....	182
Note 20 – Transactions importantes .....	190
Note 21 – Capital social .....	191
Note 22 – Cumul des autres éléments du résultat global.....	192
Note 23 – Gestion du capital .....	192
Note 24 – Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement .	194
Note 25 – Frais autres que d'intérêts – Autres.....	195
Note 26 – Impôts sur les excédents .....	195
Note 27 – Engagements, garanties et passifs éventuels .....	197
Note 28 – Contrats de location .....	199
Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers .....	199
 Note 30 – Exposition au risque de taux d'intérêt.....	200
Note 31 – Information sectorielle .....	201
Note 32 – Information relative aux parties liées .....	203

## Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection

Le rôle de la commission d'audit et d'inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à :

- analyser les états financiers et les rapports de gestion ainsi que leur présentation;
- veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates;
- veiller à la gestion des risques financiers importants;
- s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace;
- être responsable de la surveillance des travaux de l'audit interne et de l'audit indépendant;
- s'assurer de l'application d'un cadre de gestion de la conformité.

Les états financiers intermédiaires et annuels de la Fédération, ses rapports de gestion y afférents, ses prospectus et sa notice annuelle sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influer sur les résultats financiers de la Fédération. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur indépendant en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en établissant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités de la Fédération.

La commission veille à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités et l'objectivité de cette équipe. Elle s'assure de la réalisation du plan, prend connaissance des résultats des travaux d'audit interne et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ainsi que le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., le président de la commission Gestion des risques de la Fédération ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun des membres de la commission ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Dans le contexte des changements importants apportés aux exigences en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions. Tous les membres de la commission ont donc les connaissances requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu six réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2018. Au 31 décembre 2018, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient MM. Louis Babineau, Michel Doré, Pierre Perron, Mario Simard et Michel Tourangeau, tandis que ses trois membres observateurs étaient MM. Michel Magnan, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Jean-François Laporte. Au cours de l'exercice 2018, MM. Stéphane Corbeil, Serge Tourangeau, Yves Genest et Neil Hawthorn ont également participé aux activités de la commission.

**Louis Babineau**  
Président

Montréal (Québec)  
Le 25 février 2019

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers consolidés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers consolidés de la Fédération, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de cette dernière s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques de la Fédération sont adéquatement conçus et efficaces. Au 31 décembre 2018, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef de la direction financière de la Fédération, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

L'AMF procède à l'inspection des activités de la Fédération sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel de celle-ci en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. À cet effet, cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Fédération. De plus, cette commission, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la Fédération, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

**Guy Cormier**  
Président et chef de la direction  
Mouvement Desjardins

**Réal Bellemare**  
Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et  
chef de la direction financière  
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)  
Le 27 février 2019

# Rapport de l'auditeur indépendant

## AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

### *Notre opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de ses filiales (collectivement, la « Fédération ») aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

### **Notre audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fédération, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes aux états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et elles portent la mention qu'elles sont auditées.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Indépendance**

Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Fédération pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Larouche.

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Montréal (Québec)  
Le 27 février 2019

**Bilan consolidé**

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2018 <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2017
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		<b>2 738 \$</b>	<b>1 731 \$</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		<b>36 914</b>	31 654
Titres disponibles à la vente		<b>s. o.</b>	15 250
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		<b>11 131</b>	s. o.
Titres au coût amorti		<b>1 621</b>	s. o.
		<b>49 666</b>	<b>46 904</b>
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>		<b>14 086</b>	<b>9 377</b>
<b>Prêts</b>	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		<b>4 626</b>	4 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		<b>19 710</b>	17 547
Aux entreprises et aux gouvernements		<b>37 992</b>	37 012
		<b>62 328</b>	<b>58 882</b>
<b>Provision pour pertes de crédit</b>	7	<b>(491)</b>	<b>(198)</b>
		<b>61 837</b>	<b>58 684</b>
<b>Actif net des fonds distincts</b>	9	<b>13 234</b>	<b>13 379</b>
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		<b>160</b>	31
Primes à recevoir		<b>2 378</b>	2 098
Instruments financiers dérivés	19	<b>4 376</b>	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		<b>1 487</b>	1 563
Actifs de réassurance	15	<b>1 958</b>	2 202
Immeubles de placement	10	<b>943</b>	817
Immobilisations corporelles	10	<b>811</b>	780
Goodwill	11	<b>121</b>	121
Immobilisations incorporelles	11	<b>389</b>	466
Actifs d'impôt différé	26	<b>896</b>	746
Autres	12	<b>2 480</b>	2 188
Actifs du groupe destiné à être cédé		<b>-</b>	<b>881</b>
		<b>15 999</b>	<b>15 665</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>157 560 \$</b>	<b>145 740 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>	14		
Particuliers		<b>4 105 \$</b>	4 353 \$
Entreprises et gouvernements		<b>45 998</b>	40 963
Institutions de dépôts		<b>7 954</b>	6 833
		<b>58 057</b>	<b>52 149</b>
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		<b>160</b>	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		<b>10 829</b>	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		<b>16 233</b>	10 062
Instruments financiers dérivés	19	<b>3 332</b>	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		<b>4 105</b>	4 247
Passifs des contrats d'assurance	15	<b>28 764</b>	28 300
Passif net des fonds distincts	9	<b>13 212</b>	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16	<b>1 578</b>	1 741
Passifs d'impôt différé	26	<b>254</b>	204
Autres	17	<b>5 105</b>	4 794
Passifs du groupe destiné à être cédé		<b>-</b>	<b>662</b>
		<b>83 572</b>	<b>76 184</b>
<b>Obligations subordonnées</b>		<b>1 378</b>	<b>1 388</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>143 007</b>	<b>129 721</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	21	<b>8 779</b>	8 537
Excédents non répartis		<b>4 764</b>	5 674
Cumul des autres éléments du résultat global	22	<b>(9)</b>	458
Réserves		<b>271</b>	540
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>		<b>13 805</b>	<b>15 209</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	13 et 15	<b>748</b>	<b>810</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>14 553</b>	<b>16 019</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>157 560 \$</b>	<b>145 740 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

**Guy Cormier**

Président du conseil

**Serge Rousseau**

Vice-président du conseil

**État consolidé du résultat**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts		2 597 \$	2 070 \$
Valeurs mobilières		230	195
		2 827	2 265
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		1 159	783
Obligations subordonnées et autres		167	78
		1 326	861
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>	24	1 501	1 404
<b>PRIMES NETTES</b>	15	8 923	8 146
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Cotisations		392	377
Ententes de services		742	727
Commissions sur prêts et cartes de crédit		699	660
Services de courtage et de fonds de placement		905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde		579	514
Revenus nets de placement	24	170	1 767
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		523	s. o.
Revenus de change		92	77
Autres		296	362
		4 398	5 514
<b>REVENU TOTAL</b>		14 822	15 064
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	7	288	278
<b>SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS</b>			
<b>DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	15	6 584	6 795
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>			
Rémunération et autres versements		563	536
Salaires et avantages sociaux		2 239	2 255
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		496	514
Ententes de services et impartition		341	322
Communications		219	244
Autres	25	2 534	2 368
		6 392	6 239
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION</b>		1 558	1 752
Impôts sur les excédents	26	208	336
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES<sup>(2)</sup></b>		1 350	1 416
Ristournes aux caisses membres		70	60
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	26	(19)	(16)
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES</b>		1 299 \$	1 372 \$
<b>dont :</b>			
Part revenant au Groupe		1 258 \$	1 329 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	41	43

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

<sup>(2)</sup> La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est présentée à la note 31 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé du résultat global**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 299 \$</b>	<b>1 372 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	81	(193)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	(2)
	<b>81</b>	<b>(195)</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés	S. O.	246
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	S. O.	(169)
	<b>S. O.</b>	<b>77</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(38)	S. O.
Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat	14	S. O.
	<b>(24)</b>	<b>S. O.</b>
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Pertes nettes non réalisées	(288)	S. O.
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(129)	S. O.
	<b>(417)</b>	<b>S. O.</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(11)	1
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(3)	(6)
	<b>(14)</b>	<b>(5)</b>
	<b>(455)</b>	<b>72</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>(374)</b>	<b>(123)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>925 \$</b>	<b>1 249 \$</b>
donc :		
Part revenant au Groupe	<b>906 \$</b>	<b>1 202 \$</b>
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	<b>19</b>	<b>47</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Impôts sur les autres éléments du résultat global**

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	<b>29 \$</b>	<b>(69) \$</b>
	<b>29</b>	<b>(69)</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés	S. O.	51
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	S. O.	(35)
	<b>S. O.</b>	<b>16</b>
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(13)	S. O.
Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat	6	S. O.
	<b>(7)</b>	<b>S. O.</b>
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par la superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Pertes nettes non réalisées	(88)	S. O.
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(18)	S. O.
	<b>(106)</b>	<b>S. O.</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(7)	1
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1)	(2)
	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>
	<b>(121)</b>	<b>15</b>
<b>Total du recouvrement d'impôt</b>	<b>(92) \$</b>	<b>(54) \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

**État consolidé des variations des capitaux propres**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Note	Capital social (note 21)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 22)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (notes 13 et 15)	Total des capitaux propres
					Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>		8 066 \$	4 781 \$	393 \$	436 \$	88 \$	524 \$	13 764 \$	916 \$	14 680 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres		-	1 329	-	-	-	-	1 329	43	1 372
Autres éléments du résultat global de l'exercice		-	(192)	65	-	-	-	(127)	4	(123)
Résultat global de l'exercice		-	1 137	65	-	-	-	1 202	47	1 249
Émission de parts de capital F	375	-	-	-	-	-	-	375	-	375
Frais d'émission des parts de capital F		(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	97	-	-	-	-	-	-	97	(97)	-
Versements aux caisses membres		-	(68)	-	-	-	-	(68)	-	(68)
Rémunération sur les parts de capital F		-	(167)	-	-	-	-	(167)	-	(167)
Rachat de capital-actions		-	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	(42)	(42)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves		-	(16)	-	31	(15)	16	-	-	-
Transactions liées aux options de vente		-	5	-	-	-	-	5	(3)	2
Autres		-	2	-	-	-	-	2	(3)	(1)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>		8 537 \$	5 674 \$	458 \$	467 \$	73 \$	540 \$	15 209 \$	810 \$	16 019 \$
Incidence des changements de méthodes comptables	2	-	34	(35)	-	(213)	(213)	(214)	-	(214)
<b>SOLDE D'OUVERTURE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018<sup>(1)</sup></b>		8 537 \$	5 708 \$	423 \$	467 \$	(140) \$	327 \$	14 995 \$	810 \$	15 805 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres		-	1 258	-	-	-	-	1 258	41	1 299
Autres éléments du résultat global de l'exercice		-	80	(432)	-	-	-	(352)	(22)	(374)
Résultat global de l'exercice		-	1 338	(432)	-	-	-	906	19	925
Émission de parts de capital F	267	-	-	-	-	-	-	267	-	267
Frais d'émission des parts de capital F		(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	(24)	3	-	-	-	-	-	(21)	-	(21)
Versements aux caisses membres		-	(1 854)	-	-	-	-	(1 854)	-	(1 854)
Rémunération sur les parts de capital		-	(361)	-	(147)	-	(147)	(508)	-	(508)
Rachat de capital-actions		-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	(36)	(36)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves		-	(91)	-	97	(6)	91	-	-	-
Transactions liées aux options de rachat		-	30	-	-	-	-	30	(19)	11
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		-	(13)	-	-	-	-	(13)	(15)	(28)
Autres		-	4	-	-	-	-	4	-	4
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018<sup>(1)</sup></b>		8 779 \$	4 764 \$	(9) \$	417 \$	(146) \$	271 \$	13 805 \$	748 \$	14 553 \$

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédents d'exploitation	1 558 \$	1 752 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	218	224
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	464	974
Dotation à la provision pour pertes de crédit	288	278
Pertes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	s. o.
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente	s. o.	(208)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(523)	s. o.
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente	s. o.	6
Autres	(2)	(100)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 883)	(852)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(4 710)	(1 664)
Prêts	(3 736)	(6 532)
Instruments financiers dérivés, montant net	(973)	1 079
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(121)	606
Dépôts	5 907	5 247
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 717	916
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	6 171	192
Autres	548	(10)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(250)	(243)
Impôts versés sur les excédents	(237)	(289)
	4 455	1 376
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(11)	10
Émission de parts de capital F	125	250
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	(1)
Versements aux caisses membres	(1 914)	(68)
Autres variations nettes du capital social	(20)	-
Rémunération sur le capital social	(366)	(42)
Rachat de capital-actions	(11)	(8)
Dividendes versés	(36)	(42)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	(28)	-
Exercice d'options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle	(63)	(15)
	(2 325)	84
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	s. o.	(51 240)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	s. o.	15 873
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente	s. o.	34 113
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(62 858)	s. o.
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	9 724	s. o.
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	52 343	s. o.
Disposition de filiale nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	-	684
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	(27)	(23)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(409)	(332)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	78	10
	(1 149)	(915)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	981	545
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 757	1 212
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	2 738	1 757
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe destiné à être céde	-	26
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	2 738 \$	1 731 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	1 039 \$	1 109 \$
Intérêts et dividendes reçus	4 028	3 288

<sup>(1)</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

## NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

### Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération et chacune des caisses membres exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue la Fédération sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Mode de présentation

#### Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 27 février 2019.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

#### Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux caisses membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Fédération comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de cette dernière et de ses filiales. Les états financiers de l'ensemble des filiales sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La Fédération administre divers fonds selon les modalités prévues au règlement de régie interne adopté par l'assemblée générale. Aux fins des états financiers consolidés de la Fédération, ces fonds sont regroupés et désignés comme étant un Groupe.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent à la Fédération un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. Cette dernière contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées séparément à l'état consolidé du résultat, à l'état consolidé du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan consolidé.

### Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle la Fédération exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations de la Fédération dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan consolidé et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part de la Fédération des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

### Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle la Fédération exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations de la Fédération dans des coentreprises sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan consolidé.

### **Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Fédération a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et les amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a également été modifiée afin de refléter les différences entre l'IFRS 9 et l'IAS 39. Par conséquent, les informations de l'exercice 2018 sont présentées conformément à ces normes, alors que les informations de l'exercice comparatif sont présentées conformément aux normes qui étaient en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers et à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. Comme le permet l'IFRS 9, la Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture, plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Les amendements à l'IFRS 4 visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Ces amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition. La Fédération a choisi d'appliquer l'approche par superposition, soit la seule option proposée par ces amendements dont elle pouvait se prévaloir, aux actifs financiers admissibles et désignés selon certains critères spécifiques.

L'IFRS 15 introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service, et ce à un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir, en échange de ce bien ou service.

Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9, de l'IFRS 15 et des amendements à l'IFRS 4 ont été comptabilisées dans les soldes d'ouverture du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et elles sont présentées à la section « Incidence des changements de méthodes comptables » de la présente note.

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Fédération devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

#### Classement et évaluation

##### **Méthodes comptables applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

##### Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

##### Modèles économiques

Les modèles économiques que suit la Fédération sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Fédération gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découlent de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Fédération dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par la Fédération se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers selon l'IFRS 9 se résument comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur
	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	
Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ». Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » selon l'IFRS 9 sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état consolidé du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclasés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclasés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclasés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».
- Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irréversible, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

### Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- Il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- Il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat si elle avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend en compte les gains (pertes) sur ventes de titres, la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres ainsi que les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres en vertu des méthodes comptables exigées par l'IAS 39.

Le reclassement est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers selon l'IFRS 9 se résument comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur
	Coût amorti (iv)	Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre à la Fédération est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irréversible si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placement ».

### Méthodes comptables applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Selon l'IAS 39, les actifs et passifs financiers étaient classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition ou de leur émission.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers selon l'IAS 39 se résumaient comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)	Juste valeur	Coût amorti
	Disponibles à la vente (v)	Juste valeur	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)	Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprenaient les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie étaient enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins étaient comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ils étaient principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprenaient :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui étaient gérés ensemble et pour lequel il existait un calendrier de prise de bénéfice à court terme;
- les instruments financiers dérivés.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » étaient essentiellement des titres qui avaient été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction pouvait désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes était remplie :

- la désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs faisaient partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui étaient gérés, et dont la performance était évaluée au moyen de la méthode de la juste valeur;
- les actifs étaient des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui aurait autrement été séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette catégorie étaient principalement composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture et de certaines valeurs mobilières appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages. Cette désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de ces actifs financiers.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » étaient des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui n'étaient pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Les encours de ces titres étaient comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé, puis valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur ces titres étaient présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils étaient comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Les revenus des autres secteurs étaient comptabilisés principalement au poste « Autres revenus – Autres » de l'état consolidé du résultat.

(v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » étaient des actifs financiers non dérivés désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou n'étant pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente pouvaient être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres, ou de variations dans les sources ou les modalités de financement, ou encore, afin de combler les besoins de liquidité de la Fédération.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, étaient enregistrés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres disponibles à la vente de l'état consolidé du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente étaient amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Pour les autres secteurs, ils étaient principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » étaient des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction avait l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres étaient comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Fédération ne détenait aucun instrument de cette catégorie au 31 décembre 2017.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers selon l'IAS 39 se résumaient comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprenaient les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie étaient enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » étaient comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » étaient des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés ensemble et pour lequel il existait un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés étaient également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ».

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » avaient été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction pouvait désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes était remplie :

- la désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs faisaient partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui étaient gérés, et dont la performance était évaluée au moyen de la méthode de la juste valeur;
- les passifs étaient des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui aurait autrement été séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

La Fédération ne détenait aucun instrument de cette catégorie au 31 décembre 2017.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iv) Les passifs financiers qui n'entraient pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » étaient classés dans la catégorie « Au coût amorti ».

Ces passifs financiers étaient comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé, puis valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts de ces titres étaient comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Les revenus des autres secteurs étaient comptabilisés principalement au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

#### Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

#### Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

#### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

#### Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » (méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) ou « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » (méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018), ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que la Fédération a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état consolidé du résultat.

### b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières est établi selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

#### Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan consolidé.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, la Fédération donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan consolidé. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan consolidé.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, la Fédération reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan consolidé. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

### Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour la Fédération de livrer des valeurs mobilières qu'elle ne possérait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

#### d) Prêts

Les prêts sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont la Fédération a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inabilité à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

#### Méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

#### Méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les prêts restructurés demeuraient classés dans la catégorie des prêts productifs lorsqu'ils ne présentaient pas de caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts dépréciés. De plus, la direction évaluait si les prêts ainsi restructurés s'étaient dépréciés conformément à ses politiques en matière de dépréciation.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### e) Dépréciation d'instruments financiers

#### *Méthodes comptables applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

Selon l'IFRS 9, lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

#### Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient selon les types de clientèle et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absous de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », la Fédération a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

#### Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

#### Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de clientèle</li> <li>• Niveau de risque</li> <li>• Type d'instrument</li> <li>• Secteur d'activité</li> </ul>	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de clientèle</li> <li>• Type de sûreté</li> <li>• Type de garant</li> <li>• Niveau de risque</li> <li>• Type d'instrument</li> <li>• Secteur d'activité</li> </ul>	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun regroupement<sup>(1)</sup></li> </ul> <i>Engagements de prêts et garanties financières<sup>(2)</sup> :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de clientèle</li> <li>• Niveau de risque</li> <li>• Taux d'utilisation</li> <li>• Montant autorisé</li> <li>• Type de produit</li> <li>• Secteur d'activité</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Aucune variable de regroupement n'est nécessaire pour déterminer l'ECD des prêts, car cette dernière représente le solde anticipé de chaque prêt.

<sup>(2)</sup> Pour déterminer l'ECD des engagements de prêts et des garanties financières, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

### Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

### Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état consolidé du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

### Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

### Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours mais pour lesquels la Fédération n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvenabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Méthodes comptables applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

#### **Prêt déprécié**

Selon l'IAS 39, à la date de clôture, la Fédération déterminait s'il existait des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt était considéré comme déprécié lorsqu'il y avait une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes était remplie :

- il y avait tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourrait être recouvrée;
- l'intérêt ou le capital était en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt n'ait été entièrement garanti et en voie de recouvrement;
- l'intérêt ou le capital était en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'était pas classé à titre de prêt déprécié lorsqu'il était entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt était considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'avait pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Un prêt cessait d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêts étaient à jour, et qu'il n'y avait plus de doute quant à son recouvrement, ou encore, lorsqu'il était restructuré et traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y avait plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés étaient comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis était comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » était radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles avaient été entreprises, et qu'il était peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt avait été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, étaient portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit étaient radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'avait été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

#### **Provision pour pertes de crédit sur les prêts**

Selon l'IAS 39, les indications objectives de dépréciation résultaient d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts était déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable faisait l'objet d'une provision. Cette provision était portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes de crédit ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilisait la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne pouvaient être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif était déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie pouvait varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes de crédit sur les prêts représentait la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction devait exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt était considéré comme déprécié et du montant qui aurait pu être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait eu une incidence sur la provision pour pertes de crédit ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes de crédit de l'exercice.

La provision pour pertes de crédit relative aux prêts dépréciés était évaluée soit individuellement soit collectivement, pour les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes de crédit était évaluée collectivement pour les prêts non dépréciés.

#### Provisions individuelles

La Fédération passait premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existait des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'avaient pas d'indications objectives de dépréciation étaient inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et faisaient l'objet d'une provision collective.

#### Provision collective sur prêts dépréciés

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui n'étaient pas individuellement significatifs. Une provision collective était établie à leur égard en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Provision collective

La méthode utilisée par la Fédération pour évaluer la provision collective prenait en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prenaient en compte un certain nombre de facteurs, dont les PD (fréquence des pertes), les PCD (importance des pertes) et les ECD (montants bruts susceptibles de défaut). Ces paramètres étaient établis en fonction des pertes historiques et déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective faisait largement appel au jugement de la direction et dépendait de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Enfin, la provision pour pertes de crédit liée au risque relatif à des éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières, était enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

### **Titres disponibles à la vente**

Selon l'IAS 39, les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » faisaient l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tenait compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pouvaient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprenaient, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. La direction utilisait aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évaluait individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », y compris les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représentait la perte cumulée, qui correspondait à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs étaient calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmentait, et que cette augmentation pouvait être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état consolidé du résultat, la perte de valeur était reprise par l'entremise de l'état consolidé du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », lorsqu'il y avait des indices de dépréciation, la perte cumulée, qui correspondait à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée, était sortie des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global et comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres n'étaient pas reprises à l'état consolidé du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur étaient plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure était directement comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

### f) **Immobilisations corporelles et immeubles de placement**

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

#### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par la Fédération devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	<b>Durées d'amortissement</b>
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	1 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

### Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus nets de placement » pour les immeubles de placement.

### g) Goodwill et immobilisations incorporelles

#### Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

La Fédération évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

### h) Dépréciation des actifs non financiers

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état consolidé du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

### i) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients, et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle de la Fédération aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». La Fédération bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Autres ».

### j) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

#### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placements futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

#### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

### Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état consolidé du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan consolidé au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

### k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

### l) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

### m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés de la Fédération est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers hybrides

#### *Méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats consolidés.

#### *Méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

Selon l'IAS 39, les dérivés incorporés étaient séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentaient n'étaient pas étroitement liés à ceux que présentait le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présentait les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'était pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats consolidés.

### Objectifs de détention des dérivés

La Fédération utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des caisses membres et clients, et pour permettre à la Fédération de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Les instruments financiers détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent à la Fédération de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

### **Activités de couverture**

La Fédération a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La Fédération désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

La Fédération peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'elle fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou la Fédération met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

### Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, la Fédération cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets de placement ».

### **n) Garanties financières**

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger la Fédération à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers consolidés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans les cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état consolidé du résultat;
- ii) selon l'IFRS 9, le montant de la provision pour pertes de crédit (méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) et, selon l'IAS 39, la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie (méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. La Fédération considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

### **o) Réserves**

La réserve de stabilisation de la Fédération se compose des sommes affectées à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération au 31 décembre 2018 servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises, alors qu'au 31 décembre 2017, ces montants servaient essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse, en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par la Fédération. Au 31 décembre 2018, cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F. Au 31 décembre 2017, elle ne pouvait servir qu'à combler un déficit. Elle ne peut être partagée entre les caisses membres ni entamée par le versement d'une ristourne.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

### **p) Comptabilisation des revenus**

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

#### **Critères de comptabilisation**

##### **Méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Selon l'IFRS 15, les revenus sont comptabilisés lorsque la Fédération a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

##### **Méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Selon l'IAS 18, les revenus étaient comptabilisés dans la mesure où il était probable que les avantages économiques seraient versés à la Fédération et qu'ils pouvaient être mesurés de manière fiable.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Revenu net d'intérêts

#### **Méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Selon l'IFRS 9, le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Fédération estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

#### **Méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les revenus et frais d'intérêts provenaient principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Ils étaient comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Selon l'IAS 39, le taux d'intérêt effectif était le taux qui actualisait exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Fédération estimait les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tenait pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prenait en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui faisaient partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires étaient assimilés à des compléments d'intérêts.

### Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan consolidé.

### Frais de service, de commissions, de courtage et autres

La Fédération perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'elle offre à ses caisses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par la Fédération ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

Les ententes de services liées au support technique, financier et administratif sont comptabilisées une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Ententes de services » de l'état consolidé du résultat.

Les revenus de dividende sont comptabilisés lorsque le droit de la Fédération d'en recevoir le paiement est établi.

### **q) Biens sous gestion et sous administration**

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan consolidé de la Fédération. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat lorsque le service a été exécuté.

### **r) Conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état consolidé du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état consolidé du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018);
- les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » (méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018);
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

### **s) Contrats de location**

#### **Contrats de location simple**

Les contrats de location ne comportant pas de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location simple.

Lorsque la Fédération agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat au poste « Revenus nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan consolidé. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Lorsque la Fédération agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

#### **Contrats de location-financement**

Les contrats de location en vertu desquels la Fédération agit à titre de bailleur et qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont comptabilisés au bilan consolidé, au début de la période de location, à titre d'investissement net dans un contrat de location-financement à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles et de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur, au poste « Autres actifs — Autres ». Les produits financiers sont comptabilisés aux résultats de manière à générer un rendement périodique sur l'investissement dans le contrat de location-financement, au poste « Autres revenus — Autres ».

### **t) Impôts sur les excédents**

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Impôt exigible**

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que la Fédération s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

### **Impôt différé**

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan consolidé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### **u) Ristournes aux caisses membres**

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de leur versement. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres.

### **v) Avantages du personnel**

#### **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

##### Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état consolidé du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont basées sur la situation financière et la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés actifs de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins. La façon de déterminer la quote-part a été revue en cours d'année et est maintenant en fonction des assurés admissibles.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9, de l'IFRS 15 et des amendements à l'IFRS 4 ont été comptabilisées dans les soldes d'ouverture du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur le bilan consolidé de la Fédération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Solde au 31 décembre 2017	IFRS 9	IFRS 15	IFRS 4	Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>ACTIF</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 731 \$	- \$	- \$	- \$	1 731 \$
Valeurs mobilières	46 904	-	-	-	46 904
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 377	-	-	-	9 377
Prêts	58 882	-	-	-	58 882
Provision pour pertes de crédit	(198)	(295)	-	-	(493)
Actif net des fonds distincts	13 379	-	-	-	13 379
Autres actifs	15 665	77	46	-	15 788
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>145 740 \$</b>	<b>(218) \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>145 568 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>PASSIF</b>					
Dépôts	52 149 \$	- \$	- \$	- \$	52 149 \$
Autres passifs	76 184	(6)	48	-	76 226
Obligations subordonnées	1 388	-	-	-	1 388
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>129 721</b>	<b>(6)</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>129 763</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	8 537	-	-	-	8 537
Excédents non répartis	5 674	410	-	(376)	5 708
Cumul des autres éléments du résultat global	458	(411)	-	376	423
Réserves	540	(211)	(2)	-	327
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	15 209	(212)	(2)	-	14 995
Participations ne donnant pas le contrôle	810	-	-	-	810
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 019</b>	<b>(212)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>15 805</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>145 740 \$</b>	<b>(218) \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>145 568 \$</b>

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur les « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » de la Fédération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Part revenant au Groupe
<b>Excédents non répartis</b>	
Solde au 31 décembre 2017	5 674 \$
Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9	412
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(376)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers	(2)
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>5 708 \$</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	
Solde au 31 décembre 2017	458 \$
Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9	(412)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	376
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>423 \$</b>
<b>Réserves</b>	
Solde au 31 décembre 2017	540 \$
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers	(211)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15	(2)
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>327 \$</b>

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Notes	Classe d'évaluation sous l'IAS 39	Classe d'évaluation sous l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Actifs financiers</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	(1)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Disponibles à la vente	Coût amorti  Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23 \$  298 639	23 \$  298 639
		Prêts et créances	Coût amorti	771	771
<b>Valeurs mobilières</b>					
Instruments d'emprunt	(2)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Disponibles à la vente Disponibles à la vente	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net  Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net  Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 271  16 665 6 23 10 860 1 090	13 271  16 665 6 23 10 860 1 090
Instruments de capitaux propres	(4)	Disponibles à la vente	Coût amorti	41	41
	(5)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 671	1 671
	(6)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 275	3 275
	(7)	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	2
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>		Prêts et créances	Coût amorti	9 377 \$	9 377 \$

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (suite) :

	Notes	Classe d'évaluation sous l'IAS 39	Classe d'évaluation sous l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Actifs financiers (suite)</b>					
<b>Prêts</b>		Prêts et créances	Coût amorti	58 684 \$	58 389 \$
<b>Autres actifs financiers</b>					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		Prêts et créances	Coût amorti	31	31
Primes à recevoir		Prêts et créances	Coût amorti	2 098	2 098
Instruments financiers dérivés		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 772	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		Prêts et créances	Coût amorti	1 563	1 563
Autres		Prêts et créances	Coût amorti	1 013	1 013
<b>Total des actifs financiers</b>				125 173 \$	124 878 \$
<b>Passifs financiers</b>					
<b>Dépôts</b>		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	52 149 \$	52 149 \$
<b>Autres passifs financiers</b>					
Acceptations		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	31	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	9 112	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	10 062	10 062
Instruments financiers dérivés		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 677	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	4 247	4 247
Autres		Passifs financiers au coût amorti Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Coût amorti Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 019 452	2 019 452
<b>Obligations subordonnées</b>		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	1 388	1 388
<b>Total des passifs financiers</b>				83 137 \$	83 137 \$

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

- (1) Certains éléments de trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières étaient classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Fédération a classé ces instruments d'emprunts au « Coût amorti », en vertu de l'IFRS 9, car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt. Ces titres sont tous venus à échéance ou ont été cédés au cours de l'exercice 2018. Le taux d'intérêt effectif de ces instruments d'emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2018 se situait entre 0,59 % et 1,73 %, et les produits d'intérêts comptabilisés sur ces titres à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 ont été négligeables.
- (2) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (3) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, ces instruments d'emprunt ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », parce que leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de réaliser les flux de trésorerie par la vente des actifs financiers ou encore parce qu'ils ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.
- (4) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, la Fédération les a classés au « Coût amorti », car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt. La juste valeur des titres qui sont encore détenus au 31 décembre 2018 est de 30 M\$. Si ces titres n'avaient pas été reclassés de façon à être évalués au « Coût amorti » en vertu de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une perte négligeable aurait été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.
- (5) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (6) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (7) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces instruments composés d'un placement dans une société fermée qui sera conservé à long terme ont fait l'objet d'un choix irrévocable afin qu'ils soient « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Les gains et pertes sur ces instruments ne seront donc jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Classés à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>(1)</sup></b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 \$	- \$	- \$	23 \$
Vers les titres au coût amorti	-	(23)	-	(23)
	23	(23)	-	-
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	13 271	-	-	13 271
Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	6	-	6
Provenant des titres disponibles à la vente	-	23	-	23
Instruments de capitaux propres	41	-	-	41
Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 671	-	1 671
Provenant des titres disponibles à la vente	-	3 275	-	3 275
	13 312	4 975	-	18 287
Instruments financiers dérivés	3 772	-	-	3 772
<b>Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>17 107</b>	<b>4 952</b>	<b>-</b>	<b>22 059</b>
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>(2)</sup></b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	298	-	-	298
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	16 671	-	-	16 671
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(6)	-	(6)
Instruments de capitaux propres	1 671	-	-	1 671
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(1 671)	-	(1 671)
	18 342	(1 677)	-	16 665
<b>Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>18 640</b>	<b>(1 677)</b>	<b>-</b>	<b>16 963</b>
<b>Disponibles à la vente</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	639	-	-	639
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(639)	-	(639)
	639	(639)	-	-
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	11 973	-	-	11 973
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(23)	-	(23)
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(10 860)	-	(10 860)
Vers les titres au coût amorti	-	(1 090)	-	(1 090)
Instruments de capitaux propres	3 277	-	-	3 277
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(3 275)	-	(3 275)
Vers les titres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(2)	-	(2)
	15 250	(15 250)	-	-
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>15 889 \$</b>	<b>(15 889) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (suite) :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Actifs financiers (suite)</b>				
<b>Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	- \$	- \$
Provenant des titres disponibles à la vente	-	639	-	639
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	10 860	-	10 860
	-	10 860	-	10 860
<b>Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	11 499	-	11 499
<b>Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Valeurs mobilières				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	2	-	2
<b>Total des actifs désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	2	-	2
<b>Coût amorti<sup>(3)</sup></b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	771	-	-	771
Provenant des titres détenus à des fins de transaction	-	23	-	23
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	1 090	-	1 090
	-	1 090	-	1 090
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 377	-	-	9 377
Prêts	58 684	-	(295)	58 389
Autres actifs financiers	4 705	-	-	4 705
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>73 537 \$</b>	<b>1 113 \$</b>	<b>(295) \$</b>	<b>74 355 \$</b>

(1) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

(2) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « Prêts et créances ».

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des passifs financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les provisions établies selon l'IAS 39 et l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* au 31 décembre 2017, et la provision établie selon le modèle de pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 et l'IAS 37 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Provision sur les actifs financiers au coût amorti</b>				
Prêts et créances reclassés au coût amorti	198 \$ 198	- \$ -	295 \$ 295	493 \$ 493
<b>Provision sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres disponibles à la vente reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	- -	- -	1 1	1 1
<b>Provision sur les éléments hors bilan</b>	40	-	(6)	34
<b>Total des provisions</b>	238 \$	- \$	290 \$	528 \$

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2018, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le preneur doit comptabiliser au bilan consolidé une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements, s'il y a lieu. Des charges d'intérêts et d'amortissement afférentes respectivement à l'obligation locative et à l'actif au titre du droit d'utilisation doivent être comptabilisées et présentées séparément à l'état consolidé du résultat. Les contrats de douze mois et moins et de faible valeur continueront d'être comptabilisés à titre de charge locative en fonction des modalités du contrat. De plus, la Fédération utilisera la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif à l'exception d'une divulgation d'informations accrues.

La Fédération devra adopter l'IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 16 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 16. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 16 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme. De plus, la Fédération a choisi d'appliquer les mesures de transition suivantes proposées dans la norme à la date de transition :

- L'actif au titre du droit d'utilisation correspondra au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance;
- Les contrats en vigueur à la date de transition ne feront pas l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation d'approximativement 330 M\$ et la comptabilisation au passif d'une obligation locative d'un montant équivalent. Ces changements résulteront en une diminution d'environ 8 points de base des ratios de fonds propres réglementaires.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

### IFRS 17, *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17.

### Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Coût amorti <sup>(2)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
<b>Au 31 décembre 2018</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	291 \$	1 068 \$	- \$	1 379 \$	2 738 \$	
Valeurs mobilières	20 606	16 308	11 088	43	1 621	49 666	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	14 086	14 086	
Prêts <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	61 837	61 837	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	160	160	
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 378	2 378	
Instruments financiers dérivés <sup>(4)</sup>	4 376	-	-	-	-	4 376	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	1 487	1 487	
Autres	13	-	-	-	794	807	
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>24 995 \$</b>	<b>16 599 \$</b>	<b>12 156 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>83 742 \$</b>	<b>137 535 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	- \$	58 057 \$	58 057 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	-	160	160	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	-	-	-	-	10 829	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	16 233	16 233	
Instruments financiers dérivés <sup>(4)</sup>	3 332	-	-	-	-	3 332	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	4 105	4 105	
Autres	319	-	-	-	2 448	2 767	
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 378	1 378	
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>14 480 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>82 381 \$</b>	<b>96 861 \$</b>	

(1) Un montant de 2 758 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 2 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(4) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 783 M\$ à l'actif et de 202 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Il n'y a eu aucun reclassement d'instruments financiers au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Au 31 décembre 2017	À la juste valeur par le biais du compte de résultat		Disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 \$	298 \$	639 \$	771 \$	1 731 \$
Valeurs mobilières	13 312	18 342	15 250	-	46 904
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	9 377	9 377
Prêts <sup>(2)</sup>	-	-	-	58 684	58 684
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	31	31
Primes à recevoir	-	-	-	2 098	2 098
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	3 772	-	-	-	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	1 563	1 563
Autres	-	-	-	1 013	1 013
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>17 107 \$</b>	<b>18 640 \$</b>	<b>15 889 \$</b>	<b>73 537 \$</b>	<b>125 173 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	- \$	- \$	- \$	52 149 \$	52 149 \$
Autres passifs financiers					
Acceptations	-	-	-	31	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 112	-	-	-	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	10 062	10 062
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	3 677	-	-	-	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 247	4 247
Autres	452	-	-	2 019	2 471
Obligations subordonnées	-	-	-	1 388	1 388
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>13 241 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>69 896 \$</b>	<b>83 137 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a conclu qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation significative.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(3)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 275 M\$ à l'actif et de 351 M\$ au passif.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### HIERARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

### TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 \$	264 \$	- \$	291 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 632	994	-	11 626
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 063	1 108	-	16 171
Corps scolaires ou publics au Canada	14	85	-	99
Administrations publiques à l'étranger	191	-	-	191
Autres titres				
Institutions financières	32	800	56	888
Autres émetteurs	3	2 763	742	3 508
Titres de participation	3 106	627	698	4 431
	29 068	6 641	1 496	37 205
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 707	-	1 707
Contrats de change	-	1 300	-	1 300
Autres contrats	-	1 369	-	1 369
	-	4 376	-	4 376
Autres actifs	-	-	13	13
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>29 068</b>	<b>11 017</b>	<b>1 509</b>	<b>41 594</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	135	933	-	1 068
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 950	595	-	2 545
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 402	641	-	5 043
Autres titres				
Institutions financières	-	2 810	-	2 810
Autres émetteurs	-	593	97	690
Titres de participation	-	43	-	43
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>6 487</b>	<b>5 615</b>	<b>97</b>	<b>12 199</b>
<b>Instruments financiers des fonds distincts</b>	<b>5 556</b>	<b>7 610</b>	<b>72</b>	<b>13 238</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>41 111 \$</b>	<b>24 242 \$</b>	<b>1 678 \$</b>	<b>67 031 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 535 \$	294 \$	- \$	10 829 \$
Autres	-	-	319	319
	10 535	294	319	11 148
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 726	-	1 726
Contrats de change	-	278	-	278
Autres contrats	-	1 328	-	1 328
	-	3 332	-	3 332
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 535 \$</b>	<b>3 626 \$</b>	<b>319 \$</b>	<b>14 480 \$</b>

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 \$	313 \$	- \$	321 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 620	1 247	-	8 867
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 232	1 176	-	16 408
Corps scolaires ou publics au Canada	14	94	-	108
Administrations publiques à l'étranger	312	-	-	312
Autres titres				
Institutions financières	29	800	58	887
Autres émetteurs	-	2 497	867	3 364
Titres de participation	1 236	236	236	1 708
	24 451	6 363	1 161	31 975
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 624	-	1 624
Contrats de change	-	390	-	390
Autres contrats	-	1 758	-	1 758
	-	3 772	-	3 772
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>24 451</b>	<b>10 135</b>	<b>1 161</b>	<b>35 747</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	36	603	-	639
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 821	573	-	2 394
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 610	1 205	-	5 815
Administrations publiques à l'étranger	7	28	-	35
Autres titres				
Institutions financières	-	2 878	-	2 878
Autres émetteurs	5	751	95	851
Titres de participation	2 367	631	279	3 277
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>8 846</b>	<b>6 669</b>	<b>374</b>	<b>15 889</b>
Instruments financiers des fonds distincts	5 859	7 456	60	13 375
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>39 156 \$</b>	<b>24 260 \$</b>	<b>1 595 \$</b>	<b>65 011 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 951 \$	161 \$	- \$	9 112 \$
Autres	-	-	452	452
	8 951	161	452	9 564
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 619	-	1 619
Contrats de change	-	365	-	365
Autres contrats	-	1 693	-	1 693
	-	3 677	-	3 677
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8 951 \$</b>	<b>3 838 \$</b>	<b>452 \$</b>	<b>13 241 \$</b>

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments, par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Valeurs mobilières	1 621 \$	1 621 \$	- \$	1 621 \$	- \$
Prêts	61 837	61 610	-	32 957	28 653
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	58 057	57 842	1 222	56 620	-
Obligations subordonnées	1 378	1 433	-	1 433	-
Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Prêts	58 684 \$	58 838 \$	- \$	32 337 \$	26 501 \$
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	52 149	50 182	1 169	49 013	-
Obligations subordonnées	1 388	1 488	-	1 488	-

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

#### Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient la Fédération sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, la Fédération a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

La Fédération évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes et elle examine et approuve les données obtenues.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), la Fédération a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera la Fédération pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et la Fédération remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

#### Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

#### Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2017	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1er janvier 2018	Gains/pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018</b>										
<b>Actifs financiers</b>										
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Institutions financières										
Obligations hypothécaires	58 \$	- \$	58 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 \$
Autres émetteurs										
Fonds de couverture	4	-	4	-	(3)	-	-	-	-	1
Billets à terme adossés à des actifs	6	-	6	-	2	-	-	-	(3)	5
Obligations hypothécaires	857	-	857	-	(26)	-	-	-	(95)	736
Titres de participation	236	279	515	-	45	-	-	150	(12)	698
Autres actifs	-	-	-	-	2	-	-	15	(4)	13
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 161</b>	<b>279</b>	<b>1 440</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>165</b>	<b>(114)</b>	<b>1 509</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	95	(95)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	279	(279)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>374</b>	<b>(374)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	-	95	95	-	-	(3)	-	-	(3)	89
Autres	-	-	-	-	-	-	-	8	-	8
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(3)</b>	<b>97</b>
<b>Instruments financiers des fonds distincts</b>										
	<b>60</b>	-	<b>60</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>(70)</b>	<b>72</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 595 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 595 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>255 \$</b>	<b>(187) \$</b>	<b>1 678 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>										
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Autres passifs – Autres										
Passif financier lié aux options de vente	64 \$	- \$	64 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(64) \$	- \$	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	388	-	388	-	208	-	-	(277)	319	
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>452 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>452 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>208 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(341) \$</b>	<b>319 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

#### Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017</u>								
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	60 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	58 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	7	-	5	-	-	-	(8)	4
Billets à terme adossés à des actifs	8	-	1	-	-	-	(3)	6
Obligations hypothécaires	981	-	(22)	-	-	-	(102)	857
Titres de participation	97	(1)	13	-	(7)	172	(38)	236
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>1 153</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>172</b>	<b>(151)</b>	<b>1 161</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	101	-	-	(3)	-	-	(3)	95
Titres de participation	130	-	3	24	-	130	(8)	279
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>231</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>(11)</b>	<b>374</b>
<b>Instruments financiers des fonds distincts</b>								
	20	-	3	-	(4)	44	(3)	60
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 404 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>346 \$</b>	<b>(165) \$</b>	<b>1 595 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	68 \$	- \$	7 \$	- \$	- \$	- \$	(11) \$	64 \$
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	364	-	290	-	-	-	(266)	388
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>432 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(277) \$</b>	<b>452 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets de placement » alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres disponibles à la vente de l'état consolidé du résultat global.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2018	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	881 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(B,C)</sup> Données comparables <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 300 p.b. 37 p.b. à 251 p.b.
79	Évaluations de courtiers Valeur nette des actifs ajustée	Données de courtiers	-	(1)
Titres de participation	619	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée <sup>(A,C)</sup>	-
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	99			
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 678 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319	Techniques actuarielles <sup>(3)</sup>	Provision pour sinistres et frais de règlement <sup>(B)</sup>	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>319 \$</b>			

Au 31 décembre 2017	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	1 010 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(B,C)</sup> Données comparables <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 410 p.b.
54	Évaluations de courtiers Valeur nette des actifs ajustée	Données de courtiers	-	(1)
Titres de participation	461	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée <sup>(A,C)</sup>	-
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	70			
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 595 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié aux options de vente	64 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise <sup>(A,C)</sup> Taux d'actualisation <sup>(B,C)</sup> Date d'exercice des options de vente <sup>(B,C)</sup>	-
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	388	Techniques actuarielles <sup>(3)</sup>	Provision pour sinistres et frais de règlement <sup>(B)</sup>	7,5 % - (1)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>452 \$</b>			

(1) En raison de la nature de ces instruments financiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(2) Incluent les autres actifs financiers tels que les instruments financiers des fonds distincts.

(3) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

(4) En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

#### Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

## NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan consolidé si et seulement si la Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan consolidé sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan consolidé, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2018	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan consolidé <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan consolidé <sup>(1)</sup>		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 780 \$	694 \$	14 086 \$	5 485 \$	8 600 \$	1 \$
Instruments financiers dérivés	4 304	-	4 304	1 903	2 203	198
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	48	27	21	2	-	19
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>19 132 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>18 411 \$</b>	<b>7 390 \$</b>	<b>10 803 \$</b>	<b>218 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 927 \$	694 \$	16 233 \$	5 485 \$	10 745 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	2 028	-	2 028	1 903	69	56
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	56	27	29	2	-	27
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>19 011 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>18 290 \$</b>	<b>7 390 \$</b>	<b>10 814 \$</b>	<b>86 \$</b>

<sup>(1)</sup> Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

<sup>(2)</sup> L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

<sup>(3)</sup> Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 5 – COMPENSATION D’ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan consolidé <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan consolidé <sup>(1)</sup>		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	
Au 31 décembre 2017						
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 308 \$	1 931 \$	9 377 \$	4 538 \$	4 839 \$	- \$
Instruments financiers dérivés	3 760	-	3 760	1 883	1 848	29
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	33	24	9	5	-	4
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>15 101 \$</b>	<b>1 955 \$</b>	<b>13 146 \$</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>6 687 \$</b>	<b>33 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 993 \$	1 931 \$	10 062 \$	4 538 \$	5 520 \$	4 \$
Instruments financiers dérivés	2 058	-	2 058	1 883	111	64
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	90	24	66	5	-	61
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>14 141 \$</b>	<b>1 955 \$</b>	<b>12 186 \$</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>5 631 \$</b>	<b>129 \$</b>

<sup>(1)</sup> Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

<sup>(2)</sup> L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

<sup>(3)</sup> Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

### ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières de la Fédération :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
<b>Au 31 décembre 2018</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 246 \$	2 252 \$	4 590 \$	1 419 \$	1 119 \$	- \$	11 626 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 970	2 137	1 342	2 500	8 222	-	16 171
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	1	16	82	-	99
Administrations publiques à l'étranger	55	-	-	82	54	-	191
Autres titres							
Institutions financières	281	294	65	146	102	-	888
Autres émetteurs	189	286	451	411	2 171	-	3 508
Titres de participation	-	-	-	2	6	4 423	4 431
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>4 741</b>	<b>4 969</b>	<b>6 449</b>	<b>4 576</b>	<b>11 756</b>	<b>4 423</b>	<b>36 914</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	575	740	1 195	25	10	-	2 545
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	755	1 427	695	1 370	796	-	5 043
Autres titres							
Institutions financières	2 174	342	188	103	3	-	2 810
Autres émetteurs	160	74	206	230	20	-	690
Titres de participation	-	-	-	-	-	43	43
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>3 664</b>	<b>2 583</b>	<b>2 284</b>	<b>1 728</b>	<b>829</b>	<b>43</b>	<b>11 131</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	174	2	3	6	-	-	185
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	8	18	-	27
Autres titres							
Institutions financières	1 281	-	-	-	-	(1)	1 280
Autres émetteurs	129	-	-	-	-	-	129
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 584</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	<b>1 621</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>9 989 \$</b>	<b>7 554 \$</b>	<b>8 737 \$</b>	<b>6 318 \$</b>	<b>12 603 \$</b>	<b>4 465 \$</b>	<b>49 666 \$</b>

## NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (*suite*)

### ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (*suite*)

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
<b>Au 31 décembre 2017</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 403 \$	1 471 \$	3 035 \$	375 \$	1 583 \$	- \$	8 867 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 677	2 251	1 546	2 843	8 091	-	16 408
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	-	22	86	-	108
Administrations publiques à l'étranger	81	-	178	27	26	-	312
Autres titres							
Institutions financières	293	313	55	113	113	-	887
Autres émetteurs	231	178	349	489	2 113	4	3 364
Titres de participation	-	-	-	-	-	1 708	1 708
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>4 685</b>	<b>4 213</b>	<b>5 163</b>	<b>3 869</b>	<b>12 012</b>	<b>1 712</b>	<b>31 654</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	227	822	1 273	72	-	-	2 394
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 402	1 265	1 060	1 294	794	-	5 815
Administrations publiques à l'étranger	9	-	1	10	15	-	35
Autres titres							
Institutions financières	2 347	205	222	92	12	-	2 878
Autres émetteurs	269	70	138	361	13	-	851
Titres de participation	-	-	-	-	6	3 271	3 277
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>4 254</b>	<b>2 362</b>	<b>2 694</b>	<b>1 829</b>	<b>840</b>	<b>3 271</b>	<b>15 250</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>8 939 \$</b>	<b>6 575 \$</b>	<b>7 857 \$</b>	<b>5 698 \$</b>	<b>12 852 \$</b>	<b>4 983 \$</b>	<b>46 904 \$</b>

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IFRS 9 au 31 décembre 2018, et selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Lors de chaque date de clôture, les prêts et les éléments hors bilan sont classés en fonction de la qualité du crédit sur la base de leur PD pour les 12 mois à venir ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur leur durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou pour déterminer les instruments financiers en défaut réglementaire.

Les tableaux suivants présentent les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan :

#### Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,08 %
Très faible	0,09 % à 0,33 %
Faible	0,34 % à 2,09 %
Moyen	2,10 % à 7,32 %
Élevé	7,33 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

#### Aux entreprises et aux gouvernements

Niveaux de risque	Tranches de PD
De première qualité	0,00 % à 0,36 %
De qualité inférieure	0,37 % à 4,50 %
Sous surveillance	4,51 % à 99,99 %
En défaut	100,00 %

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés :

#### Prêts

Au 31 décembre 2018	Non dépréciés			Dépréciés <sup>(1)</sup>	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>					
Excellent	626 \$	- \$	- \$	626 \$	
Très faible	2 120	-	-	2 120	
Faible	1 663	9	-	1 672	
Moyen	82	73	-	155	
Élevé	8	32	-	40	
Défaut	-	3	10	13	
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>4 499 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>4 626 \$</b>	
Provision pour pertes de crédit	(4)	(1)	(5)	(10)	
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>4 495 \$</b>	<b>116 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>4 616 \$</b>	
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>					
Excellent	1 529 \$	- \$	- \$	1 529 \$	
Très faible	3 352	-	-	3 352	
Faible	8 139	92	-	8 231	
Moyen	3 522	1 320	-	4 842	
Élevé	33	1 523	-	1 556	
Défaut	-	-	200	200	
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>16 575 \$</b>	<b>2 935 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>19 710 \$</b>	
Provision pour pertes de crédit	(102)	(249)	(110)	(461)	
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>16 473 \$</b>	<b>2 686 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>19 249 \$</b>	
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>(2)</sup></b>					
De première qualité	33 588 \$	- \$	- \$	33 588 \$	
De qualité inférieure	3 753	353	-	4 106	
Sous surveillance	65	255	-	320	
En défaut	-	-	138	138	
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>37 406 \$</b>	<b>608 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>38 152 \$</b>	
Provision pour pertes de crédit	(9)	(5)	(6)	(20)	
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>37 397 \$</b>	<b>603 \$</b>	<b>132 \$</b>	<b>38 132 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2018, 43,6 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

<sup>(2)</sup> Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

#### Éléments hors bilan<sup>(1)</sup>

<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>Non dépréciés</b>			<b>Dépréciés</b>	<b>Total</b>
	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>		
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>					
Excellent	12 121 \$	5 \$	- \$	12 126 \$	
Très faible	18 338	1	-	18 339	
Faible	7 221	121	-	7 342	
Moyen	3 318	1 362	-	4 680	
Élevé	16	662	-	678	
Défaut	-	-	23	23	
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>41 014 \$</b>	<b>2 151 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>43 188 \$</b>	
Provision pour pertes de crédit	(25)	(8)	-	(33)	
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>40 989 \$</b>	<b>2 143 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>43 155 \$</b>	
<b>Entreprises et gouvernements</b>					
De première qualité	61 224 \$	- \$	- \$	61 224 \$	
De qualité inférieure	3 387	384	-	3 771	
Sous surveillance	18	54	-	72	
En défaut	-	-	8	8	
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>64 629 \$</b>	<b>438 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>65 075 \$</b>	
Provision pour pertes de crédit	(2)	(2)	-	(4)	
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>64 627 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>65 071 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018</b>				
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	4 \$	1 \$	4 \$	9 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	-	-	-	-
Décomptabilisation et échéances <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>4 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>10 \$</b>
<b>A la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers<sup>(7)</sup></b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	96 \$	304 \$	94 \$	494 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	284	(271)	(13)	-
Étape 2	(43)	75	(32)	-
Étape 3	(1)	(31)	32	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(139)	68	115	44
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(96)	149	287	340
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	86	185	-	271
Décomptabilisation et échéances <sup>(5)</sup>	(40)	(207)	(175)	(422)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(19)	(13)	88	56
Autres	1	-	-	1
	33	(45)	302	290
Radiations et recouvrements	-	-	(286)	(286)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>129 \$</b>	<b>259 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>498 \$</b>
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	7 \$	9 \$	8 \$	24 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	7	(7)	-	-
Étape 2	(1)	2	(1)	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(4)	1	2	(1)
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(3)	4	1	2
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	4	-	-	4
Décomptabilisation et échéances <sup>(5)</sup>	(2)	(1)	(3)	(6)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	1	-	(1)	-
Autres	-	(3)	1	(2)
	2	(4)	(1)	(3)
Radiations et recouvrements	-	-	(1)	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>9 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>20 \$</b>
<b>Total des soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>142 \$</b>	<b>265 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>528 \$</b>
<b>Composition</b>				
Prêts	115 \$	255 \$	121 \$	491 \$
Éléments hors bilan <sup>(8)</sup>	27	10	-	37

<sup>(1)</sup> Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>(2)</sup> Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

<sup>(3)</sup> Représente la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

<sup>(4)</sup> Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(5)</sup> Représente principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(6)</sup> Représente les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>(7)</sup> La totalité de la provision pour pertes de crédit relatives aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédits et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

<sup>(8)</sup> La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé.

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement important doit donc être exercé pour établir la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments ayant nécessité un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

#### **Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs**

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.2 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

#### **Intégration des informations prospectives**

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Au 31 décembre 2018, les scénarios macroéconomiques sélectionnés pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	2018					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,1 %	1,0 %	2,9 %	1,7 %	0,1 %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,8 %	4,9 %	3,9 %	6,3 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,2 %	1,0 %	2,9 %	2,6 %	1,2 %	0,7 %
Prix des maisons (variation annualisée)	0,8 %	1,2 %	4,0 %	2,9 %	(2,7) %	0,1 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	109 p.b.	128 p.b.	98 p.b.	81 p.b.	141 p.b.	166
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	9,1 %	2,1 %	10,9 %	8,7 %	(11,5) %	4,8 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, et prend en considération :

- la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai de survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

#### Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés au 31 décembre 2018, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés
Selon l'IFRS 9	407 \$
<b>Pondération de 100% attribuée au scénario :</b>	
De base	394 \$
Optimiste	374
Pessimiste	448

#### Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés au 31 décembre 2018 avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour perte de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés
Selon l'IFRS 9	407 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	318 \$

## NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IAS 39.

### PRÊTS, PRÊTS DÉPRÉCIÉS<sup>(1)</sup> ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2017 <sup>(1)</sup>	Prêts bruts ni en souffrance ni dépréciés	Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés	Prêts dépréciés bruts	Provisions individuelles	Provision collective <sup>(2)</sup>	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	4 260 \$	55 \$	8 \$	5 \$	2 \$	4 316 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 764	711	72	-	136	17 411
Aux entreprises et aux gouvernements	36 986	22	4	4	51	36 957
	<b>58 010 \$</b>	<b>788 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>189 \$</b>	<b>58 684 \$</b>

<sup>(1)</sup> Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

<sup>(2)</sup> Comprend la provision collective sur les prêts dépréciés de 23 M\$.

### PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DÉPRÉCIÉS

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Au 31 décembre 2017	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	4 \$	- \$	8 \$	55 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	559	104	48	-	711
Aux entreprises et aux gouvernements	21	1	-	-	22
	<b>623 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>788 \$</b>

### PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 :

	Hypothécaires résidentiels	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	Aux entreprises et aux gouvernements	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>3 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>238 \$</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	281	(7)	278
Radiations et recouvrements	-	(278)	-	(278)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>7 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>238 \$</b>
<b>Composition du solde :</b>				
Prêts	7 \$	137 \$	54 \$	198 \$
Éléments hors bilan <sup>(1)</sup>	-	14	26	40

<sup>(1)</sup> La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé.

## NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

### ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

#### Titrisation de prêts

Dans le cadre de la stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres du Mouvement Desjardins, la Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, la Fédération procède à l'acquisition de droits dans la titrisation des prêts hypothécaires auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins. Elle regroupe ensuite les prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis soit elle les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), soit ils demeurent détenus légalement par la Fédération. Les droits dans la titrisation des prêts hypothécaires acquis ne répondent pas aux critères de constatation puisque les caisses membres conservent la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépalement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. Par ailleurs, la Fédération traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et la Fédération afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. La Fédération verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, la Fédération doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

En vertu de ce même programme, la Fédération regroupe certains de ses prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de TH LNH, puis les cède à une partie liée. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépalement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan consolidé. Par ailleurs, la Fédération traite les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

Aucune perte significative n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

#### Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, la Fédération transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque la Fédération conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par la Fédération, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	42 \$	42 \$	34 \$	34 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	9 656	9 656	6 537	6 537
Valeurs mobilières prêtées	4	4	2	2
	<b>9 702 \$</b>	<b>9 702 \$</b>	<b>6 573 \$</b>	<b>6 573 \$</b>
<b>Passifs associés</b>	<b>9 706 \$</b>	<b>9 706 \$</b>	<b>6 473 \$</b>	<b>6 473 \$</b>

## NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

### Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Placements		
Obligations	584 \$	541 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	12 616	12 789
Titres du marché monétaire	38	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	31	30
Autres éléments d'actif	65	74
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(9)	(6)
Éléments de passif	(60)	(63)
<b>Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts</b>	<b>13 265 \$</b>	<b>13 410 \$</b>
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(31)	(31)
<b>Total de l'actif net des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>13 234 \$</b>	<b>13 379 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 22 M\$ au 31 décembre 2018 (25 M\$ au 31 décembre 2017).

### Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Fédération classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	304 \$	280 \$	- \$	584 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	5 221	7 323	72	12 616
Titres du marché monétaire	31	7	-	38
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>5 556 \$</b>	<b>7 610 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>13 238 \$</b>
Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	305 \$	236 \$	- \$	541 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	5 518	7 211	60	12 789
Titres du marché monétaire	36	9	-	45
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>5 859 \$</b>	<b>7 456 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>13 375 \$</b>

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2018 et 2017.

## NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

### Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2018 et 2017, la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé est de 9 M\$ et de 6 M\$ respectivement.

### Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 9 M\$ au 31 décembre 2018 (6 M\$ au 31 décembre 2017). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 1 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2017). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2018 et en 2017. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

### Risques liés aux instruments financiers

La Fédération n'est pas exposée aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

### Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts</b>	<b>13 386 \$</b>	<b>11 987 \$</b>
<b>Augmentation</b>		
Montants reçus des titulaires de contrat	<b>2 025</b>	1 840
Revenus (pertes) nets sur placements	<b>(276)</b>	1 183
	<b>1 749</b>	3 023
<b>Diminution</b>		
Rachats et retraits	<b>1 747</b>	1 479
Honoraires de gestion	<b>145</b>	146
	<b>1 892</b>	1 625
<b>Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts</b>	<b>13 243 \$</b>	<b>13 385 \$</b>
Passif dû à l'assureur	<b>(31)</b>	(31)
<b>Total du passif net des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>13 212 \$</b>	<b>13 354 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 22 M\$ au 31 décembre 2018 (25 M\$ au 31 décembre 2017).

## NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Coût</b>									
Au 31 décembre 2016	33 \$	586 \$	330 \$	184 \$	267 \$	1 400 \$	186 \$	842 \$	1 028 \$
Acquisitions	-	17	54	22	57	150	-	36	36
Dispositions	(1)	(3)	(72)	(48)	(43)	(167)	(6)	-	(6)
Autres	-	-	-	-	(2)	(2)	1	4	5
Au 31 décembre 2017	32 \$	600 \$	312 \$	158 \$	279 \$	1 381 \$	181 \$	882 \$	1 063 \$
Acquisitions	-	18	51	28	42	139	45	128	173
Dispositions	-	-	(22)	(36)	(21)	(79)	(11)	(2)	(13)
Autres	-	(4)	-	2	(1)	(3)	-	(2)	(2)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>32 \$</b>	<b>614 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>1 438 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>1 006 \$</b>	<b>1 221 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Amortissements cumulés</b>									
Au 31 décembre 2016	- \$	159 \$	236 \$	102 \$	134 \$	631 \$	4 \$	218 \$	222 \$
Amortissements	-	20	49	14	18	101	-	29	29
Dispositions	-	(2)	(65)	(38)	(30)	(135)	(4)	-	(4)
Autres	-	1	1	3	(1)	4	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2017	- \$	178 \$	221 \$	81 \$	121 \$	601 \$	- \$	246 \$	246 \$
Amortissements	-	19	44	14	18	95	-	34	34
Dispositions	-	-	(21)	(31)	(20)	(72)	-	-	-
Autres	-	-	-	2	1	3	-	(2)	(2)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>- \$</b>	<b>197 \$</b>	<b>244 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>627 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>278 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Valeur nette comptable</b>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>32 \$</b>	<b>417 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>86 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>811 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>728 \$</b>	<b>943 \$</b>
Au 31 décembre 2017	32 \$	422 \$	91 \$	77 \$	158 \$	780 \$	181 \$	636 \$	817 \$

La Fédération n'a aucun montant représentant des coûts relatifs à des bâtiments en construction pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et 2017. De plus, au 31 décembre 2018 et 2017, elle n'a aucun engagement relatif à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2018, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 754 M\$ (1 502 M\$ au 31 décembre 2017). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 155 M\$ (157 M\$ en 2017). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 113 M\$ (103 M\$ en 2017), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

## NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### GOODWILL

Le goodwill affecté aux UGT et aux groupes d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
<b>Coût</b>			
Au 31 décembre 2016	415 \$	56 \$	471 \$
Dispositions <sup>(1)</sup> / Retraits <sup>(2)</sup>	(315)	(35)	(350)
Au 31 décembre 2017	100 \$	21 \$	121 \$
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>100 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>121 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Transactions importantes ».

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2017, le goodwill attribuable à Qtrade Canada Inc., auparavant présenté dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, était présenté au poste « Actifs du groupe destiné à être cédé ». Le 1<sup>er</sup> avril 2018, cette filiale a fait l'objet d'une transaction entraînant la création de Patrimoine Aviso, comme l'indique la note 20 « Transactions importantes ».

Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc. et Desjardins Société financière inc.

Les résultats des tests indiquent que la valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ni pour les exercices antérieurs. La valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels	Relations clients	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>Coût</b>				
Au 31 décembre 2016	846 \$	197 \$	229 \$	1 272 \$
Acquisitions / Additions	142	-	4	146
Dispositions <sup>(2)</sup> / Retraits <sup>(3)</sup>	(158)	(178)	(108)	(444)
Autres	(2)	-	(1)	(3)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>828 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>971 \$</b>
Acquisitions / Additions	96	-	1	97
Dispositions / Retraits	(108)	-	(1)	(109)
Autres	(6)	-	-	(6)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>810 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>953 \$</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
Au 31 décembre 2016	476 \$	61 \$	45 \$	582 \$
Amortissements	82	5	7	94
Dispositions <sup>(2)</sup> / Retraits <sup>(3)</sup>	(107)	(59)	(12)	(178)
Autres	7	-	-	7
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>458 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>40 \$</b>	<b>505 \$</b>
Amortissements	82	2	5	89
Dispositions / Retraits	(35)	-	(1)	(36)
Autres	6	-	-	6
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>511 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>564 \$</b>
<b>Valeur nette comptable</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>299 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>389 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>370 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>466 \$</b>

<sup>(1)</sup> La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Transactions importantes ».

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2017, certaines immobilisations incorporelles étaient présentées au poste « Actifs du groupe destiné à être cédé ». Ces immobilisations incorporelles ont été transférées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 dans le cadre de la création de Patrimoine Aviso, comme l'indique la note 20 « Transactions importantes ».

## NOTE 12 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Participations dans les entreprises mises en équivalence (note 13)	<b>907 \$</b>	<b>515 \$</b>
Débiteurs	<b>508</b>	<b>597</b>
Intérêts à recevoir	<b>273</b>	<b>295</b>
Frais payés d'avance	<b>184</b>	<b>159</b>
Impôt à recevoir	<b>166</b>	<b>48</b>
Autres	<b>442</b>	<b>574</b>
	<b>2 480 \$</b>	<b>2 188 \$</b>

## NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

### FILIALES

Les principales filiales de la Fédération ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par la Fédération dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2018 <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2017 <sup>(1)</sup>
Capital Desjardins inc.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	<b>100</b>	<b>100</b>
Banque Zag <sup>(2)</sup>	Institution financière	<b>100</b>	<b>100</b>
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	<b>100</b>	<b>100</b>
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	<b>100</b>	<b>100</b>
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	<b>100</b>	<b>100</b>
Filiales d'assurance de dommages <sup>(3)</sup>	Assurance de dommages	<b>90</b>	<b>90</b>
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	<b>100</b>	<b>100</b>
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	<b>100</b>	<b>100</b>
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	<b>100</b>	<b>100</b>
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	<b>100</b>	<b>100</b>
Qtrade Canada Inc. <sup>(4)</sup>	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	-	80,8
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par la Fédération dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. dans laquelle la Fédération détenait 100 % des droits de vote au 31 décembre 2017.

<sup>(2)</sup> La Fédération prévoit procéder à la liquidation de cette filiale au cours du prochain exercice.

<sup>(3)</sup> Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

<sup>(4)</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, cette filiale a fait l'objet d'une transaction entraînant la création de Patrimoine Aviso. Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Transactions importantes ».

## NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

### Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Au 31 décembre 2018 et 2017, les filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives sont composées des six filiales d'assurance de dommages regroupées sous le titre « Filiales d'assurance de dommages ».

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Actifs <sup>(1)</sup>	<b>14 685 \$</b>	<b>14 672 \$</b>
Passifs	<b>12 134</b>	<b>11 861</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	<b>2 551 \$</b>	<b>2 811 \$</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>750 \$</b>	<b>776 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comptiennent un goodwill de 100 M\$ au 31 décembre 2018 (100 M\$ au 31 décembre 2017).

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2018	2017
Revenu total	<b>4 710 \$</b>	<b>3 945 \$</b>
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	<b>176</b>	<b>162</b>
Résultat global de l'exercice	<b>(46) \$</b>	<b>199 \$</b>
<b>Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>42 \$</b>	<b>41 \$</b>
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	<b>36 \$</b>	<b>42 \$</b>

### ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

#### Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 5 859 M\$ au 31 décembre 2018 (4 517 M\$ au 31 décembre 2017), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

## NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

### COENTREPRISES

#### Informations relatives aux coentreprises significatives

La Fédération détient des intérêts dans les coentreprises RPADS SEC, 101 St-Clair et Patrimoine Aviso. RPADS SEC est une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, 101 St-Clair est une société de gestion de gestion et d'investissement d'immobilier, alors que Patrimoine Aviso est une société de gestion de patrimoine. Ces coentreprises ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces coentreprises, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS :

	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017	
	RPADS SEC	101 St-Clair	Patrimoine Aviso <sup>(1)</sup>	RPADS SEC	101 St-Clair
<b>Pourcentage des titres de participation</b>	<b>55,10 %</b>	<b>60,00 %</b>	<b>50,00 %</b>	<b>50,10 %</b>	<b>60,00 %</b>
Actifs	552 \$	138 \$	1 972 \$	474 \$	116 \$
Passifs <sup>(2)</sup>	50	1	1 758	37	5
Capitaux propres	502 \$	137 \$	214 \$	437 \$	111 \$
<b>Participations dans les coentreprises<sup>(3)</sup></b>	<b>272 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>335 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>66 \$</b>

<sup>(1)</sup> La coentreprise Patrimoine Aviso a été créée en 2018, comme l'indique la note 20 « Transactions importantes ». La participation dans la coentreprise inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 228 M\$.

<sup>(2)</sup> Constitués principalement de passifs financiers autres que des crébiteurs et des provisions.

<sup>(3)</sup> Correspondent à la valeur comptable des intérêts dans les coentreprises comptabilisées au bilan consolidé.

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2018			2017	
	RPADS SEC	101 St-Clair	Patrimoine Aviso <sup>(1)</sup>	RPADS SEC	101 St-Clair
Revenu total	102 \$	2 \$	374 \$	95 \$	- \$
<b>Résultat net et résultat global de l'exercice</b>	<b>24 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>- \$</b>

<sup>(1)</sup> Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Patrimoine Aviso sont basés sur les données relatives à la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2018.

### ENTREPRISES COMMUNES

La Fédération détient une participation de 80% dans un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1 et une participation de 50% dans un partenariat avec First Capital Realty Inc. afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés au Québec. Elle détient également une participation de 50,5% dans un second partenariat formé au cours de l'exercice 2018 avec First Capital Realty Inc. dans le but d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés en Ontario.

La Fédération participe aussi, avec 9509593 Canada Inc., à un partenariat formé afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles multi-résidentiels situés au Québec. La quote-part de la Société est de 50%.

Ces partenariats sont des entreprises communes conférant aux coparticipants des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par les coparticipants. Ces entreprises communes ont été constituées au Canada, et leurs établissements principaux se trouvent dans ce pays.

### ENTREPRISES ASSOCIÉES

#### Informations relatives aux entreprises associées significatives

La Fédération détient un intérêt dans l'entreprise associée Gestion Fiera inc. Cette entité est active dans le secteur de la gestion de placement. Elle a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays. L'intérêt auparavant détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques) fait l'objet d'une transaction entraînant la création de Patrimoine Aviso le 1<sup>er</sup> avril 2018, comme l'indique la note 20 « Transactions importantes ».

## NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à Gestion Fiera inc., soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par la Fédération lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	
	Gestion Fiera inc.	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques <sup>(1)</sup>
<b>Pourcentage des titres de participation<sup>(2,3)</sup></b>	<b>37,20 %</b>	<b>37,18 %</b>	<b>50,00 %</b>
Actifs <sup>(4,5)</sup>	1 418 \$	1 113 \$	204 \$
Passifs <sup>(5)</sup>	773	566	54
Capitaux propres <sup>(4,5)</sup>	645 \$	547 \$	150 \$
<b>Participations dans les entreprises associées<sup>(6)</sup></b>	<b>50 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>85 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, NordOuest & Éthiques a fait l'objet d'une transaction entraînant la création de Patrimoine Aviso. Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Transactions importantes ».

<sup>(2)</sup> Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par la Fédération dans les entreprises associées.

<sup>(3)</sup> La Fédération détient indirectement 7,41 % au 31 décembre 2018 (8,09 % au 31 décembre 2017) des titres de participation de la Corporation Fiera Capital par le biais de son intérêt dans Gestion Fiera inc.

<sup>(4)</sup> Comprend un goodwill d'un montant de 10 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2017) relatif à Gestion Fiera inc.

<sup>(5)</sup> L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2018 et 2017 sont basés sur les données au 30 septembre. L'actif, le passif et les capitaux propres de NordOuest & Ethiques étaient aussi basés sur les données au 30 septembre pour 2017.

<sup>(6)</sup> Correspondent à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisée au bilan consolidé.

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2018		2017	
	Gestion Fiera inc.	Gestion Fiera inc.	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total <sup>(1)</sup>	528 \$		427 \$	111 \$
Résultat net et global de l'exercice <sup>(1)</sup>	2 \$		15 \$	11 \$

<sup>(1)</sup> Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2018 et 2017 sont basés sur les données relatives aux périodes de 12 mois terminées le 30 septembre. Le revenu total, le résultat net et le résultat global de NordOuest & Éthiques étaient aussi basés sur les données relatives à la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2017.

## ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

### Fonds communs de placement

La Fédération a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'elle détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'elle détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, la Fédération n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Fédération dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

## NOTE 14 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	2 961 \$	41 \$	1 103 \$	4 105 \$	3 154 \$	50 \$	1 149 \$	4 353 \$
Entreprises et gouvernements	3 274	-	42 724	45 998	3 452	-	37 511	40 963
Institutions de dépôt	4 448	-	3 506	7 954	2 757	-	4 076	6 833
	10 683 \$	41 \$	47 333 \$	58 057 \$	9 363 \$	50 \$	42 736 \$	52 149 \$

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### PRIMES

	2018			2017		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	4 708 \$	4 640 \$	9 348 \$	4 516 \$	4 295 \$	8 811 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(180)	(245)	(425)	(198)	(467)	(665)
<b>Primes nettes</b>	<b>4 528 \$</b>	<b>4 395 \$</b>	<b>8 923 \$</b>	<b>4 318 \$</b>	<b>3 828 \$</b>	<b>8 146 \$</b>

### COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>		
Provisions techniques – Assurance de personnes	18 553 \$	18 428 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	6 489	6 457
Primes non acquises	2 547	2 274
Dépôts des titulaires de police	670	646
Provisions pour prestations, participations et ristournes	470	480
Autres	35	15
	<b>28 764 \$</b>	<b>28 300 \$</b>

### PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES

#### Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Provisions techniques brutes</b>		
Polices sans participation	14 565 \$	14 326 \$
Polices avec participation	3 988	4 102
	<b>18 553</b>	<b>18 428</b>
<b>Montants cédés aux réassureurs</b>	<b>(915)</b>	<b>(915)</b>
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>17 638 \$</b>	<b>17 513 \$</b>

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes</b>		
Obligations	11 138 \$	10 884 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 434	2 536
Immeubles de placement	1 116	1 040
Actions	1 430	1 531
Autres	1 520	1 522
	<b>17 638 \$</b>	<b>17 513 \$</b>

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 18 383 M\$ au 31 décembre 2018 (18 117 M\$ au 31 décembre 2017).

#### Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état consolidé du résultat.

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (*suite*)

### Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

### Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

### Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de ces filiales. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

### Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elles réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2018, une provision de 336 M\$ (345 M\$ au 31 décembre 2017) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

### Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2018	2017
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(53) \$	(49) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(23)	(23)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(80)	(75)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(153)	(138)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(45)	(44)

### Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2018			2017		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	<b>18 428 \$</b>	<b>(915) \$</b>	<b>17 513 \$</b>	17 574 \$	(935) \$	16 639 \$
Variation due :						
Au passage du temps	(512)	4	(508)	556	(29)	527
Aux nouvelles affaires	674	(18)	656	538	(24)	514
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(24)	(13)	(37)	(84)	34	(50)
Aux dispositions <sup>(1)</sup>	-	-	-	(162)	53	(109)
	138	(27)	111	848	34	882
Autres variations	(13)	27	14	6	(14)	(8)
<b>Solde à la fin</b>	<b>18 553 \$</b>	<b>(915) \$</b>	<b>17 638 \$</b>	18 428 \$	(915) \$	17 513 \$

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Transactions importantes ».

### Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2018		2017
	Hypothèses modifiées	Montant	Montant
Mortalité		22 \$	119 \$
Morbidité		9	1
Taux de résiliation des contrats		(79)	(166)
Rendement des placements		17	59
Charges d'exploitation		47	17
Méthodes et autres		11	6
		27 \$	36 \$

## PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

### Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

### Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2018			2017		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	<b>6 457 \$</b>	<b>(1 056) \$</b>	<b>5 401 \$</b>	<b>6 679 \$</b>	<b>(1 080) \$</b>	<b>5 599 \$</b>
Sinistres survenus au cours de l'exercice	3 926	(223)	3 703	3 538	(364)	3 174
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(532)	74	(458)	(620)	35	(585)
Évolution des taux d'actualisation	(43)	6	(37)	(64)	10	(54)
Sinistres payés au cours de l'exercice	(3 319)	264	(3 055)	(3 073)	343	(2 730)
Dispositions	-	-	-	(3)	-	(3)
<b>Solde à la fin</b>	<b>6 489 \$</b>	<b>(935) \$</b>	<b>5 554 \$</b>	<b>6 457 \$</b>	<b>(1 056) \$</b>	<b>5 401 \$</b>

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et 2017.

### Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état consolidé du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres »	
		2018	2017
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(239) \$	(227) \$

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2008 et antérieures	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	<b>2018</b>	Total
<b>Estimation du montant ultime des sinistres :</b>												
À la fin de l'année de survenance		1 076 \$	1 101 \$	1 272 \$	1 375 \$	1 471 \$	1 536 \$	2 186 \$	2 417 \$	3 158 \$	<b>3 691 \$</b>	
Une année plus tard		1 063	1 103	1 272	1 322	1 447	2 453	2 168	2 387	3 121		
Deux années plus tard		1 077	1 091	1 238	1 328	2 186	2 349	2 165	2 365			
Trois années plus tard		1 072	1 071	1 221	1 967	2 086	2 272	2 117				
Quatre années plus tard		1 062	1 055	1 781	1 839	1 977	2 184					
Cinq années plus tard		1 049	1 577	1 657	1 769	1 910						
Six années plus tard		1 466	1 515	1 567	1 717							
Sept années plus tard		1 379	1 434	1 547								
Huit années plus tard		1 330	1 386									
Neuf années plus tard		1 295										
<b>Paiements cumulatifs à ce jour</b>		<b>1 156</b>	<b>1 223</b>	<b>1 373</b>	<b>1 478</b>	<b>1 582</b>	<b>1 706</b>	<b>1 683</b>	<b>1 772</b>	<b>2 111</b>	<b>1 977</b>	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	282 \$	139 \$	163 \$	174 \$	239 \$	328 \$	478 \$	434 \$	593 \$	1 010 \$	<b>1 714 \$</b>	5 554 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	4	-	-	-	-	-	-	288	361	161	<b>121</b>	935
<b>Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes</b>	<b>286 \$</b>	<b>139 \$</b>	<b>163 \$</b>	<b>174 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>328 \$</b>	<b>478 \$</b>	<b>722 \$</b>	<b>954 \$</b>	<b>1 171 \$</b>	<b>1 835 \$</b>	<b>6 489 \$</b>

### Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus les exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

### Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état consolidé du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2018			2017		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	180 \$	245 \$	425 \$	198 \$	467 \$	665 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	146	142	288	153	319	472

### Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état consolidé du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction de ces filiales est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état consolidé du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état consolidé du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état consolidé du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état consolidé du résultat.

## NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2018	2017
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	53 \$	43 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(78)	(60)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à apparaître. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2018	2017
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	7 \$	5 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(8)	(6)

### Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour ces filiales, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan consolidé, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Moins de 1 an	2 746 \$	2 626 \$
De 1 an à 5 ans	5 801	5 438
Plus de 5 ans	36 278	34 580
<b>Total</b>	<b>44 825 \$</b>	<b>42 644 \$</b>

## NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Cette note doit être lue conjointement avec la note 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 du Mouvement Desjardins et approuvés le 27 février 2019, qui présente les régimes de groupe à prestations définies, les risques liés aux régimes de retraite ainsi que des informations sur les régimes qui ne sont pas des régimes de groupe.

### REGIMES DE GROUPE

#### Régimes de retraite

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part des passifs de ces régimes au bilan consolidé.

#### Régime d'avantages complémentaires

La Fédération offre également aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, de soins dentaires et vie par l'entremise du régime de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part du passif de ce régime au bilan consolidé.

## NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

### RÉGIMES QUI NE SONT PAS DES RÉGIMES DE GROUPE

La Fédération offre aussi à certains de ses cadres actifs et retraités d'autres régimes excédentaires de retraite à prestations définies pour lesquels un passif, qui représente les obligations futures relatives à ces régimes, a été comptabilisé au bilan consolidé.

De plus, les employés de certaines filiales bénéficient de régimes de retraite et d'un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies spécifiques qui ne font pas partie des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins.

Les tableaux suivants présentent les passifs, les coûts et la réévaluation des passifs nets comptabilisés au titre des régimes à prestations définies pour l'ensemble des régimes ainsi que la quote-part de la Fédération dans les régimes de groupe à prestations définies :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
<b>Passifs nets au titre des régimes à prestations définies</b>				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	1 002 \$	65 %	926 \$	64 %
Régime d'avantages complémentaires	257	38	482	57
	1 259		1 408	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	319		333	
<b>Total des passifs nets au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>1 578 \$</b>		<b>1 741 \$</b>	

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
<b>Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies</b>				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	243 \$		208 \$	
Régime d'avantages complémentaires <sup>(1)</sup>	(48)		24	
	195		232	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	34		40	
<b>Total des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>229 \$</b>		<b>272 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies tiennent compte de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
<b>Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies</b>				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	65 \$		198 \$	
Régime d'avantages complémentaires	(165)		35	
	(100)		233	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	(10)		29	
<b>Total de la réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>(110) \$</b>		<b>262 \$</b>	

## NOTE 17 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
Créditeurs et autres charges à payer	2 698 \$		2 344 \$	
Passifs sur contrats conclus avec des clients	565		309	
Intérêts à payer	439		151	
Provisions pour risques et charges	84		226	
Impôt à payer	62		56	
Dettes auprès d'institutions financières	28		30	
Autres	1 229		1 678	
	5 105 \$		4 794 \$	

## NOTE 18 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan consolidé de la Fédération sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc., dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, et qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur.	879 \$	898 \$
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	499	490
	<b>1 378 \$</b>	<b>1 388 \$</b>

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les informations sur la comptabilité de couverture pour l'exercice 2018 figurant dans la présente note sont présentées conformément aux exigences de divulgation de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir en vigueur* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Comme le permettent les dispositions transitoires, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont donc présentées selon les exigences de divulgation de l'IFRS 7 qui étaient en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés de la Fédération comprennent les types de contrats suivants :

#### Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La Fédération utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

#### Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. La Fédération utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

#### Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par la Fédération comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

#### Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. La Fédération conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Elle emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

### ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
<b>Au 31 décembre 2018</b>							
Désignés comme instruments de couverture <sup>(1)</sup>							
<b>Couverture de juste valeur</b>							
<i>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</i>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	2 029 \$	4 414 \$	6 263 \$	2 182 \$	14 888 \$	73 \$	176 \$
Taux moyen	2,1 %	1,4 %	2,2 %	2,3 %			
	2 029	4 414	6 263	2 182	14 888	73	176
<i>Contrats de change / Risque de change</i>							
Swaps de devises hors cote	5 893	6 368	1 173	-	13 434	689	-
Taux moyen CAD-US	1,3347	1,2963	-	-			
Taux moyen CAD-EUR	1,5346	1,5268	1,5202	-			
	5 893	6 368	1 173	-	13 434	689	-
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>7 922</b>	<b>10 782</b>	<b>7 436</b>	<b>2 182</b>	<b>28 322</b>	<b>762</b>	<b>176</b>
Couverture de flux de trésorerie							
<i>Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt</i>							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	790	1 856	1 971	12	4 629	20	25
Taux moyen	2,1 %	2,0 %	2,3 %	1,9 %			
	790	1 856	1 971	12	4 629	20	25
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>790</b>	<b>1 856</b>	<b>1 971</b>	<b>12</b>	<b>4 629</b>	<b>20</b>	<b>25</b>
<b>Total – Désignés comme instruments de couverture</b>	<b>8 712 \$</b>	<b>12 638 \$</b>	<b>9 407 \$</b>	<b>2 194 \$</b>	<b>32 951 \$</b>	<b>782 \$</b>	<b>201 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan consolidé.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé (suite) :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
<b>Au 31 décembre 2018</b>							
<b>À des fins de transaction<sup>(1)</sup></b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps de taux d'intérêt	72 967 \$ 3 492	102 114 \$ -	54 985 \$ -	13 793 \$ -	243 859 \$ 3 492	1 476 \$ 24	1 373 \$ 23
Contrats de garantie de taux d'intérêt							
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps de taux d'intérêt	13 864	14 830	3 868	2 751	35 313	111	118
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	8 284	4 816	-	-	13 100	-	-
Options achetées	49 794	-	-	-	49 794	4	-
Options vendues	36 686	-	30	30	36 746	-	12
	185 087	121 760	58 883	16 574	382 304	1 615	1 526
<b>Contrats de change</b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats à terme	28 150	956	49	-	29 155	465	233
Swaps de devises	2 350	10	100	450	2 910	111	26
Options achetées	729	147	24	-	900	34	-
Options vendues	1 050	179	20	-	1 249	-	18
	32 279	1 292	193	450	34 214	610	277
<b>Autres contrats<sup>(2)</sup></b>							
<b>Contrats hors cote</b>							
Swaps	144	89	117	-	350	6	2
Options achetées	3 461	11 592	10 422	-	25 475	1 363	-
Options vendues	3 290	10 390	8 937	-	22 617	-	1 326
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>							
Swaps	-	-	539	-	539	-	-
<b>Contrats négociables en bourse</b>							
Contrats à terme normalisés	941	-	-	-	941	-	-
	7 836	22 071	20 015	-	49 922	1 369	1 328
<b>Total – À des fins de transaction</b>	<b>225 202</b>	<b>145 123</b>	<b>79 091</b>	<b>17 024</b>	<b>466 440</b>	<b>3 594</b>	<b>3 131</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>							
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-	1 903	1 903
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>233 914 \$</b>	<b>157 761 \$</b>	<b>88 498 \$</b>	<b>19 218 \$</b>	<b>499 391 \$</b>	<b>2 473 \$</b>	<b>1 429 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2018, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 516 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition.

L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

<sup>(2)</sup> Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

<sup>(3)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les informations comparatives sur les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	Échéances				Montants nominaux de référence
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
<u>Au 31 décembre 2017</u>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
<b>Contrats hors cote</b>					
Swaps de taux d'intérêt	68 509 \$	95 416 \$	53 811 \$	7 016 \$	224 752 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 258	-	-	-	2 258
Options achetées	1 708	754	-	-	2 462
Options vendues	400	-	-	-	400
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>					
Swaps de taux d'intérêt	2 453	5 796	2 078	224	10 551
<b>Contrats négociables en bourse</b>					
Contrats à terme normalisés	6 512	425	-	-	6 937
Options achetées	8 238	-	-	-	8 238
Options vendues	7 755	-	-	-	7 755
	97 833	102 391	55 889	7 240	263 353
<b>Contrats de change</b>					
<b>Contrats hors cote</b>					
Contrats à terme	22 911	887	37	-	23 835
Swaps de devises	6 001	8 575	-	300	14 876
Options achetées	804	98	6	-	908
Options vendues	770	111	6	-	887
<b>Contrats négociables en bourse</b>					
Contrats à terme normalisés	1	-	-	-	1
	30 487	9 671	49	300	40 507
<b>Autres contrats<sup>(1)</sup></b>					
<b>Contrats hors cote</b>					
Swaps	-	125	47	-	172
Options achetées	2 910	8 014	9 336	50	20 310
Options vendues	2 772	7 620	8 053	-	18 445
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>					
Swaps	-	-	616	-	616
<b>Contrats négociables en bourse</b>					
Contrats à terme normalisés	1 037	-	-	-	1 037
	6 719	15 759	18 052	50	40 580
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>135 039 \$</b>	<b>127 821 \$</b>	<b>73 990 \$</b>	<b>7 590 \$</b>	<b>344 440 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les informations comparatives sur la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

Au 31 décembre 2017	Montants nominaux de référence			
		Actifs	Passifs	
<b>Désignés comme instruments de couverture</b>				
<b>Couverture de juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps – Autres	14 658 \$	36 \$	229 \$	
	14 658	36	229	
Contrats de change				
Contrats à terme	255	2	-	
Swaps de devises	10 347	219	101	
	10 602	221	101	
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>25 260</b>	<b>257</b>	<b>330</b>	
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	3 644	18	21	
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>3 644</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	
<b>Total – Désignés comme instruments de couverture</b>	<b>28 904</b>	<b>275</b>	<b>351</b>	
<b>À des fins de transaction</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	10 550	18	33	
Swaps – Autres	206 451	1 530	1 327	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 258	19	7	
Contrats à terme normalisés	6 937	-	-	
Options achetées	10 700	3	-	
Options vendues	8 155	-	2	
	245 051	1 570	1 369	
Contrats de change				
Contrats à terme	23 581	154	214	
Swaps de devises	4 529	6	29	
Options achetées	908	9	-	
Options vendues	887	-	21	
	29 905	169	264	
Autres contrats				
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	616	13	2	
Swaps – Autres	172	1	1	
Contrats à terme normalisés	1 037	-	-	
Options achetées	20 310	1 744	-	
Options vendues	18 445	-	1 690	
	40 580	1 758	1 693	
<b>Total – À des fins de transaction</b>	<b>315 536</b>	<b>3 497</b>	<b>3 326</b>	
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>344 440 \$</b>	<b>3 772 \$</b>	<b>3 677 \$</b>	
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	-	1 883	1 883	
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>344 440 \$</b>	<b>1 889 \$</b>	<b>1 794 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

### ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont la Fédération évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

#### Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsque d'un instrument financier est libellé en devises étrangères, la Fédération peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. La Fédération utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. La Fédération utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

#### Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

La Fédération évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 :

2018	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>
<b>Couverture de juste valeur</b>		
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt		
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	68 \$	- \$
Contrats de change / Risque de change		
Swaps de devises – hors cote	570	(10)
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>638 \$</b>	<b>(10) \$</b>

<sup>(1)</sup> L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

2018	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Couvertures actives <sup>(2)</sup>	Couvertures terminées <sup>(1)</sup>	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(1) \$	- \$	(15) \$	(7) \$	3 \$	
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(1) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>3 \$</b>	

<sup>(1)</sup> L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

<sup>(2)</sup> L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan consolidé et dans le cumul des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018 :

	Couverture de flux de trésorerie				Couverture de juste valeur		
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
<b>Actif</b>							
Valeurs mobilières	1 \$	(2) \$	(2) \$	177 \$	- \$	- \$	1 \$
Prêts	(5)	1	(4)	1 452	(12)	-	7
<b>Passifs</b>							
Dépôts	(2)	-	7	12 942	137	2	(76)
<b>Risque de change</b>							
<b>Passifs</b>							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	13 428 \$	16 \$	- \$	(579) \$

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon les exigences de divulgation de l'IFRS 7 qui étaient en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le tableau suivant présente les informations comparatives sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur et de trésorerie, soit les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui ont été comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 :

	2017
Gains sur les éléments couverts	728 \$
Pertes sur les instruments dérivés	(740)
<b>Inefficacité de la couverture de juste valeur</b>	<b>(12) \$</b>
<b>Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(1) \$</b>

Les tableaux suivants présentent les informations comparatives au 31 décembre 2017 sur les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture :

	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie intrants (actifs)	32 \$	50 \$	21 \$	1 \$	104 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	27	58	18	-	103
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>5 \$</b>	<b>(8)\$</b>	<b>3 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>1 \$</b>

L'incidence nette sur les excédents des flux de trésorerie liés aux intérêts est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les principales opérations de couverture se sont réalisées comme prévu.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers la Fédération à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont la Fédération évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<b>Montants nominaux de référence</b>	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
<b>Valeur de remplacement</b>	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
<b>Risque de crédit équivalent</b>	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours, et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
<b>Solde pondéré en fonction du risque</b>	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Fédération et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>								
Swaps de taux d'intérêt	298 689 \$	1 681 \$	2 858 \$	981 \$	235 303 \$	1 602 \$	2 481 \$	887 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 492	24	38	38	2 258	19	41	41
Contrats à terme normalisés	13 100	-	-	-	6 937	-	-	-
Options achetées	49 794	2	5	2	10 700	3	5	2
Options vendues	36 746	-	-	-	8 155	-	-	-
	401 821	1 707	2 901	1 021	263 353	1 624	2 527	930
<b>Contrats de change</b>								
Contrats à terme	29 155	466	612	225	23 836	156	429	228
Swaps de devises	16 344	800	1 265	361	14 876	225	736	234
Options achetées	900	34	8	6	908	9	22	14
Options vendues	1 249	-	-	-	887	-	-	-
	47 648	1 300	1 885	592	40 507	390	1 187	476
<b>Autres contrats</b>								
Swaps	890	6	4	1	788	14	22	3
Contrats à terme normalisés	941	-	-	-	1 037	-	-	-
Options achetées	25 474	1 363	3 342	1 290	20 310	1 744	3 324	1 109
Options vendues	22 617	-	-	-	18 445	-	-	-
	49 922	1 369	3 346	1 291	40 580	1 758	3 346	1 112
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	499 391 \$	4 376 \$	8 132 \$	2 904 \$	344 440 \$	3 772 \$	7 060 \$	2 518 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	-	1 903	-	820	-	1 883	-	858
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	499 391 \$	2 473 \$	8 132 \$	2 084 \$	344 440 \$	1 889 \$	7 060 \$	1 660 \$

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit <sup>(1)</sup>				
AAA, AA+, AA, AA-	2 975 \$	1 755 \$	2 524 \$	1 409 \$
A+, A, A-	955	989	1 128	824
BBB, B, BB-, BBB-	70	32	47	112
Non cotée	376	128	73	173
<b>Total</b>	<b>4 376</b>	<b>2 904</b>	<b>3 772</b>	<b>2 518</b>
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	<b>1 903</b>	<b>820</b>	<b>1 883</b>	<b>858</b>
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>2 473 \$</b>	<b>2 084 \$</b>	<b>1 889 \$</b>	<b>1 660 \$</b>
Type de contrepartie				
Institutions financières	3 390 \$	2 247 \$	3 041 \$	1 748 \$
Autres	986	657	731	770
<b>Total</b>	<b>4 376</b>	<b>2 904</b>	<b>3 772</b>	<b>2 518</b>
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	<b>1 903</b>	<b>820</b>	<b>1 883</b>	<b>858</b>
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>2 473 \$</b>	<b>2 084 \$</b>	<b>1 889 \$</b>	<b>1 660 \$</b>

(1) Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des caisses membres ou clients de la Fédération.

(2) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 20 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

### Exercice terminé le 31 décembre 2018

Le 1<sup>er</sup> avril 2018, la Fédération et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par la Fédération et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS.

La participation de la Fédération dans Patrimoine Aviso, d'un montant de 332 M\$ au 1<sup>er</sup> avril 2018, représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurances de personnes.

Les actifs et passifs transférés par la Fédération au moment de la création de Patrimoine Aviso étaient les suivants :

	Au 1 <sup>er</sup> avril 2018
<b>Actifs cédés</b>	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	14 \$
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	82
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	630
Immobilisations corporelles	2
Goodwill	32
Immobilisations incorporelles	61
Actifs d'impôt différé	1
Autres actifs	96
<b>Total des actifs cédés</b>	<b>918 \$</b>
<b>Passifs cédés</b>	
Passifs d'impôt différé	14 \$
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	682
Autres passifs	22
<b>Total des passifs cédés</b>	<b>718 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un gain de 132 M\$ lié à cette transaction a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres » de l'état consolidé du résultat.

Les activités de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée, Placements NordOuest & Éthiques SEC étaient présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

### Exercice terminé le 31 décembre 2017

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Fédération a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa.

Les actifs et passifs relatifs aux deux filiales disposées étaient les suivants en date de disposition :

	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017
<b>Actifs nets cédés</b>	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	82 \$
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	123
Titres disponibles à la vente	59
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	17
Actifs de réassurance	55
Immobilisations corporelles	17
Goodwill	293
Immobilisations incorporelles	155
Actifs d'impôt différé	3
Autres actifs	110
Passifs des contrats d'assurance	(161)
Passifs d'impôt différé	(40)
Autres passifs	(288)
	<b>425 \$</b>
<b>Produit de disposition</b>	
Espèces	722 \$
Moins : Coûts directement attribuables à la disposition	19
<b>Produit net de disposition</b>	<b>703 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un gain de 278 M\$ lié à la disposition de ces filiales a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres » de l'état consolidé du résultat.

Les activités de ces deux filiales étaient présentées dans le secteur Assurance de dommages.

## NOTE 21 – CAPITAL SOCIAL

### AUTORISÉ

Le capital social de la Fédération est composé des parts de qualification et des parts de capital suivantes :

Un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération et ne sont rachetables qu'au gré du conseil d'administration dans certaines situations prévues par règlement.

Un nombre illimité de parts de capital A et G d'une valeur nominale de 5 \$ et un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Les parts A et G ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération, tandis que les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps et avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant. De plus, les parts de capital A et G peuvent être converties, en tout temps par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin. À compter de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le taux d'intérêt des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Auparavant, il était déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et l'assemblée générale approuvait les excédents pouvant être affectés au paiement de l'intérêt. Le remboursement du capital et le versement des intérêts à l'égard des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant, sont assujettis au respect de certaines conditions.

Un nombre illimité de parts de capital FIN-5A, INV et SER relatives à un fonds de participation. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération; elles sont sans valeur nominale et ne portent pas intérêt. Sous réserve des dispositions des règlements intérieurs de la Fédération, les détenteurs de ces parts se partagent les revenus nets des fonds. Ces parts sont rachetables, avec l'autorisation de l'AMF, au gré du conseil d'administration ou de gré à gré. De plus, elles peuvent être converties, par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin.

Les parts de qualification et les parts de capital de la Fédération ne comportent pas le droit d'être convoqué, d'assister ni de voter aux assemblées des membres de la Fédération.

### PARTS ÉMISEES ET PAYÉES

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts de qualification	32 600	163 \$	32 810	164 \$
Parts de capital A	13 789 467	68 947	13 789 467	68 947
Parts de capital F	478 768 270	4 766 943	452 125 823	4 501 237
Parts de capital G	600 532 931	3 002 665	600 532 931	3 002 665
Parts de capital INV	47 856 914	-	47 856 914	18 946
Parts de capital SER	2 865 680	23 395	2 865 680	23 395
Parts de capital FED-7	-	-	1 084 566	4 676
Parts de capital FIN-5A	694 258 599	916 974	694 258 599	916 974
		8 779 087 \$		8 537 004 \$

### ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Fédération a procédé à l'émission de 12 433 692 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 124 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 125 M\$, moins les frais d'émission de 1 M\$. De plus, la Fédération a émis 14 208 755 parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

En 2017, la Fédération avait procédé à l'émission de 24 967 040 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 249 M\$, qui correspondait au produit brut tiré de cette émission, soit 250 M\$, moins les frais d'émission de 1 M\$. De plus, la Fédération avait émis 12 535 746 parts de capital F d'une valeur de 125 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur avait fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Elle avait également émis 4 925 420 parts de capital A pour une contrepartie en espèces de 25 M\$ et 14 459 580 parts de capital G pour une contrepartie en espèces de 72 M\$.

### CONVERSIONS DE PARTS

En 2017, la Fédération avait converti la totalité des parts de capital CCD en 586 073 351 parts de capital G. Ces conversions n'avaient eu aucune incidence sur la valeur du capital social.

### RACHATS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Fédération a procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts FED-7 pour une contrepartie en espèce de 2 M\$. Elle a également procédé au rachat de 210 parts de qualification pour une contrepartie en espèces non significative.

En 2017, la Fédération avait procédé au rachat de 190 parts de qualification pour une contrepartie en espèces non significative.

## NOTE 22 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	446 \$	21 \$
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	14 \$	(1) \$	s. o.	s. o.
Pertes nettes non réalisées liées à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(17)	(2)	s. o.	s. o.
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(7)	-	11	-
Gains nets de change non réalisés sur la conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	-	1	-
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>(9) \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>458 \$</b>	<b>21 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluent une provision pour pertes de crédit de 2 M\$ sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## NOTE 23 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération, et comment elle atteint ses objectifs en matière de gestion des fonds propres, provient de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers. La gestion du capital est conforme à la politique sur la gestion du capital Mouvement approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

### CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour la Fédération sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Cette dernière découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice.

Certaines filiales de la Fédération sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

### ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %.

## NOTE 23 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Les fonds propres de la Fédération diffèrent des capitaux propres figurant au bilan. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) Les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
- ii) Les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

L'AMF exige de la Fédération qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Le tableau suivant présente les fonds propres de la Fédération, les actifs pondérés en fonction des risques et les ratios de fonds propres :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	9 897 \$	9 162 \$
Fonds propres de la catégorie 1	9 897	9 162
Total des fonds propres	9 897	9 162
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres</b>		
Pour les fonds propres de la catégorie 1A	63 106	52 364
Pour les fonds propres de la catégorie 1	63 150	52 409
Pour le total des fonds propres	63 193	52 445
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres</b>		
Risque de crédit <sup>(1)</sup>	49 216	42 336
Risque de marché	5 396	1 965
Risque opérationnel	8 581	8 143
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>63 193 \$</b>	<b>52 444 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	15,7 %	17,5 %
Fonds propres de la catégorie 1	15,7	17,5
Total des fonds propres	15,7	17,5
Levier	7,4	7,9
Exposition du ratio de levier	134 198 \$	115 915 \$

<sup>(1)</sup> Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge d'AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, de 83 % et de 86 % en 2018 (72 %, 77 % et 81 % en 2017). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

### RESPECT DES EXIGENCES

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2018, comme lors de l'exercice précédent.

## NOTE 24 – REVENUS NETS D’INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IFRS 9 pour l’exercice terminé le 31 décembre 2018 et selon l’IAS 39 pour l’exercice terminé le 31 décembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

### REVENU NET D’INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

<b>Pour l’exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2018</b>
<b>Revenu d’intérêts sur les actifs financiers</b>	
Au coût amorti	2 624 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	166
À la juste valeur par le biais du résultat net	37
	<b>2 827</b>
<b>Frais d’intérêts sur les passifs financiers</b>	
Au coût amorti	1 326
	<b>1 501 \$</b>

### REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

<b>Pour l’exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2018</b>		
	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
<b>Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers</b>			
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	371 \$	(625) \$	(254) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	505	(446)	59
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	136	(14)	122
Au coût amorti et autres	144	99	243
	<b>1 156 \$</b>	<b>(986) \$</b>	<b>170 \$</b>

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IAS 39.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l’état consolidé du résultat :

<b>Pour l’exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2017</b>
<b>Revenus</b>	
Revenu net d’intérêts	40 \$
Revenus nets de placement	44
	<b>84 \$</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l’état consolidé du résultat :

<b>Pour l’exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2017</b>
<b>Revenus</b>	
Revenu net d’intérêts	10 \$
Revenus nets de placement	1 114
	<b>1 124 \$</b>

Pour l’exercice terminé le 31 décembre 2017, des revenus nets sur les titres disponibles à la vente de 405 M\$ sont inclus dans le résultat net au poste « Revenus nets de placement » de l’état consolidé du résultat.

## NOTE 25 – FRAIS AUTRES QUE D’INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d’intérêts – Autres » présentés à l’état consolidé du résultat se détaillent comme suit :

	2018	2017
Commissions	<b>774 \$</b>	<b>794 \$</b>
Recouvrement de charges liées à la réassurance	<b>(73)</b>	<b>(133)</b>
Honoraires professionnels	<b>567</b>	<b>528</b>
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	<b>322</b>	<b>312</b>
Autres frais en personnel	<b>108</b>	<b>106</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>89</b>	<b>94</b>
Commandites et dons	<b>44</b>	<b>30</b>
Autres	<b>703</b>	<b>637</b>
	<b>2 534 \$</b>	<b>2 368 \$</b>

## NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

### CHARGE D’IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L’EXERCICE

La charge (le recouvrement) d’impôt comptabilisée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2018	2017
<b>Etat consolidé du résultat</b>		
Impôt exigible		
Charge d’impôt exigible sur les excédents	<b>412 \$</b>	<b>286 \$</b>
Ajustements au titre de l’impôt exigible des exercices précédents	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>
Recouvrement de l’impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	<b>(136)</b>	<b>-</b>
Recouvrement de l’impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	<b>(19)</b>	<b>(16)</b>
	<b>246</b>	<b>267</b>
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	<b>(58)</b>	<b>55</b>
Variation des taux d’impôt	<b>1</b>	<b>(2)</b>
	<b>(57)</b>	<b>53</b>
	<b>189 \$</b>	<b>320 \$</b>
<b>Etat consolidé du résultat global</b>		
Impôt exigible	<b>(127) \$</b>	<b>13 \$</b>
Impôt différé	<b>35</b>	<b>(67)</b>
	<b>(92)</b>	<b>(54)</b>
<b>Total de la charge d’impôt</b>	<b>97 \$</b>	<b>266 \$</b>

Les impôts sur les excédents présentés à l’état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2018	2017
Impôts sur les excédents	<b>208 \$</b>	<b>336 \$</b>
Recouvrement d’impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	<b>(19)</b>	<b>(16)</b>
<b>Impôts sur les excédents</b>	<b>189 \$</b>	<b>320 \$</b>

## NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

### RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2018	2017
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,83 % (26,79 % en 2017)	399 \$	453 \$
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(93)	(73)
Variation des taux d'impôt	1	(2)
Dépenses non déductibles	4	7
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(11)	(3)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(136)	(44)
Écart de taux d'imposition applicable au gain lié à la disposition de filiales	2	(47)
Autres	23	29
	<b>189 \$</b>	<b>320 \$</b>

### IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan consolidé		État consolidé du résultat	
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	2018	2017
<b>Actifs d'impôt différé</b>				
Passifs des contrats d'assurance	- \$	9 \$	9 \$	5 \$
Provision pour pertes de crédit	133	30	(26)	2
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	419	462	7	(1)
Pertes fiscales	168	96	(84)	32
Autres	175	171	9	(6)
	<b>895</b>	<b>768</b>	<b>(85)</b>	<b>32</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	164	154	10	(4)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	64	72	(7)	25
Passifs des contrats d'assurance	25	-	25	-
	<b>253</b>	<b>226</b>	<b>28</b>	<b>21</b>
<b>Solde net des actifs d'impôt différé</b>	<b>642 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>53 \$</b>

Aux fins de la présentation du bilan consolidé, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Actifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	896 \$	746 \$
Passifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	254	204
	<b>642 \$</b>	<b>542 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Il n'y a aucun montant de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé au 31 décembre 2018 et 2017.

## NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des caisses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que la Fédération a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que la Fédération pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont elle pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan consolidé.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan consolidé exposent la Fédération à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Engagements</b>		
Engagements de crédit	107 415 \$	95 285 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 474	2 024
Lettres de crédit documentaire	1	1
<b>Garanties financières</b>		
Garanties et lettres de crédit de soutien	847	667
Swaps sur défaillance de crédit	537	540

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux caisses membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

#### Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, la Fédération conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Elle fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

#### Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un client, et elles représentent le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

#### Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables de la Fédération à effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

#### Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, la Fédération a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

## NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, la Fédération pourrait être tenue de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclenchaient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Fédération pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

### ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses clients des actifs en garantie qu'elle est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Actifs financiers de la Fédération affectés en garantie :</b>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	63 \$	42 \$
Valeurs mobilières	19 340	14 641
Prêts	4 149	3 534
Autres	1	1
	<b>23 553</b>	<b>18 218</b>
<b>Actifs provenant de tiers :</b>		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	14 658	11 563
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	4 123	1 861
	<b>10 535</b>	<b>9 702</b>
	<b>34 088 \$</b>	<b>27 920 \$</b>
<b>Utilisation des actifs :</b>		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	16 617 \$	11 781 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	10 193	9 237
Opérations de titrisation	42	34
Opérations sur instruments financiers dérivés	197	137
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires <sup>(1)</sup>	4 916	4 067
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements <sup>(2)</sup>	1 918	2 501
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	205	163
	<b>34 088 \$</b>	<b>27 920 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cours normal de ses activités, la Fédération est tenue de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

<sup>(2)</sup> Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm à la Fédération.

### LITIGES

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière de la Fédération. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Fédération pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

## NOTE 28 – CONTRATS DE LOCATION

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

#### Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2018	2017
Moins de 1 an	42 \$	45 \$
De 1 an à 5 ans	132	142
Plus de 5 ans	168	212
<b>Total des engagements minimaux futurs</b>	<b>342 \$</b>	<b>399 \$</b>

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 totalisent 46 M\$ (53 M\$ en 2017).

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

#### Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	82 \$	63 \$
De 1 an à 5 ans	240	188
Plus de 5 ans	390	366
<b>Total des paiements minimaux futurs</b>	<b>712 \$</b>	<b>617 \$</b>

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et 2017.

## NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de leurs activités, la Fédération et ses filiales sont exposées à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont la Fédération évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (\*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers consolidés. De plus, à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers consolidés, principalement à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

## NOTE 30 – EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. Certaines dates d'échéance ou de réévaluation contractuelle peuvent faire l'objet d'un ajustement selon les hypothèses comportementales à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés. De plus, certains instruments financiers sont présentés dans la colonne « Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions » alors qu'un profil de risque différent est utilisé dans la gestion réelle. Les hypothèses et modèles comportementaux sont développés à l'interne selon, notamment, des analyses historiques.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Au 31 décembre 2018
<b>Actif</b>								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	972 \$	1 486 \$ 2,04 %	- \$	- \$	- \$	- \$	280 \$	2 738 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Valeurs mobilières	411	5 948 2,23 %	1 544 1,90 %	1 471 2,24 %	14 923 2,22 %	18 822 3,61 %	6 547	49 666
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	14 086 1,76 %	-	-	-	-	-	14 086
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Prêts	10 903	28 262 3,56 %	2 191 5,57 %	3 216 5,82 %	14 118 6,07 %	3 241 4,54 %	(94)	61 837
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Actifs des fonds distincts et autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	29 233	29 233
	12 286 \$	49 782 \$	3 735 \$	4 687 \$	29 041 \$	22 063 \$	35 966 \$	157 560 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts	9 284 \$	23 007 \$ 1,79 %	1 166 \$ 2,31 %	5 069 \$ 1,93 %	16 135 \$ 1,65 %	1 965 \$ 2,39 %	1 431 \$	58 057 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	209	101 0,52 %	-	39 1,83 %	4 968 2,07 %	4 968 3,27 %	544	10 829
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	16 233 1,80 %	-	-	-	-	-	16 233
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Passifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	28 764	28 764
Autres passifs <sup>(1)</sup>	5	10	-	-	-	13	28 466	28 494
Obligations subordonnées	-	-	-	-	879	499	-	1 378
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	13 805	13 805
	9 498 \$	39 351 \$	1 166 \$	5 108 \$	21 982 \$	7 445 \$	73 010 \$	157 560 \$
Écart des éléments inscrits au bilan consolidé	2 788 \$	10 431 \$	2 569 \$	(421) \$	7 059 \$	14 618 \$	(37 044) \$	- \$
Écart des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	-	(20 179)	1 207	5 196	9 453	4 323	-	-
<b>Écart total</b>	<b>2 788 \$</b>	<b>(9 748) \$</b>	<b>3 776 \$</b>	<b>4 775 \$</b>	<b>16 512 \$</b>	<b>18 941 \$</b>	<b>(37 044) \$</b>	<b>- \$</b>

<sup>(1)</sup> Les actifs et passifs des fonds distincts n'ont pas d'incidence sur l'exposition au risque de taux d'intérêt de la Fédération. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du risque lié aux fonds distincts » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

## NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La Fédération comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs sont structurés en fonction des besoins des membres du réseau des caisses Desjardins, des clients et des marchés dans lesquels la Fédération évolue, et ils reflètent son mode de gestion interne. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

Le secteur Particuliers et Entreprises a la responsabilité de faire évoluer et de commercialiser une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Il conçoit des produits répondant notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils. Il soutient les caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaires-conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Ce secteur comprend les activités de Qtrade et de l'intérêt détenu dans NordOuest & Éthiques jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018, ainsi que les activités de la participation dans Patrimoine Aviso à compter de cette même date.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et de Western Financial Group Inc., jusqu'à sa disposition par la Fédération le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers consolidés de la Fédération.

## NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

### RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
							2018	2017	2018	2017
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenu net d'intérêts	1 144 \$	1 089 \$	4 \$	1 \$	- \$	1 \$	353 \$	313 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	-	-	4 676	4 406	4 402	3 896	(155)	(156)	8 923	8 146
Autres revenus	1 684	1 596	2 103	2 920	148	292	463	706	4 398	5 514
<b>Revenu total</b>	<b>2 828</b>	<b>2 685</b>	<b>6 783</b>	<b>7 327</b>	<b>4 550</b>	<b>4 189</b>	<b>661</b>	<b>863</b>	<b>14 822</b>	<b>15 064</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	288	274	(1)	4	-	-	1	-	288	278
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	3 369	4 233	3 209	2 555	6	7	6 584	6 795
Frais autres que d'intérêts	2 137	1 972	2 296	2 329	1 127	1 099	832	839	6 392	6 239
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>403</b>	<b>439</b>	<b>1 119</b>	<b>761</b>	<b>214</b>	<b>535</b>	<b>(178)</b>	<b>17</b>	<b>1 558</b>	<b>1 752</b>
Impôts sur les excédents	102	122	225	149	41	89	(160)	(24)	208	336
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres<sup>(1)</sup></b>	<b>301</b>	<b>317</b>	<b>894</b>	<b>612</b>	<b>173</b>	<b>446</b>	<b>(18)</b>	<b>41</b>	<b>1 350</b>	<b>1 416</b>
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	-	-	-	-	-	51	44	51	44
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>301 \$</b>	<b>317 \$</b>	<b>894 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>173 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>1 299 \$</b>	<b>1 372 \$</b>
donc :										
Part revenant au Groupe	301 \$	317 \$	894 \$	610 \$	132 \$	405 \$	(69) \$	(3) \$	1 258 \$	1 329 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	2	41	41	-	-	41	43

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est de 301 M\$ (317 M\$ en 2017) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 894 M\$ (610 M\$ en 2017) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 132 M\$ (405 M\$ en 2017) pour le secteur Assurance de dommages, et de (18) M\$ (41 M\$ en 2017) pour la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

### ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>60 982 \$</b>	<b>41 916 \$</b>	<b>13 007 \$</b>	<b>41 655 \$</b>	<b>157 560 \$</b>
Au 31 décembre 2017	51 696 \$	42 005 \$	13 138 \$	38 901 \$	145 740 \$

## NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Fédération comprennent les entités incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins et principalement les caisses membres. Elles incluent également les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés et certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées à la Fédération, notamment les Fonds Desjardins. Elles comprennent aussi les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle conjoint ou une influence notable.

### TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DE LA FÉDÉRATION

Les transactions effectuées avec les parties liées de la Fédération ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services, comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2018				2017			
	Caisse membre	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Caisse membre	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
<b>État consolidé du résultat</b>								
Revenu d'intérêts	667 \$	3 \$	- \$	670 \$	489 \$	4 \$	- \$	493 \$
Frais d'intérêts	(169)	(1)	(2)	(172)	(153)	-	(1)	(154)
Primes nettes	100	-	1	101	97	-	-	97
Cotisations	376	-	16	392	376	-	1	377
Entente de service	694	-	14	708	682	-	23	705
Services de courtage et de fonds de placement	-	2	544	546	-	1	503	504
Revenus de placement	(41)	4	55	18	165	-	3	168
Rémunération et autres	(563)	-	-	(563)	(536)	-	-	(536)
Autres revenus	184	10	121	315	173	13	16	202
Autres frais	(112)	(5)	4	(113)	(101)	(7)	(1)	(109)
<b>Bilan consolidé</b>								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	168 \$ 1	- \$ 99	- \$ 178	168 \$ 278	87 \$ 1	- \$ 103	- \$ 316	87 \$ 420
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2 152	-	347	2 499	702	-	676	1 378
Actif net des fonds distincts	-	-	1 237	1 237	-	-	1 234	1 234
Prêts	25 805	75	-	25 880	26 228	65	-	26 293
Autres actifs	978	23	68	1 069	725	2	23	750
Dépôts	6 391	49	154	6 594	5 006	69	295	5 370
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	149	149	-	-	50	50
Instruments financiers dérivés	1 831	-	15	1 846	2 190	-	(25)	2 165
Autres passifs	663	1	3	667	439	1	10	450
<b>Autres</b>								
Engagements de crédit donnés	43 966 \$	- \$	242 \$	44 208 \$	37 607 \$	- \$	213 \$	37 820 \$
Garanties données	1	-	149	150	1	-	50	51
Engagements de crédit reçus	34	-	-	34	35	-	-	35
Garanties reçues	2 172	-	347	2 519	718	-	676	1 394

## NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES (suite)

### RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Fédération sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fédération, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Fédération se détaille comme suit :

	2018	2017
Avantages à court terme	15 \$	12 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	6	5
Indemnités de fin de contrat de travail	-	2
	<b>21 \$</b>	<b>19 \$</b>

# Une gouvernance simplifiée et alignée sur l'intérêt de nos membres et clients

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action. Ce sont les représentants des membres des caisses, les administrateurs de nos caisses locales et de groupes, qui orientent ou décident, en Congrès ou en assemblée générale, les grandes orientations du Mouvement.

Cela se traduit par des changements significatifs à la gouvernance entre autres par la révision des modes de participation des membres à la vie associative de leur coopérative, la modernisation de la surveillance au sein de la caisse, et la transformation d'instances régionales en instances de concertation vouées à se rapprocher de nos membres et de leurs collectivités. Cela se traduit également par l'optimisation de la composition du conseil d'administration du Mouvement par l'introduction d'un profil collectif enrichi constituant une cible à atteindre pour assurer une juste représentation de nos membres et un apport d'expertises et d'expériences diversifiées alignées sur les ambitions stratégiques de Desjardins. Ces ambitions sont que tous chez Desjardins travaillent toujours dans l'intérêt de nos membres et clients, affirment notre distinction coopérative et exploitent pleinement les forces de notre grand groupe financier coopératif.

## Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre des orientations définies par le 23<sup>ème</sup> Congrès des dirigeants tenu en 2017, lesquelles visaient à simplifier et à moderniser la structure de gouvernance démocratique du Mouvement. Ce travail a été fait en permettant aux administrateurs des caisses locales d'influencer en amont la mise en œuvre de ces orientations, d'où l'émergence de forts consensus sur les changements proposés. Parallèlement à cette mise en œuvre, la direction du Mouvement a déployé auprès de ses administrateurs, de ses gestionnaires et de ses employés, une démarche visant à remettre en question les pratiques d'affaires, les pratiques de gestion et les systèmes de même que les profils recherchés et les compétences valorisées pour concrétiser son ambition d'être premier dans le cœur des gens et ainsi d'enrichir la vie des personnes et des collectivités.

Sur le plan de la gouvernance, les principaux changements sont désormais en vigueur :

### A - La gouvernance de la Fédération

- Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes ont été abolis. Des Tables de concertation de proximité réunissant les caisses d'un même milieu auquel les membres s'identifient ont été mises en place. Ces Tables sont connectées sur les collectivités et formées d'un administrateur provenant de chaque caisse ainsi que de jeunes administrateurs et de directeurs généraux;
- À l'échelle du réseau, l'Assemblée des représentants a été abolie. Le Forum de concertation Mouvement, qui est un lieu privilégié d'influence, de liaison et d'alignement réunissant tous les présidents et tous les directeurs généraux des caisses, ainsi que des jeunes administrateurs, a été créé. Les administrateurs à ce Forum sont les mêmes que ceux qui siègent aux Tables de concertation de proximité dont il a été question au point précédent, ce qui assure ainsi une continuité dans la connaissance de la réalité terrain et la participation aux réflexions globales ;
- Le conseil d'administration du Mouvement, au terme d'une transition étalée sur 3 ans, est constitué en fonction d'un profil collectif enrichi lui donnant une cible de représentativité et de compétences, et il passe de 22 à 20 membres, soit 15 administrateurs de caisses et 2 directeurs généraux qui sont désormais tous élus par l'assemblée générale annuelle du Mouvement ; et, finalement, le président et chef de la direction du Mouvement; et pour contribuer à l'atteinte du profil de compétence visé, deux membres externes qui seront nommés en avril par le conseil d'administration ;
- Le conseil d'éthique et de déontologie du Mouvement (CEDEO) évolue lui aussi en cohérence avec les changements apportés au CA du Mouvement. Il est composé de 5 membres, auparavant 8, et constitué en fonction d'un profil collectif enrichi. Les membres du CEDEO seront aussi élus par l'assemblée générale annuelle du Mouvement;
- Le règlement intérieur de la Fédération devient le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins (le RIG), ce qui traduit la nouvelle réalité du Mouvement comme groupe coopératif au sens de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Le RIG comprend aussi le règlement intérieur type des caisses auquel toutes les caisses sont assujetties.

### B - Un comité d'élection unique pour l'élection à la présidence et les élections au CA et au CEDEO

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il gère également l'ensemble du processus entourant l'élection du président et chef de la direction. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collèges électoraux d'exercer adéquatement leur rôle, et il analyse les candidatures reçues à la lumière du profil adopté par le conseil d'administration et par le conseil d'éthique et de déontologie en vue de leur rapport à l'assemblée générale. Il est composé de cinq administrateurs de caisses qui ne sont pas administrateurs de la Fédération ni membres de son conseil d'éthique et de déontologie.

## C - L'élection à la présidence

Le collège électoral est dorénavant formé d'un administrateur par caisse, soit la personne qui participe au nom de sa caisse à la Table de concertation de proximité de son milieu et au Forum de concertation Mouvement.

Ce nouveau collège :

- favorise un équilibre entre la représentation des membres et la représentation des caisses dans le choix de la personne appelée à assumer la présidence du Mouvement;
- fait participer toutes les caisses à l'élection;
- limite la taille du collège électoral de sorte qu'un accompagnement de qualité puisse être donné aux électeurs et que la gestion du processus ainsi que le respect de sa confidentialité soient facilités et rigoureux.

Les conditions d'éligibilité sont redéfinies et deviennent plus en cohérence avec la position de premier représentant du Mouvement, de ses membres et clients. Ainsi, les conditions exigées d'une personne pour que sa candidature soit acceptée dans le cadre du processus d'élection à la présidence du Mouvement comprennent entre autres : la condition d'être membre et client de Desjardins depuis au moins un an et la démonstration qu'elle fait affaire, de façon significative, affaires avec Desjardins en sus des exigences légales.

## D - La gouvernance de la caisse

Dissolution des conseils de surveillance et création de deux nouveaux comités obligatoires au CA (Audit et Déontologie, Gouvernance et Éthique)

Les zones de responsabilités du CA de la caisse et le mandat des comités du CA ont été revus pour tenir compte des orientations issues du 23<sup>ème</sup> Congrès. Les changements apportés sont notamment liés au rôle renforcé du CA pour contrôler la qualité de la réponse donnée par la caisse aux attentes des membres et l'évolution de la surveillance de la caisse à la suite de la dissolution des conseils de surveillance. Les responsabilités en déontologie ont été ajoutées au mandat du comité Audit et Déontologie et la formation d'un comité Gouvernance et Éthique est maintenant obligatoire au sein des caisses du Québec. La caisse peut, à son choix, confier au comité Gouvernance et Éthique ou à un comité distinct le mandat portant sur la coopération.

Profil collectif enrichi de compétences pour le CA

À l'instar du conseil d'administration de la Fédération, les conseils d'administration des caisses devront dorénavant adopter leur profil collectif enrichi en se fixant des cibles de compétence et de représentativité de leurs membres en tenant compte de leur réalité et de leurs besoins. Une seule personne ne pouvant détenir toutes les compétences requises, c'est l'ensemble des administrateurs qui doivent posséder collectivement un niveau approprié de connaissances, d'expériences et de qualifications professionnelles pour assumer les responsabilités du conseil d'administration. L'établissement du profil collectif enrichi permettra de déterminer les critères recherchés afin de pourvoir les postes d'administrateurs lors des élections ou pour combler une vacance au CA.

Règles d'élection au CA de la caisse

Dorénavant, l'appel de candidatures pour pourvoir les postes au conseil d'administration précisera les critères recherchés pour atteindre le profil collectif enrichi. Les candidatures reçues seront par la suite évaluées par le comité de mise en candidature. Lors de l'assemblée générale, le président de ce comité fera état des candidatures reçues et de l'analyse de celles-ci en fonction des critères recherchés. À la période d'élection, les candidats auront l'occasion de prendre la parole afin de faire valoir aux membres leurs motivations à exercer la fonction d'administrateur de la caisse et démontrer en quoi ils correspondent au profil recherché par le CA. À compter de 2019, une personne ne pourra être président d'une caisse plus de 12 années.

Parcours obligatoire de formation

Les administrateurs s'engagent à suivre un parcours de formation obligatoire. Une personne qui ne le complète pas au cours de son premier mandat perd le droit de se faire réélire.

## E - La révision de la Loi sur les coopératives de services financiers

Le projet de loi 141 visant à moderniser l'encadrement du secteur financier a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 13 juin 2018 avec une entrée en vigueur par étape, notamment le 13 juillet 2018 et lors de l'adoption du RIG par la Fédération (7 décembre 2018). Le Mouvement a conséquemment entrepris de revoir en profondeur l'ensemble des encadrements internes afin de bien intégrer les changements apportés. La LCSF ainsi modifiée reconnaît désormais spécifiquement le Groupe coopératif Desjardins, composé de la Fédération, des caisses du Québec ainsi que du Fonds de sécurité et impose plusieurs nouvelles obligations et nouveaux pouvoirs qui, ensemble, permettent de formaliser une solidarité financière entre les entités qui le composent. À titre d'exemple, ces pouvoirs et obligations comprennent :

- l'obligation des administrateurs des entités qui composent le groupe d'agir non seulement dans l'intérêt de leur composante, mais également dans celui du groupe (et en cas de conflit de privilégier l'intérêt du groupe),
- de nouvelles missions pour la Fédération, dont celle de veiller à la sécurité financière du groupe, et
- de nouveaux pouvoirs d'intervention de la Fédération et du Fonds de sécurité envers les caisses, leurs administrateurs et leurs gestionnaires.

Grâce à la solidarité financière ainsi établie, il est maintenant possible d'assurer une gestion globale de la capitalisation des entités membres du Groupe coopératif Desjardins. De plus, la Fédération encadre la performance financière des caisses relativement aux éléments qui ont un impact sur la capitalisation du Mouvement Desjardins, soit les excédents, la croissance et le paiement de ristournes.

Ainsi, les modifications à la LCSF mettent en place un cadre législatif moderne répondant aux plus hauts standards internationaux et permettant au Mouvement de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des membres et clients et de poursuivre son développement et assurer sa pérennité.

# Cadre de gouvernance

La gouvernance de la Fédération vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération voit à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative, de ses ambitions en matière de responsabilité sociale, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à des lois et des règlements particuliers, ce cadre respecte globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

## Mandat du conseil d'administration

### 1. Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération de jouer pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer la pérennité de celui-ci à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

#### a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance d'une part, du public et, d'autre part, des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Il lui revient de plus de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la raison d'être du Mouvement : *Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des collectivités*. Les décisions et les actions prennent ancrage dans ce qui distingue Desjardins, soit d'être premier dans le cœur des gens en mettant toujours en premier l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration. Pour les caisses Desjardins, l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. La Fédération dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins* (Code). Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs de ce dernier, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants de la Fédération, qui attestent annuellement leur connaissance du Code.

#### b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau des caisses, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien), et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique continu qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

En arrimage avec celui du Mouvement, les conseils d'administration respectifs de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc., de Capital Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur.

Considéré comme un trait distinctif du Mouvement Desjardins, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de la revue de performance pour permettre au conseil de suivre la réalisation du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

### c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à déterminer quels sont les principaux risques du Mouvement Desjardins, définit l'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 56 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Le mandat complet et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>. S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitant de ses pratiques en matière de gouvernance.

### d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

#### Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario. Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève notamment par l'entremise du programme de relève des cadres supérieurs et le développement des compétences des personnes appelées à assumer des fonctions d'administrateurs au sein des caisses locales, dans les filiales ou à la Fédération.

Le processus électoral est encadré par le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins et par le *Code de déontologie de Desjardins* et est supervisé par un comité d'élection constitué d'administrateurs qui sont indépendants du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie, dont la responsabilité consiste à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats, les employés et les administrateurs des caisses locales. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins. Outre les grands paramètres, le conseil établit aussi le profil du poste de président et chef de la direction de même qu'un guide d'évaluation des candidatures en fonction de ce profil au bénéfice des membres du collège électoral.

#### Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation qui assume, aux fins de la loi et du Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement.

### e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces et obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

En tant qu'émetteur assujetti, la Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM. Quant à lui, le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires de la Fédération d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournit ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. Ils sont tenus de respecter la politique sur la sécurité de l'information appartenant au Mouvement.

#### **f. Orientations stratégiques de communication**

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour la Fédération et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan stratégique du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les cibles visées. La Fédération élabore aussi des plans ou stratégies de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la distinction coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, notre priorité*) ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel, qui comprend la divulgation en matière de responsabilité sociale et coopérative, présentée dans un document distinct), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

## **2. Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration de la Fédération compte 20 membres majoritairement des administrateurs indépendants. Ce sont 15 représentants du réseau des caisses, deux directeurs généraux de caisses, deux administrateurs externes et le président et chef de la direction qui est également président du conseil d'administration. La mise en œuvre de cette nouvelle composition, en vigueur depuis le 7 décembre 2018, est assortie d'une période de transition qui tient compte de la fin des mandats des administrateurs et des administrateurs délégués en poste à cette date. Les postes d'administrateurs délégués étaient auparavant ceux des vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les conseils régionaux ayant été dissous, ces deux administrateurs délégués participent au CA jusqu'à la fin de leur mandat respectif, mais demeurent sans droit de vote au CA.

Afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, la vice-présidente, Gouvernance, Développement durable et Secrétaire générale du Mouvement et la vice-présidente, Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs assistent à ses réunions.

### 3. Processus de mise en candidature

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, les 15 membres du conseil d'administration et les deux directeurs généraux, tous provenant du réseau des caisses, sont élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs qui connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins. Aussi, la présence de deux directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les deux administrateurs externes qui ne sont ni dirigeants, ni directeurs généraux de caisses, sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an renouvelable pour une période maximale de 12 ans.

Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le mandat de trois ans des membres du conseil est renouvelable, et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. Le nombre des mandats applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération est limité à quatre mandats de trois ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : les compétences liées aux qualités personnelles requises pour agir comme administrateur; la représentativité de la diversité des milieux, des membres et clients et du réseau des caisses; les compétences liées à la réalité d'une institution financière coopérative réglementée; les compétences liées aux orientations stratégiques du Mouvement. La Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé.

Le Mouvement possède une politique d'engagement volontaire favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de ses caisses, de ses filiales et de la Fédération. Cette parité est un élément pris en considération lors de la sélection des membres des conseils et des filiales. Pour les caisses et la Fédération, chaque conseil se dote d'un profil collectif enrichi qui couvre les besoins relatifs à la parité. Un comité d'élection supervise les processus électoraux et soutient le conseil d'administration de la Fédération dans l'atteinte de leurs profils collectifs. Cependant, l'atteinte de la parité, tant au niveau des caisses que celui de la Fédération est cependant tributaire des processus électoraux inhérents à la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

### 4. Application de la définition d'administrateur indépendant

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte trois administrateurs non indépendants, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et deux directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les deux autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence indue de la haute direction ou de tierces parties.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques.

#### Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Louis Babineau
- Claude Chapdelaine
- Stéphane Corbeil
- André Grenier
- Jean-François Laporte
- Camil Maltais
- Serge Rousseau
- Michel Tourangeau
- Yvon Vinet
- Annie P. Bélanger
- Carole Chevalier
- Michel Doré
- Nadine Groulx
- Jean-Robert Laporte
- Roch Ouellet
- Mario Simard
- Stéphane Trottier

Michel Doré et André Grenier ont commencé leur mandat le 24 mars 2018.

Christian Savard et Serge Tourangeau ont terminé leur mandat le 24 mars 2018.

Michel Allard et Pierre Perron sont administrateurs délégués. Ils sont indépendants au même titre que les administrateurs.

## Administrateurs non indépendants

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le Règlement 52-110 sur le comité d'audit des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Guy Cormier
- Benoît Bélanger
- Neil Hawthorn

Sylvain Dessureault a terminé son mandat le 9 septembre 2018 et Yves Genest le 31 décembre 2018.

## 5. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

### Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur performance tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances et la contribution de chaque administrateur. Le président tient ces rencontres sur une base continue au cours de l'année.

### Compétences des administrateurs

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères visant à guider le choix des membres du conseil d'administration par l'assemblée générale. Ce profil guide aussi la divulgation de l'adéquation entre ces critères et la composition du conseil d'administration de la Fédération.

De plus, sur recommandation de sa commission Gouvernance et conformément à la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun de ces derniers remplit à tous les deux ans une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Les résultats alimentent le plan de développement des compétences.

La matrice qui suit démontre que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'une gamme étendue d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent d'apporter une contribution active et éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le nouveau profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration au cours de 2018 et cette matrice a été assurée et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration en vue de l'atteinte graduelle de ce profil. Cette divulgation volontaire sera évolutive. À noter que la pondération des autoévaluations est assurée par le président et le vice-président du conseil et est présentée à la commission Gouvernance.

# MATRICE DES COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION

## Rapport annuel 2018

Administrateurs	Compétences liées à une institution financière et répondant aux attentes de l'AMF						Compétences liées à la planification stratégique			Expertises reconnues par un statut professionnel et expériences pertinentes			Représentativité													
	Marché des services financiers	Coopération	Modèle d'affaires et de distribution	Gestion des risques	Entreprenariat / Secteurs économiques	Éducation	Développement durable	Intérêt des membres et clients	Expérience membre et client	Innovation numérique et gestion des T.I.	Marché de l'assurance	Marché pancanadien	Comptabilité et finances	Droit	Ressources humaines	Actuarial	Gouvernance	Genre	Âge	Culture <sup>1</sup>	Milieux <sup>2</sup>	Réseau <sup>3</sup>	Grande caisse	Moyenne caisse	Petite caisse	
																		Homme	Femme		Urbain	Semi-urbain	Rural	Grande caisse	Moyenne caisse	Petite caisse
Allard, Michel		✓		✓				✓	✓									✓	63			✓	✓		✓	
Babineau, Louis	✓	✓		✓				✓	✓	✓								✓	60		✓	✓	✓	✓		
Bélanger, Annie P.		✓						✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓	70			✓	✓		✓	
Bélanger, Benoît	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓						✓	✓		✓	48		✓	✓	✓	✓		
Chadelaine, Claude	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓				✓			✓	65		✓	✓		✓		
Chevalier, Carole		✓						✓	✓	✓					✓		✓	✓	61		✓		✓		✓	
Corbeil, Stéphane		✓		✓	✓			✓	✓					✓	✓		✓	✓	52		✓			✓		
Cormier, Guy	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	49		✓			✓		
Dessureault, Sylvain <sup>4</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓	✓	58		✓				✓	
Doré, Michel		✓						✓	✓						✓	✓		✓	55			✓		✓		CG <sup>5</sup>
Genest, Yves <sup>6</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓	✓	61		✓	✓	✓	✓		
Grenier, André		✓			✓	✓		✓	✓	✓							✓	✓	55			✓	✓	✓		

<sup>1</sup> Un crochet est attribué à un administrateur issu d'une communauté culturelle.<sup>2</sup> Selon la typologie de Statistiques Canada :

- Urbain : Caisse située dans une région métropolitaine de recensement;
- Semi-urbain : Caisse située dans une agglomération de recensement;
- Rural : Caisse située dans une agglomération de moins de 10 000 habitants sans être en périphérie d'un centre urbain ou semi-urbain.

<sup>3</sup> Petite caisse : 1 à 15 000 membres; Moyenne caisse : 15 001 à 35 000 membres; Grande caisse : Plus de 35 000 membres; Caisse de groupes<sup>4</sup> Le mandat de cet administrateur a pris fin le 9 septembre 2018.<sup>5</sup> Caisse de groupes<sup>6</sup> Le mandat de cet administrateur a pris fin le 31 décembre 2018.

Administrateurs	Compétences liées à une institution financière et répondant aux attentes de l'AMF							Compétences liées à la planification stratégique				Expertises reconnues par un statut professionnel et expériences pertinentes				Représentativité														
	Marché des services financiers	Coopération	Modèle d'affaires et de distribution	Gestion des risques	Entreprenariat / Secteurs économiques	Éducation	Développement durable	Intérêt des membres et clients	Expérience membre et client	Innovation numérique et gestion des T.I.	Marché de l'assurance	Marché panafricain	Comptabilité et finances	Droit	Ressources humaines	Actuarial	Gouvernance	Genre	Homme	Femme	Âge	Culture <sup>1</sup>	Urbain	Semi-urbain	Rural	Milieux <sup>2</sup>	Grande caisse	Moyenne caisse	Réseau <sup>3</sup>	Petite caisse
Groulx, Nadine		✓			✓	✓		✓	✓							✓		✓	47					✓	✓					
Hawthorn, Neil	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓							✓		56		✓			✓	✓					
Laporte, Jean-François		✓		✓				✓	✓							✓		✓	59					✓	✓		✓			
Laporte, Jean-Robert	✓	✓		✓		✓		✓	✓							✓	✓	✓	68		✓			✓	✓					
Maltais, Camil		✓			✓			✓	✓									✓	55					✓	✓					
Ouellet, Roch	✓							✓	✓									✓	68					✓	✓		✓			
Perras, Pierre	✓							✓	✓						✓			✓	61		✓							✓		
Rousseau, Serge	✓			✓		✓		✓	✓							✓	✓	✓	52		✓			✓	✓			✓		
Simard, Mario	✓				✓		✓	✓	✓							✓		✓	60		✓							✓		
Tourangeau, Michel	✓							✓	✓							✓		✓	62		✓							✓		
Trottier, Stéphane	✓	✓			✓	✓		✓	✓							✓		✓	53		✓							✓		
Vinet, Yvon	✓	✓						✓	✓							✓	✓	✓	59		✓			✓	✓					
<b>TOTAL / 24 =</b>	10	24	6	11	11	14	5	24	24	5	7	8	11	3	14	0	9	21	3	s.o.	0	11	5	8	7	12	4			

## **6. Programme d'accueil et de formation des nouveaux dirigeants de la Fédération**

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et membres du conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO). Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouvel administrateur ou membre du CEDEO bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec les membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

La formation des membres du conseil d'administration et du CEDEO est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'auto évaluation de leurs compétences. Les résultats sont soumis à la commission Gouvernance, qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences dont la portée est sur 2 ans. Le même exercice est fait pour le CEDEO. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes intensives de développement des connaissances des membres du conseil.

## **7. Politique de rémunération des dirigeants de la Fédération**

Le conseil d'administration révise, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs et des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des administrateurs des caisses, que des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération, et que des administrateurs des filiales. La politique a été revue et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 880 500 \$ en 2018, la même que celle en 2017.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 223 de la présente section du rapport annuel de la Fédération.

## **8. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement**

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un administrateur élu par un collège électoral composé des représentants de toutes les caisses. Les membres du CA n'étant pas choisis par le président et chef de la direction, la légitimité et l'indépendance du conseil d'administration sont assurées.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. Les descriptions des postes de vice-président et de secrétaire du conseil sont jointes à la Politique de gouvernance adoptée par le conseil.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Le conseil tient annuellement une rencontre à huis clos avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Gestion des risques, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le vice-président et chef de la conformité.
- La présidence de la commission Gouvernance, de la commission d'audit et d'inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.

- La commission Gouvernance, présidée par le vice-président du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
  - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
  - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de la performance des instances.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM).
- Un partage des responsabilités entre le conseil et le comité de direction du Mouvement est établi notamment dans le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins, la politique sur la gouvernance et les mandats de ces deux instances, qui délimitent leurs champs d'activité respectifs.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du CRGPCDM pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

## Position concernant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont cumulées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération, réaffirmée en 2018, est traduite dans ce même règlement.

En effet, lors du 23<sup>e</sup> Congrès, tenu à l'automne 2017, les délégués des caisses ont adopté une orientation confirmant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction du Mouvement Desjardins par une même personne. Cette orientation a été intégrée au Règlement intérieur du Groupe coopératif Desjardins. Considérant que la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement est la prérogative du conseil d'administration de la Fédération, le règlement prévoit également que lors d'un changement de titulaire à cette fonction, il y a une entrée en poste rapide de la personne élue et un accompagnement structuré pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, le tout sous la responsabilité du conseil.

Les principaux éléments qui justifient le cumul des fonctions sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé d'un représentant de chacune des caisses. Sa première responsabilité est de veiller à ce que le groupe travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, à la protection générale des intérêts du groupe, à la bonne marche des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, qui sont élus en assemblée générale annuelle. Il participe à la sélection des deux administrateurs externes en faisant des observations, mais le pouvoir décisionnel appartient au conseil d'administration sur recommandation de la commission Gouvernance, qui est présidée par l'administrateur principal, un administrateur indépendant. Aussi, il n'a aucune influence sur le choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement qui est présidé par l'administrateur principal (vice-président du conseil d'administration) et est composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence du président et chef de la direction.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader auprès des instances démocratiques et décisionnelles, des directions des filiales et des membres du personnel.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des grandes orientations stratégiques, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.
- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien du Mouvement.

## 9. Évaluation des membres de la haute direction

### a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

#### Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le CRGPCDM. Ce comité est présidé par l'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le CRGPCDM supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

#### Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction.

#### Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, et déposés pour information au conseil d'administration.

### b. Évaluation de la rémunération variable

#### Président et chef de la direction

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certains indicateurs du régime général d'intéressement déterminent le versement qui sera accordé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

#### Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et les Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

## 10. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut requérir que le conseil d'administration bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance.

# Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2018

Le conseil d'administration (CA) crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente.

Les mandats détaillés de ces instances sont disponibles sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse suivante :

- <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>

Note : Dans cette section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (\*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (\*\*), que cette personne est également un administrateur délégué.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu 8 réunions, dont 5 conférences téléphoniques, en 2018.

Il est composé de sept administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président du comité
- Serge Rousseau\*, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte\*, secrétaire du CA
- Annie P. Bélanger\*
- Carole Chevalier\*
- Neil Hawthorn<sup>(i)</sup>
- Yvon Vinet\*

(i) A commencé son mandat le 24 mars 2018.

Yves Genest a siégé jusqu'au 24 mars 2018.

## COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu 6 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2018.

Elle est composée de six administrateurs :

- Nadine Groulx\*, présidente
- Michel Allard\*/\*\*
- Benoît Bélanger
- Claude Chapdelaine\*
- André Grenier<sup>(i)</sup>
- Camil Maltais<sup>(i)</sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Mario Simard\* et Pierre Perras\*/\*\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

Sylvain Dessureault a siégé jusqu'au 9 septembre 2018.

Yves Genest a siégé jusqu'au 31 décembre 2018.

## COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin.

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel. Elle a tenu 7 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2018.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Louis Babineau\*, président
- Michel Doré<sup>(i)</sup>
- Pierre Perras<sup>\*</sup>/<sup>\*\*(i)</sup>
- Mario Simard<sup>(i)</sup>
- Michel Tourangeau\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Serge Tourangeau\* a siégé jusqu'au 24 mars 2018.

Stéphane Corbeil\* et Jean-François Laporte\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

Jean-François Laporte\*, Michel Magnan et Robert Saint-Aubin siègent comme observateurs.

## COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. Elle a tenu 8 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2018.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Jean-François Laporte<sup>(i)</sup>, président
- André Grenier<sup>(i)</sup>
- Camil Maltais\*
- Roch Ouellet\*
- Stéphane Trottier\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Christian Savard\* et Serge Tourangeau\* ont siégé jusqu'au 24 mars 2018.

Stéphane Corbeil\* a siégé jusqu'au 15 mai 2018.

Louis Babineau\*, Benoît Bélanger, Claudia Champagne et Sonia Gauthier siègent comme observateurs.

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu 7 réunions, dont 2 conférences téléphoniques, en 2018.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président de la commission
- Serge Rousseau<sup>(i)</sup>, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte\*, secrétaire du CA
- Carole Chevalier\*
- Mario Simard\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Annie P. Bélanger\* et Yvon Vinet\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

## COMITÉ RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels du président et chef de la direction et son évaluation. Il a tenu 3 réunions en 2018.

Il est composé de quatre administrateurs :

- Serge Rousseau<sup>(i)</sup>, vice-président du CA et président du comité
- Jean-Robert Laporte\*, secrétaire du CA<sup>(i)</sup>
- Carole Chevalier<sup>(i)</sup>
- Mario Simard\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Annie P. Bélanger\* et Yvon Vinet\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

## COMMISSION GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution de la Politique et du cadre de gouvernance du Mouvement. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'application de son profil collectif enrichi. Elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement, de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administrateurs de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre de différentes politiques dont la Politique de rémunération applicable aux dirigeants et la Politique d'engagement du Mouvement envers le développement durable. Elle a tenu 10 réunions, dont 5 conférences téléphoniques, en 2018.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Serge Rousseau\*, vice-président du CA et président de la commission<sup>(i)</sup>
- Annie P. Bélanger<sup>(i)</sup>
- Guy Cormier, président du CA
- Nadine Groulx\*
- Camil Maltais<sup>(i)</sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Christian Savard\* a siégé jusqu'au 24 mars 2018.

Carole Chevalier\* et Yvon Vinet\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

## COMMISSION DE PLACEMENT MOUVEMENT

Cette commission a pour rôle de réaliser des activités de vigie et d'élaborer une vision intégrée pour assurer l'encadrement, à l'échelle du Mouvement, des positionnements et de la répartition des actifs des portefeuilles des différentes entités. Elle voit aussi au suivi des stratégies et des orientations et joue un rôle consultatif. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement. Elle a tenu 4 réunions en 2018.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Carole Chevalier\*, présidente
- Benoit Bélanger<sup>(i)</sup>
- Stéphane Corbeil<sup>(i)</sup>
- Neil Hawthorn
- Stéphane Trottier\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Robert J. Boucher et Normand Provost siègent comme observateurs.

Yves Genest et Camil Maltais\* ont siégé jusqu'au 15 mai 2018.

Sylvain Dessureault a siégé jusqu'au 9 septembre 2018.

## COMITÉ D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il gère également l'ensemble du processus entourant l'élection du président et chef de la direction. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collèges électoraux d'exercer adéquatement leur rôle, et il analyse les candidatures reçues à la lumière du profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relatives au bon déroulement des processus électoraux et prend toute autre décision entourant ces processus. Le comité a été mis en place à la suite de l'adoption du règlement intérieur de la Fédération le 25 septembre 2018, et ses membres sont entrés en fonction le 7 décembre 2018. Le comité n'est pas composé d'administrateurs mais rend compte de ses actions au conseil d'administration. Une première réunion s'est tenue le 19 décembre 2018.

Il est composé de cinq administrateurs de caisses qui ne sont pas administrateurs de la Fédération ni membres de son conseil d'éthique et de déontologie :

- Lorraine Bédard, présidente du comité
- Marie-Claude Beaudin, vice-présidente du comité
- Érik Asselin
- Marie Caron
- Marc Lemieux

## COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui sont désignés par les employeurs, les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu quatre réunions en 2018.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 14 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 4 membres désignés par les participants actifs, 3 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement. La structure de gouvernance du comité de retraite du Mouvement évoluera en 2019 avec l'adoption à la fin de 2018 d'un nouveau cadre de gouvernance.

Membres désignés par les employeurs :

- Yvon Vinet\*, président<sup>(i)</sup>
- Michel Allard<sup>\*\*</sup>
- Claude Chapdelaine\*
- Stéphane Corbeil<sup>(i)</sup>
- Roch Ouellet\*
- Pierre Perras<sup>\*\*</sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Christian Savard\* a siégé jusqu'au 24 mars 2018.

Serge Rousseau\* a siégé jusqu'au 15 mai 2018.

Membres désignés par les participants actifs :

- Robert Bastien
- Vincent Coulombe<sup>(i)</sup>
- Dominique Laurin
- Julie Tremblay

(i) A commencé son mandat le 23 mars 2018.

David Gingras a siégé jusqu'au 23 mars 2018.

Membre externe :

- Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

- Michel-Pierre Bergeron : membre désigné par les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée
- Mario Lévesque : observateur désigné par les participants actifs
- Robert Desbiens : observateur désigné par les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée

## COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui adopte la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité approuve les investissements et s'assure qu'un suivi adéquat de ceux-ci est effectué. Il a tenu douze réunions, dont six conférences téléphoniques et trois vidéoconférences, en 2018. La composition et le mandat du comité de placement du comité de retraite évolueront en 2019 avec l'adoption à la fin de 2018 d'un nouveau cadre de gouvernance.

Il est composé de huit membres :

- Yvon Vinet<sup>(i)</sup>, président
- Michel Allard<sup>\*\*</sup>
- Robert Bastien
- Claude Chapdelaine\*
- Stéphane Corbeil<sup>(i)</sup>,
- Pierre Perras<sup>\*\*</sup>
- Marc Saint-Pierre, membre externe
- Nicolas Richard, observateur

(i) Ont commencé leur mandat le 15 mai 2018.

Christian Savard\* a siégé jusqu'au 24 mars 2018.

Serge Rousseau\* a siégé jusqu'au 15 mai 2018.

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du comité de retraite, le comité consultatif sur la gestion des risques a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il émet une opinion sur le profil de risque intégré qui sera transmise au comité de retraite, sur la stratégie d'allocation d'actifs et sur les projets d'investissement, dont l'opinion est transmise au comité de placement du comité de retraite. Il a tenu neuf réunions, dont cinq conférences téléphoniques et quatre vidéoconférences en 2018. La composition et le mandat du comité consultatif sur la gestion des risques évolueront en 2019 avec l'adoption à la fin de 2018 d'un nouveau cadre de gouvernance.

Il est composé de six membres :

- Renaud Coulombe, vice-président, Affaires juridiques, Mouvement Desjardins
- Marie-Claude Desroches, directrice, Analyses de crédit, vice-présidence Placements, Mouvement Desjardins
- François Hudon, directeur, Gestion du passif, Risques et Allocation d'actifs, Régime de rentes du Mouvement Desjardins
- Mario Robitaille, vice-président, Risques d'assurance, Mouvement Desjardins
- Guy Rochette, directeur principal, Octroi de crédit Grandes entreprises et Contreparties émetteurs, vice-présidence Risques, Octroi de crédit et Prêts spéciaux, Mouvement Desjardins
- Marc Saint-Pierre, expert externe du comité de retraite du Mouvement Desjardins

## CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des administrateurs de caisses locales. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ce service. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique (mission et valeurs du Mouvement Desjardins), particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; et de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (sociétés de portefeuille ou filiales) et concernant cette dernière. Les membres de ce conseil participent avec les administrateurs à des rencontres avec des représentants de l'AMF. En 2018, ce conseil a révisé le Code de déontologie de Desjardins qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Fédération. Il tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il a tenu 7 réunions, dont trois conférences téléphoniques, en 2018. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

Il est composé de cinq membres :

- Michel Guénnette, président
- Normand Gingras
- Maryse Lapierre
- Ronald Pichette
- Michel Yelle

Michel C. Béïsle, Lucie Tremblay et Roger Turcotte ont siégé jusqu'au 7 décembre 2018.

## COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il a tenu 21 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2018.

Ce comité est composé de 11 membres de la direction, dont quatre femmes (36 %) :

- **Guy Cormier**  
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Denis Berthiaume**  
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Réal Bellemare**  
Premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière
- **Marie-Claude Boisvert**  
Première vice-présidente, Services aux entreprises
- **Francine Champoux**  
Première vice-présidente, Gestion des risques
- **Grégory Chrispin**  
Premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Marie-Huguette Cormier**  
Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**  
Premier vice-président, Assurance de dommages
- **Chadi Habib**  
Premier vice-président, Technologies de l'information
- **Éric Lachaine**  
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients
- **Nathalie Larue**  
Première vice-présidente, Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers

La vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux dirigeants assiste statutairement aux rencontres du comité de direction.

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérés gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Daniel Dupuis, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins
- Sylvain Perreault, vice-président et chef de la Conformité
- Renaud Coulombe, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Isabelle Garon, vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux dirigeants
- Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- |   |   |
|---|---|
| • divulgation Mouvement                       | • gestion finances et risques Mouvement               |
| • environnement, société et gouvernance (ESG) | • planification et suivi des développements Mouvement |

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administrateurs, notamment la Fédération et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administrateurs de ces composantes est présenté dans la notice annuelle de la Fédération et dans le document d'information de Capital Desjardins inc., et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Cette notice annuelle et ce document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous les profils respectifs de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de Capital Desjardins inc.).

### Barèmes de la rémunération des administrateurs de la Fédération, de Groupe Technologies Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

	Fédération <sup>(1)</sup>	Filiales
Présidence du CA <sup>(2)</sup>	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	11 500\$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(3)</sup>	7 400 \$ (autre que la commission d'audit et d'inspection)	7 500 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour la présidence de la commission d'audit et d'inspection	14 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	22 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour un membre du CA <sup>(4)</sup>	51 500 \$	11 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(5)</sup>	2 300 \$	2 300 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour un membre de la commission d'audit et d'inspection	2 300 \$	2 300 \$ (comité d'audit et de gestion des risques)
Allocation de présence pour une réunion du CA	1 375 \$ (maximum par jour)	1 400 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(6)</sup>	1 375 \$ (maximum par jour) 685 \$ (par demi-journée)	1 400 \$ (maximum par jour) 700 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	230 \$	230 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie <sup>(7)</sup>	2 750 \$ (pour la présidence) 1 375 \$ (pour les membres)	700 \$ (par demi-journée)

\*\*\* Les barèmes ont été revus au cours de l'année 2018 à la suite de la révision de la Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement ainsi que des changements dans la gouvernance de l'organisation.

s. o. : sans objet

- (1) Les montants de la rémunération des administrateurs inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre d'administrateurs de la Fiducie Desjardins Inc. et de Groupe Technologie Desjardins Inc.
- (2) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales Inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Société financière Inc.
- (3) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (4) Cette indemnité est de 35 800 \$ pour les deux administrateurs délégués.
- (5) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération, de la Fiducie Desjardins Inc. ou de Groupe Technologies Desjardins Inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces trois composantes.
- (6) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération, la Fiducie Desjardins Inc. et Groupe Technologies Desjardins Inc., est de 1 375 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confierées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux qui siègent au conseil d'administration, à une commission ou à un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.
- (7) Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 375 \$ et pour le membre de 685 \$.

## Rémunération des administrateurs

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée en 2018 par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils ont assumées à titre d'administrateur de la Fédération, de la Fiducie Desjardins inc. (FD), de Groupe Technologie Desjardins inc. (GTD) et de Capital Desjardins inc. (CDI) ou à d'autres titres décrits ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération, de la FD, de GTD et de CDI<sup>(9)</sup></b>		<b>Autres honoraires<sup>(1)</sup></b>		<b>TOTAL 2018</b>
	<b>Allocations de présence</b>	<b>Indemnité annuelle</b>	<b>Allocations de présence</b>	<b>Indemnité annuelle</b>	
Allard, Michel*	36 264,99 \$	40 125,00 \$	9 240,00 \$	10 000,00 \$	95 629,99 \$
Babineau, Louis	46 217,61 \$	68 301,00 \$	2 232,40 \$	24 276,00 \$	141 027,01 \$
Bélanger, Annie P. (prés. du CA de DID) <sup>(2)</sup>	40 346,57 \$	51 401,00 \$	16 178,43 \$	50 650,00 \$	158 576,00 \$
Bélanger, Benoît	1 200,00 \$	40 151,00 \$	0 \$	0 \$	41 351,00 \$
Chapdelaine, Claude	35 834,99 \$	51 401,00 \$	0 \$	10 000,00 \$	97 235,99 \$
Chevalier, Carole	43 214,92 \$	58 351,00 \$	1 750,09 \$	10 747,00 \$	114 063,01 \$
Corbeil, Stéphane	39 355,37 \$	51 401,00 \$	604,62 \$	9 972,21 \$	101 333,20 \$
Cormier, Guy (prés. du CA de DSF) <sup>(2)(4)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dessureault, Sylvain <sup>(7)</sup>	900,00 \$	24 462,31 \$	0 \$	0 \$	25 362,31 \$
Doré, Michel <sup>(3)</sup>	29 595,94 \$	40 980,72 \$	1 374,04 \$	3 514,89 \$	75 465,59 \$
Genest, Yves <sup>(8)</sup>	1 200,00 \$	41 300,00 \$	0 \$	3 000,00 \$	45 500,00 \$
Grenier, André <sup>(3)</sup>	32 989,99 \$	39 830,72 \$	0 \$	0 \$	72 820,71 \$
Groulx, Nadine	41 324,99 \$	55 931,56 \$	0 \$	0 \$	97 256,55 \$
Hawthorn, Neil	1 400,00 \$	40 151,00 \$	0 \$	11 050,00 \$	52 601,00 \$
Laporte, Jean-François	45 410,36 \$	61 612,12 \$	604,62 \$	1 847,22 \$	109 474,32 \$
Laporte, Jean-Robert (prés. du CA de DGAG) <sup>(2)</sup>	42 052,76 \$	51 401,00 \$	20 172,25 \$	41 970,00 \$	155 596,01 \$
Maltais, Camil	45 274,99 \$	51 401,00 \$	0 \$	0 \$	96 675,99 \$
Ouellet, Roch	38 384,99 \$	51 401,00 \$	0 \$	7 500,00 \$	97 285,99 \$
Perras, Pierre*	38 315,94 \$	41 275,00 \$	554,04 \$	13 514,89 \$	93 659,97 \$
Rousseau, Serge <sup>(6)</sup>	39 768,66 \$	81 356,82 \$	1 456,35 \$	21 212,50 \$	143 794,33 \$
Savard, Christian <sup>(5)</sup>	18 300,00 \$	11 148,88 \$	200,00 \$	2 275,28 \$	31 924,16 \$
Simard, Mario (prés. du CA de FSD) <sup>(2)</sup>	43 325,94 \$	54 952,39 \$	10 774,04 \$	7 027,78 \$	116 080,15 \$
Tourangeau, Michel	40 378,82 \$	52 551,00 \$	1 036,16 \$	5 376,00 \$	99 341,98 \$
Tourangeau, Serge <sup>(5)</sup>	16 780,00 \$	14 106,74 \$	720,00 \$	1 137,64 \$	32 744,38 \$
Trottier, Stéphane	43 784,99 \$	51 401,00 \$	3 800,00 \$	12 500,00 \$	111 485,99 \$
Vinet, Yvon	42 397,92 \$	61 602,95 \$	1 832,09 \$	27 025,00 \$	132 857,96 \$
<b>Total</b>	<b>804 020,74 \$</b>	<b>1 187 997,21 \$</b>	<b>72 529,13 \$</b>	<b>274 596,41 \$</b>	<b>2 327 893,49 \$</b>

s. o. : sans objet

\* administrateur délégué

- (1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Desjardins Holding financier inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins et de Groupe Technologies Desjardins inc.. Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.
- (2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).
- (3) Mandat ayant débuté le 24 mars 2018.
- (4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président et de membre du conseil d'administration de la Fédération, de la FD, de DSF, CDI, GTD et de DGAG.
- (5) Christian Savard et Serge Tourangeau ont terminé leur mandat le 24 mars 2018.
- (6) Serge Rousseau reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-président du conseil, de président de la commission sur la gouvernance et de président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (7) Sylvain Dessureault a terminé son mandat le 9 septembre 2018.
- (8) Yves Genest a siégé jusqu'au 31 décembre 2018.
- (9) Ces montants incluent les allocations reçues pour les réunions des conseils régionaux et conseil des caisses de groupes, lesquels ont été abolis en date du 25 septembre 2018.

## Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom	Allocations de présence
Bélisle, Michel C., secrétaire	6 805,00 \$
Guénette, Michel, président	11 770,00 \$
Gingras, Normand	6 345,00 \$
Lapierre, Maryse	6 345,00 \$
Pichette, Ronald	6 345,00 \$
Tremblay, Lucie	5 660,00 \$
Turcotte, Roger	6 345,00 \$
Yelle, Michel	6 245,00 \$

Michel C. Bélisle, Lucie Tremblay et Roger Turcotte ont siégé jusqu'au 7 décembre 2018.

## Relevé des présences des administrateurs de la Fédération

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CAI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD
Allard, Michel*/**	14/14	4/5		6/6							4/4	12/12
Babineau, Louis*	14/14	5/5			7/7	8/8						
Bélanger, Annie P.*	13/14	3/5	8/8				3/3	2/2	5/6			
Bélanger, Benoît	14/14	5/5		4/4		8/8				3/3		
Chapdelaine, Claude*	14/14	4/5		6/6							4/4	12/12
Chevalier, Carole*	14/14	4/5	8/8				4/4	1/1	4/4	4/4		
Corbeil, Stéphane*	14/14	5/5			3/3	4/4				3/3	3/3	6/7
Cormier, Guy	14/14	5/5	8/8				7/7		10/10			
Dessureault, Sylvain	9/11	3/3		4/4						1/2		
Doré, Michel*	9/9	3/3			3/4							
Genest, Yves	10/14	3/5	1/1	2/4	1/4					1/1		
Grenier, André*	9/9	3/3		4/4		4/4						
Groulx, Nadine*	14/14	5/5		6/6					10/10			
Hawthorn, Neil	14/14	4/5	7/7		3/3					4/4		
Laporte, Jean-François*	14/14	5/5			6/7	4/4						
Laporte, Jean-Robert*	14/14	4/5	8/8				6/7	3/3				
Maltais, Camil*	14/14	5/5		4/4		8/8			6/6	1/1		
Ouellet, Roch*	13/14	4/5				8/8					4/4	
Perras, Pierre*/**	14/14	5/5		2/2	3/4						4/4	11/12
Rousseau, Serge*	14/14	5/5	8/8				4/4	1/1	8/8		1/1	4/4
Savard, Christian*	5/5	2/2				3/3			2/2		1/1	2/3
Simard, Mario*	14/14	5/5		2/2	4/4		7/7	3/3				
Tourangeau, Michel*	14/14	5/5			7/7							
Tourangeau, Serge*	5/5	2/2			2/2	3/3						
Trottier, Stéphane*	14/14	5/5				8/8				4/4		
Vinet, Yvon*	14/14	5/5	8/8				3/3	2/2	4/4		3/3	7/7

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission d'audit et d'inspection (CAI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGP CDM), commission Gouvernance (CG), commission de Placement Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD).

Note : Dans le tableau ci-dessus, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (\*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (\*\*), la personne est également un administrateur délégué.

Le conseil d'administration a tenu 14 réunions sur 22 journées et 5 conférences téléphoniques en 2018. Le conseil peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiés.

## Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C., secrétaire	7/7
Guénette, Michel, président	5/7
Gingras, Normand	7/7
Lapierre, Maryse	7/7
Pichette, Ronald	7/7
Tremblay, Lucie	6/7
Turcotte, Roger	7/7
Yelle, Michel	7/7

Michel C. Bélisle, Lucie Tremblay et Roger Turcotte ont siégé jusqu'au 7 décembre 2018.

# Principales filiales<sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2018

Filiales	Principales activités
<b>FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC</b>	
CAPITAL DESJARDINS INC.	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement des caisses Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
Banque Zag	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Institution financière
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Société de portefeuille
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Gestion d'actifs
<i>Certas direct, compagnie d'assurance</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses Desjardins
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière Investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins
Patrimoine Aviso	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre cinq centrales provinciales de credit unions et le Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières

<sup>(1)</sup> Des renseignements supplémentaires sur les activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec sont présentés à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2018.

# Glossaire

## Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

## Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

## Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan consolidé. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

## Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

## Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

## Approche standard

### - Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

### - Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

### - Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

## Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

## Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

## Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous administration.

## Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion.

**Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

**Capital économique**

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

**Capital réglementaire**

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

**Catastrophe et événement majeur**

- Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, douragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

- Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction de la Fédération.

**Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit**

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

**Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins)**

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

**Contrat à terme de gré à gré**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

**Contrat à terme normalisé**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

**Contrat de change à terme**

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

**Convention de rachat**

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Convention de revente**

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Coût amorti**

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

**Couverture**

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition de la Fédération à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

**Encaissements liés aux fonds distincts**

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

**Engagements**- **Engagement direct**

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

- **Engagement indirect**

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

**Engagements de crédit**

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres des caisses et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

**Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs**

Engagements fournis à des membres des caisses et des clients avec qui la Fédération a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

**Entente de réassurance**

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

**Entité structurée**

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

**Évaluation à la juste valeur**

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

**Exposition en cas de défaut**

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

**Expositions liées à des créances hypothécaires au logement**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

**Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

**Facteur scalaire**

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers* (ligne directrice) publiée par l'AMF.

**Filiale**

Société dont la Fédération détient le contrôle.

**Fonds de couverture**

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

**Fonds distinct**

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encassemens liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

**Fonds propres réglementaires**

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

**Garantie et lettre de crédit de soutien**

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre des caisses ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

**Instrument financier dérivé**

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

**Instruments de crédit**

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan consolidé ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

**Juste valeur**

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

**Lettre de crédit documentaire**

Instrument émis pour le compte d'un membre des caisses ou d'un client et représentant le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

**Méthode des modèles internes**

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

**Montant nominal de référence**

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

**Obligation**

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

**Obligation sécurisée**

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

**Obligation subordonnée**

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

**Option**

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

**Part permanente ou de capital**

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

## **Passifs des contrats d'assurance et d'investissement**

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

## **Perte en cas de défaut**

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

## **Point de base**

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

## **Prêt déprécié**

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours.

## **Prime d'assurance**

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

## **Prime de reconstitution**

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

## **Prime de rente**

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

## **Primes brutes souscrites**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

## **Primes nettes acquises**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

## **Primes souscrites**

Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

## **Probabilité de défaut**

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

## **Provision pour pertes de crédit**

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

## **Ratio de levier**

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

## **Ratio de liquidité à court terme**

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

## **Ratios de fonds propres**

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont assujetties aux lignes directrices de l'AMF, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

## **Régime de retraite**

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

**Régime de retraite à prestations définies**

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

**Résultats techniques**

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

**Revenu net d'intérêts**

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

**Risque d'assurance**

Incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

**Risque de change**

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

**Risque de contrepartie et d'émetteur**

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

**Risque de crédit**

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

**Risque de liquidité**

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

**Risque de marché**

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

**Risque de prix**

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

**Risque de réputation**

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

**Risque environnemental ou social**

Risque qui résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

**Risque juridique et réglementaire**

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

**Risque lié aux régimes de retraite**

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

**Risque opérationnel**

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

## Risque stratégique

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

## Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

## Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

## Ristourne aux caisses membres

La Fédération distribue à ses caisses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée en fonction du volume des cotisations payées dans l'exercice par les caisses membres à la Fédération.

## Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

## Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédeterminée.

## Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

## Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

## Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

## Titre adossé à des actifs financiers

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

## Titre adossé à des créances hypothécaires commerciales

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

## Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

## Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

## Valeur à risque

Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.

## Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

## Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

## Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeur mobilière vendue à découvert**

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

**Ventes d'assurance**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

**Ventes nettes d'épargne**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.





**Desjardins**